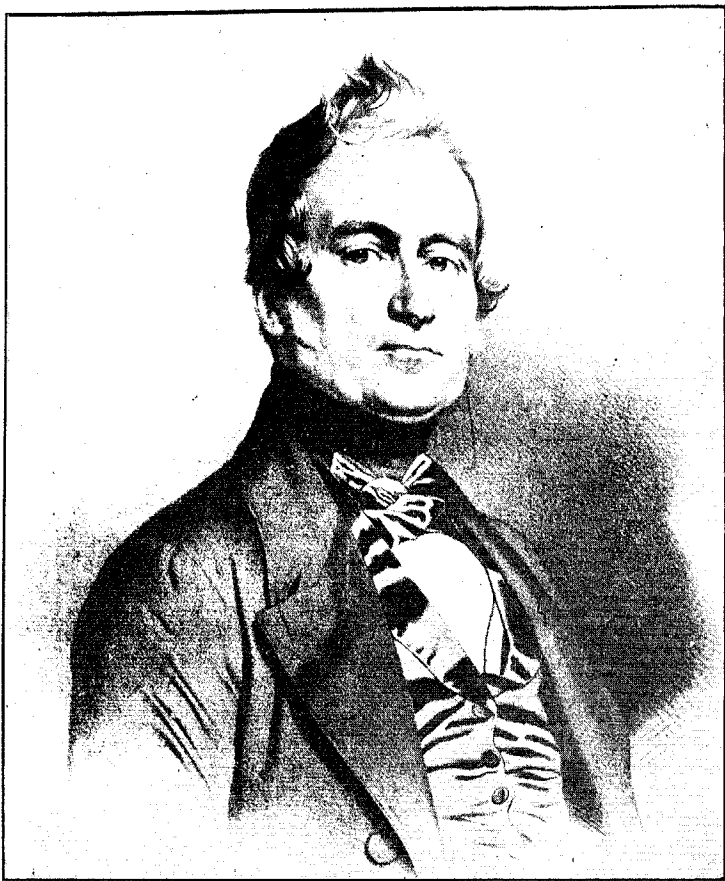

PAPINEAU



L.-J. PAPINEAU.

ALFRED D. DE CELLES

Conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral, membre de la Société
Royale, Docteur ès-lettres, Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'instruction publique de France et
lauréat de l'Académie des sciences
morales et politiques.

PAPINEAU

1786-1871



MONTRÉAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN [à resp.
limitée]

256, rue St-Paul.

Cie CADIEUX & DEROME

1666, rue Notre-Dame.

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année 1905
par A. D. DE CELLES,
au bureau du ministre de l'Agriculture.

FC

431

P23D42

1905

B

AVIS AU LECTEUR

En 1904, la maison Morang, de Toronto, publiait, dans la série anglaise de ses *Makers of Canada*, une biographie de Papineau que l'auteur donne aujourd'hui en français. Il a développé, pour cette dernière édition, quelques parties de son travail sans rien changer à sa manière de juger la carrière du grand patriote.

L'auteur se propose de donner une suite au présent volume en publiant les biographies de La Fontaine et de Cartier. L'ensemble de ces trois études formera une histoire politique du Canada dans ses grandes lignes, car la cloison qui sépare de notre histoire la vie publique de ces hommes est tellement mince que l'une et l'autre se confondent. Pour compléter cet aperçu général, l'auteur a fait précéder la biographie de Papineau d'un précis des événements passés avant son entrée en scène.

Il y a dans cette histoire, trois périodes dont l'auteur s'est efforcé de préciser les tendances et de marquer l'effort avec ses résultats. Papineau, c'est la lutte du sujet britannique de nationalité française, obstiné à réclamer les droits que comporte cette qualité, combattant l'Angleterre avec ses propres doctrines, lui opposant, pour revendiquer nos libertés, les arguments dont elle s'est servie pour combattre l'absolutisme des Stuart.

Avec La Fontaine la lutte change de caractère. La partie, en apparence perdue par Papineau, est reprise

avec une nouvelle tactique par La Fontaine, aidé de Baldwin. Le bureau colonial avait déposé sur notre sol la bonne semence de la responsabilité ministérielle dans le dessein de lui faire porter une double moisson : du bon grain pour les Anglais et du poison pour nous. Ce fut le grand mérite de La Fontaine de rendre aux choses leur cours naturel et d'en obtenir un produit fécond et bienfaisant pour tout le monde.

Lorsque parut Cartier, le pays en pleine possession de ses droits civils et politiques, aspirait à une politique nouvelle; trop longtemps ses intérêts matériels avaient été négligés et il devenait urgent de s'en occuper. Cartier, Hincks et Macdonald, commencèrent donc à ouvrir nos voies de transports, qui augmentèrent rapidement la fortune publique. Notre concitoyen, dans ce trio d'hommes pratiques, avait dit un jour: «Ma politique est une politique de chemin de fer.» Il tint parole, depuis l'heure où il donnait l'existence légale au Grand-Tronc jusqu'à celle où il présentait au parlement fédéral la première charte du Pacifique-Canadien.

L'évolution politique et économique du Canada s'est effectuée avec le concours de trois des nôtres dont il nous a paru utile de faire connaître le rôle sans vouloir affaiblir la part de mérite qui revient à leurs collaborateurs dans ce grand œuvre.

Il nous fait plaisir de nous acquitter d'un devoir de reconnaissance en remerciant ici M. Bourassa et M. le colonel Neilson qui nous ont permis de consulter des lettres de Papineau, lesquelles nous ont été d'un grand secours dans notre travail.

INTRODUCTION

NOTRE PROVINCE AVANT PAPINEAU

Lorsque le drapeau anglais vint remplacer l'étendard aux fleurs de lys sur le sol canadien, il mit en présence deux races ennemies depuis des siècles. L'une se présentait avec l'orgueil du vainqueur exaspéré par la lutte et avec des haines non refroidies; abandonnée meurtrie sur le champ de bataille, il ne restait à l'autre qu'à prendre l'attitude de la soumission conforme à son malheur, en attendant qu'il plût à ses nouveaux maîtres de lui faire connaître leurs desseins à son égard.

Chaque fois que le sort des armes fait passer une nation sous l'autorité d'une autre, l'ambition vient naturellement au vainqueur de s'assimiler sa conquête. C'est ce qu'atteste trop souvent l'histoire du monde. On a presque toujours vu les peuples, visant à la concentration du pouvoir en une seule main, s'efforcer de courber toutes les volontés pour les diriger vers un même objet et fondre les idées divergentes ou contradictoires en une masse commune. Bien que non

formulée en dehors de la France, partout en Europe la maxime française « un roi, une foi, une loi », s'érigait en règle de conduite. Ce dessein se heurta souvent dans son exécution à des résistances invincibles: témoin l'Irlande encore presque aussi éloignée de la fusion recherchée par l'Angleterre qu'au premier jour, et la Pologne arc-boutée à la compression à outrance exercée sur elle par la Russie et la Prusse pour lui enlever sa langue et sa foi.

Il est patent que les ministres de George III formèrent le projet de nous dénationaliser; les premières mesures prises par le gouverneur Murray témoignent de leurs intentions: nomination de juges anglais pour juger les différends entre Canadiens, proscription des lois françaises, serment du *test*, mis en vigueur pour fermer aux nouveaux sujets la route à tous les emplois et à toutes les charges, c'étaient autant de mesures attentatoires à leurs droits de citoyens. Le plus frappant exemple de cet ostracisme se présente en 1764. Au cours de cette année, Murray convoque les délégués des paroisses à une réunion à Québec. Ils répondent à l'appel du gouverneur qui leur pose comme condition absolue, à leur entrée dans l'assemblée, l'obligation de prêter le serment du *test*, c'est-à-dire l'abjuration de leur foi religieuse. C'était les inviter à entrer dans une maison en leur en fermant la porte alors qu'ils mettaient le pied sur le seuil.

Murray, militaire de valeur, compagnon d'armes de Wolfe, semble avoir joué au Canada un rôle dont la fin

contredit le commencement. Sa conduite tout d'abord concorde parfaitement avec les vues des ministres anglais et il gouverne d'une main rigide. Avec le temps sa sévérité s'atténue et il s'efforce de tempérer par mille ménagements le draconisme des instructions de ses supérieurs. Son entourage et les quelques cents Anglais, accourus ici avec la faim et les serres d'oiseaux de proie, ne tardent pas à le taxer de modération: crime aux yeux de gens qui s'inspiraient du *va victis!*

Papineau et M. de Gaspé assez rapprochés de Murray, pour avoir pu recueillir les plaintes des Canadiens ou plutôt de quelques Canadiens, l'accusent de cruauté¹. Il est difficile de concilier cette accusation avec sa conduite à notre égard, puisqu'il fut dénoncé à Londres à

¹ L. J. Papineau, au cours d'une conférence faite à Montréal, en 1867, rapporte le fait suivant, qui se serait passé après la capitulation de Québec en 1759:

"A douze lieues de Québec, un malheureux propriétaire d'un moulin à vent n'a pas été à l'armée. Il en était exempté par son état et par la nécessité de ne pas laisser mourir de faim les femmes, les enfants et les vieillards du voisinage. Il fallait y laisser quelqu'un qui pût mouturer le peu de grain qui pourrait échapper au feu, au pillage, à la dévastation générale. Il avait quelques minots de blé de plus qu'il ne lui en fallait pour la consommation de sa famille: "Le roi de France, avait-il dit, n'abandonnera pas le Canada. Nos gens reviendront au printemps, je leur donnerai mon blé plutôt que de le vendre aujourd'hui."

Rapport de ce grave propos est fait au général Murray. Sa fureur est partagée par son entourage et ne connaît plus de bornes. Il faut un exemple. Il faut frapper le pays de terreur! hurle d'un commun accord la bande forcenée.

De suite l'ordre: "Un sergent, un caporal et un parti de huit hommes se rendront à Saint-Thomas, demanderont au meunier s'il ne se nomme pas Nadeau, et sur sa réponse affirmative, le pendront à la vergue de son moulin, y resteront deux heures, et après s'être assurés qu'il est bien mort, reviendront à Québec."

raison de son esprit de justice, et obligé de se défendre du reproche de nous avoir témoigné trop d'humanité. C'est à ce moment qu'il fit la célèbre peinture si fidèle de l'administration coloniale et des abus criants dont les Canadiens étaient victimes. Les causes particulières de plaintes se perdent dans cet acte de courage et ne peuvent monter jusqu'à la hauteur de sa justice, même tardive.

Le nom du successeur de Murray, Carleton, est resté gravé dans la mémoire des Canadiens, entouré d'une auréole de respect et de reconnaissance. Ses heureuses dispositions à notre égard se manifestèrent dès les premiers jours de son arrivée. Les lois françaises repaurent dans une certaine mesure et pour les faire connaître aux Anglais, il donna instruction à Cugnet de publier un résumé de la *Coutume de Paris*. L'affection des nôtres qu'il s'était attirée lui rapporte au centuple; il les voit à ses côtés lorsque ses alliés naturels se montrent si distants et si froids aux jours de l'invasion américaine. Sa grandeur d'âme illumine d'un premier rayon d'espérance le ciel alors si sombre des Canadiens. Nul plus que Carleton n'a contribué à nous obtenir le commencement de justice si lente à venir de l'« Acte de Québec » de 1774 et de la Constitution de 1791.

Avec Haldimand, ce militaire suisse qui nous a laissé un journal écrit dans notre langue, repaissent les mesures coercitives et les persécutions mesquines, qui ne cessent qu'au retour au pays de Carleton, devenu lord Dorchester. Ne mentionnons que pour mémoire les

administrations du général Prescott et de Milnes qui n'ont laissé que peu de traces de leur passage au Canada.

Fait digne de remarque, les ministres anglais ont tiré de l'armée tous nos premiers gouverneurs. Ce choix de militaires appelés à jouer un rôle d'administrateur civil se liait-il dans l'esprit de ses auteurs avec l'idée de compression des nouveaux sujets du roi? Les jugeait-on plus aptes que d'autres à opérer la fusion avec toute la cruauté qu'elle comportait?

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le complot des ministres échoua honteusement. La politique ménage souvent d'étranges surprises à ceux qui la dirigent. Les plans les mieux combinés avortent parfois piteusement; tels les projets d'anglicisation du Bas-Canada et de l'Union de 1840. Il est évident que la marche des événements dépend d'une logique ou d'une volonté supérieure à la raison humaine de vue si courte. La révolte des colonies anglaises se jeta d'abord en travers des plans des ministres; ce n'était pas lorsque l'on devait compter sur le concours des Canadiens pour défendre le pays qu'il convenait de violenter leurs sentiments, mais le grand obstacle à la fusion se dressa chez les Canadiens eux-mêmes; cantonnés dans leurs paroisses en groupes unis, ils pouvaient, dans cet horizon rétréci, braver les vainqueurs et se rire de leurs entreprises. C'est en vain que l'autorité brandissait contre leur inertie une épée qui ne pouvait atteindre encore moins entamer ce bloc immuable.

Convenons que si les plaintes des Canadiens étaient fondées, le régime anglais leur donnait des avantages

dont ils savaient mesurer l'importance en se reportant à la sévérité du gouvernement colonial français. Grâce au droit criminel anglais introduit dans la province, à la restauration de la *Coutume de Paris*, à l'absence d'impôts directs, de tailles, de corvées — ces plaies du temps de Louis XV — ils en étaient arrivés, vers la fin du dix-huitième siècle, à compter parmi les nations heureuses entre toutes. Telle se montrait la situation à la campagne. C'est sur la population des villes que pesaient toutes les injustices, les humiliations dont se plaisaient à l'accabler la bureaucratie, l'armée, le haut commerce tout anglais, en constant contact avec elle. ¹

Il se présente ici un curieux phénomène psychologique. Comment les Canadiens, menacés dans leur existence nationale, conservèrent-ils malgré les attaques de leurs ennemis une fidélité inébranlable à la couronne britannique? Ce fut une tendance spéciale d'esprit tout

1 "Quels ménagements n'a-t-il (le gouvernement anglais) pas pour les propriétés des sujets? quelle industrieuse habileté à leur faire supporter d'une manière insensible les frais du gouvernement civil! Entendez-vous parler, depuis près de quarante ans de conquête, de ces tailles, de ces impôts, de ces capitations multipliées, sous lesquelles gémissent tant de nations; de ces réquisitions arbitraires de sommes immenses, qu'un vainqueur injuste impose fièrement à de malheureux conquis? Avez-vous été réduits, par un défaut de prévoyance de la part de l'Administration, à ces famines qui affligèrent autrefois la colonie, et dont on ne se rappelle encore les détails qu'avec horreur et frémissement? N'avez-vous pas vu, au contraire, dans les années de disette, le Gouvernement arrêter sagement l'exportation du grain, jusqu'à ce que votre subsistance fut assurée? Vous a-t-on, depuis la conquête, assujettis au service militaire, obligés de laisser dans l'indigence vos femmes et vos enfants pour aller au loin attaquer ou repousser l'ennemi de l'Etat?" — Ces paroles sont extraites d'un discours prononcé par Monseigneur Plessis à l'occasion de la victoire de Nelson à Aboukir, le 2 août, 1798. M. Plessis était alors (10 janvier 1799) curé de Québec, coadjuteur-élu du diocèse.

à fait atavique qui servit de bouclier à leur loyauté. L'homme ne s'avance pas dans la vie isolé de ses ascendances; les idées ancestrales l'escortent jusqu'à la tombe, et s'il suit une certaine pente dans sa conduite, c'est souvent parce que ses aïeux obéirent à la même inclination. C'est un fait d'observation courante que les fils de famille, issus de générations successives de guerriers, se trouvent inaptes à autre chose qu'au service militaire. En bien des points, nous sentons en nous la survivance de nos devanciers, et leurs voix, sous des formes spéciales, nous arrivent pour ainsi dire des profondeurs du passé!

Durant l'existence de la monarchie française l'obéissance et le respect pour l'autorité, sous toutes ses formes, constituaient la base sur laquelle s'appuyaient et la famille et l'Etat. Au contact persistant de ce sentiment, il s'était formé dans le caractère français un de ces plis que des centaines d'années n'ont pu effacer. Notons par exemple que les Français de nos jours se soumettent, sous un régime de liberté, à autant d'absolutisme, à autant de dédain des droits des minorités, que sous Louis XIV. En France, l'idée du roi, de dévouement à sa personne se confondait avec l'idée de patrie. Cette conception singulière de deux choses si différentes avait traversé les mers et élu domicile au Canada, où la noblesse n'eut pas de peine à transférer à George III l'attachement qu'elle avait eu pour le roi de France; le principe de fidélité s'identifiait pour les seigneurs avec la personne du souverain. « Pour les jeunes gens des collèges, dit Papineau, le roi était tout. »

Du clergé et de la noblesse, la classe dirigeante, ces sentiments se répandaient au sein du peuple qui, en quelques endroits, se montrait — influence du passé — récalcitrant à la prédication loyaliste, mais non pas au point d'affecter l'ambiance générale des idées. Il n'est guère possible d'expliquer une foule d'actes de l'assemblée, née de la constitution de 1791, que par l'existence chez ses membres d'un profond sentiment de l'obéissance due au roi. Dans leur participation au gouvernement du pays à laquelle leur donnait droit le nouvel état de choses, n'était-il pas anormal de voir les députés canadiens voter d'année en année des lois dirigées contre leurs propres sentiments et leurs intérêts? ¹

Leur loyalisme n'osait pas repousser les projets de lois dont l'objet était soit de fermer le pays aux étrangers, soit de poursuivre des conspirations imaginaires, parce que le roi le voulait. Nos anciens députés s'en tenaient encore à la maxime française: « Si veut le roi, si veut la loi ». C'est encore sous l'empire de ce devoir d'obéissance interprété par eux d'une façon abusive qu'ils consentaient à inscrire en 1802, dans nos statuts, la loi qui créait *l'Institution royale* destinée à donner

¹ " Il est bon de remarquer que jusqu'en 1810, l'Assemblée du Bas-Canada avait été plutôt un être passif entre les mains de l'Exécutif qu'autrement, et elle n'avait nullement pris cette attitude que la Constitution lui donne; de là, ces concessions exorbitantes de l'Assemblée, telles que des subsides perpétuels, des Actes pour l'exclusion de certains étrangers de la Colonie et des Actes pour autoriser l'Exécutif à emprisonner le monde à volonté. C'était de fait un gouvernement arbitraire ou en d'autres termes de force."—Appel au parlement impérial et aux habitants des colonies anglaises, par F. Blanchet, M.P.P.

corps, au moyen de l'instruction publique, à ce rêve d'anglicisation qui ne cessait de hanter, avec ses séduisantes perspectives d'un pays unifié, l'imagination des ministres anglais. Heureusement que l'instinct de la conservation, éveillé, vint faire échec à cette conspiration légalisée. Avec le temps et une compréhension plus intelligente de la situation, et sous la provocation constante des gens en place et du Conseil exécutif, il se fit une certaine révolution dans l'esprit des Canadiens, et ces derniers dès lors virent la distinction qu'il y a à faire entre le roi et ses représentants. Ils prirent conscience de leurs droits et voulurent les exercer. Vers 1812, leur détermination de se gouverner dans les limites de la constitution s'affirme de plus en plus, et ils cherchent une direction politique. A ce moment Louis-Joseph Papineau paraît pour la leur donner et concilier les penchants héréditaires avec les idées nouvelles; c'est l'homme de la situation; un homme tel qu'il s'en présente dans les heures critiques de la vie des peuples.

CHAPITRE PREMIER

LES PAPINEAU

Il semblera peut-être curieux de voir réunies sous la même couverture la biographie de Papineau et celle de Cartier, deux hommes aux carrières si différentes et aux tempéraments si contradictoires, deux hommes unis un instant dans un effort commun, puis irrémédiablement divisés. ¹

Papineau, c'est le tribun qui de 1827 à 1837 incarne dans sa personne les revendications de tout un peuple docile à sa voix; c'est l'orateur à grand orchestre qui fascine, éblouit la foule avec ses périodes sonores, par son geste large, sa taille de dominateur; c'est lui le véritable souverain du peuple, car la voix de lord Dalhousie et de lord Aylmer ne dépasse point les limites de Québec et de Montréal, tandis que celle de Papineau pénètre jusqu'aux derniers hameaux de la province; c'est l'astre autour duquel gravite vingt années durant tout ce que la nationalité canadienne compte d'individualités marquantes, et qui s'éteint ensuite au milieu d'une tempête révolutionnaire.

Cartier, en vivant contraste, c'est l'action faite homme. Acharné au travail, il est privé de ces qualités séduisantes qui captivent la foule comme l'aimant attire le

¹ Les biographies de Papineau et de Cartier ont paru sous la même couverture dans l'édition anglaise. Lorsque l'auteur a décidé de les publier séparément, il était trop tard pour changer le commencement de ce chapitre.

fer. Il dédaigne presque l'éloquence et ne se sert de la parole que comme d'un instrument nécessaire à ses desseins et jamais pour éblouir.

Le premier est un personnage spéculatif, prisonnier de ses théories; l'autre ne croit que ce qui est tangible et pratique. L'homme d'action, une fois chargé des responsabilités du pouvoir, s'assagit promptement, car la responsabilité, que l'exercice du gouvernement comporte sans cesse, l'appelle à mesurer la portée et les conséquences de ses actes. Les théories, au contraire, qui n'engagent à rien exaltent de plus en plus ceux qu'elles possèdent. L'œuvre de Cartier fut immense; elle se lit dans nos lois, s'est imprimée sur nos institutions tandis que celle de Papineau, de prime abord, semble nulle. Il se trouve devant l'histoire en la posture d'un agitateur aux talents négatifs, ardent critique, juge violent de ses adversaires, n'ayant lui-même donné prise à la censure faute d'avoir mis sur pied quoique ce soit de durable. N'est-il pas injuste de le placer ainsi en face du néant? S'il n'a attaché son nom à aucune réforme la responsabilité de cette inaction ne pèse-t-elle pas sur les circonstances plus que sur lui-même? C'est une façon cavalière d'exécuter une aussi grande individualité que de lui nier le sens pratique, lorsqu'on a toujours barré la route à son bon vouloir de faire œuvre utile. Papineau ministre aurait été peut-être tout autre que Papineau tribun. L'occasion, qui lui a manqué d'exercer le pouvoir, l'a probablement empêché de mettre en évidence ce qu'il pouvait y avoir de positif dans son

intelligence. Mais s'il est vrai même que les commotions politiques de 1837 ont hâté, chez nous, l'ère des libertés civiles et politiques, peut-on légitimement refuser à Papineau une large part des bienfaits de cette conquête?

Quoiqu'il en soit, il n'en brille pas moins au sommet de notre pléiade d'illustrations canadiennes, comme un personnage de légende, enveloppé d'une sorte de mystère qui fait que le peuple l'admire sans le comprendre, hypnotisé par ce renom d'orateur et de patriote qui plane au-dessus de sa mémoire depuis plus de cinquante ans. Pour les hommes instruits comme pour la foule, il est resté le prototype de l'éloquence et le terme de comparaison accepté, lorsque l'on veut mesurer le talent de la parole d'un contemporain. « C'est un Papineau » constitue encore le dernier mot d'éloge que l'on puisse adresser en ce pays à un maître de la parole.

Comme presque tous les Canadiens arrivés à la distinction, Papineau sortait des rangs du peuple. Il fut avec son père l'artisan de sa noblesse. Ainsi que le dit Dumas: « lorsqu'on est fils de ses œuvres, on est encore d'assez bonne famille. » C'est toujours du sein de la foule qu'émergent ceux qui sont appelés à la dominer:

“Arbre ou peuple, toujours la force vient d'en bas.”

Son père, Joseph Papineau, avait rompu avec la tradition de la famille, où l'on s'était jusqu'à lui adonné aux métiers manuels, et était devenu notaire de profession. Ce fut un des premiers personnages de son temps et lorsque l'Angleterre nous donna la constitution de

1791, ses concitoyens de Montréal lui confièrent la mission de les représenter à l'Assemblée législative, où nous le trouvons dès la première session du Parlement, en 1792, bataillant avec énergie pour conserver le droit de cité à la langue française, dont la minorité anglaise voulait interdire l'usage en chambre. Bédard et Joseph Papineau figurent au premier rang des députés de l'époque et l'historien Garneau nous a tracé de ce dernier un portrait avec lequel nous retrouverons quelque ressemblance chez son fils :

« Les deux hommes, dit-il, qui vont fixer les premiers l'attention sur le théâtre parlementaire, seront M. Pierre Bédard et M. Joseph Papineau, que la tradition nous représente comme des patriotes doués de véritables talents oratoires. Ils furent dans la législature les plus fermes défenseurs de nos droits, et les partisans les plus désintéressés et les plus fidèles de l'Angleterre, au service de laquelle le dernier s'était distingué par son zèle durant la révolution américaine. Sortis tous les deux des rangs du peuple, ils avaient reçu une éducation classique au collège de Québec. M. Papineau fut bientôt le principal orateur des deux chambres. Une stature haute et imposante, une voix bien sonore, une éloquence véhémence et argumentative, lui donnaient une grande influence dans les assemblées publiques. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie un patriotisme pur et la confiance de ses concitoyens, qui aimaient à entourer de leur respect ce vieillard dont la tête, droite et couverte d'une longue chevelure blanche, gardait encore le caractère de l'énergie et de la force. »

En 1804, M. Papineau devint acquéreur de la sei-

gneurie de la Petite-Nation, au nord de l'Ottawa; il y jeta les bases d'une colonie et s'établit lui-même sur l'île à Roussin, vis-à-vis de ce qui est aujourd'hui le village de Montebello. C'était un coin perdu de la forêt que l'on ne pouvait atteindre de Montréal que péniblement, en se servant des moyens de transport des voyageurs du Nord-Ouest. Louis-Joseph Papineau, héritier de la seigneurie, construisit sur la terre ferme, en 1854, le superbe manoir de Montebello aujourd'hui habité par ses petits-fils.

Louis-Joseph, né en 1786, suivit le cours d'études du collège de Québec, devint avocat et député à la chambre d'assemblée, en 1812, où il fit ses débuts sous les yeux de son père, alors entouré d'un grand prestige et jouissant de l'estime de tous. Ce citoyen avait préparé à son fils un héritage difficile à recueillir; celui-ci ne faillit pas à la tâche et jeta même un nouveau lustre sur le nom qu'il lui avait laissé. Joseph Papineau vécut jusqu'en 1841, confondant sa gloire avec celle de son successeur. Il lui fut donné d'entendre les applaudissements que soulevait au parlement et sur la place publique la parole du puissant tribun, qu'il vit aussi, hélas! dans les infortunes de l'exil.

CHAPITRE DEUXIEME

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE

Pour que nos lecteurs anglais ¹ puissent bien comprendre Papineau, il est nécessaire de faire passer, sous leurs yeux, en traits rapides, quelques pages de l'histoire du Bas-Canada antérieure à l'entrée en scène du fameux tribun. Les premières années qui suivirent la fin de la domination française furent, pour les nouveaux sujets du roi d'Angleterre, une de ces crises terribles qui ressemblent à l'agonie d'une nation. Epuisés par une longue série de guerres, ruinés par l'administration de Bigot, les corvées et les exactions de toutes sortes, la perte de leurs moissons, les Canadiens se trouvent en face de maîtres mal disposés à leur égard. De la capitulation de Montréal (1760) à « l'Acte de Québec » (1774), mesure législative qui fit enfin luire pour eux des premiers rayons de justice, ils sont gouvernés en peuple conquis, au mépris des traités et des capitulations.

La proclamation du roi de 1764 les prive de leurs lois, et le serment d'abjuration (*test oath*) qu'on veut leur imposer fait de nos malheureux ancêtres des proscrits

¹ Comme nous l'avons dit plus haut, notre travail a d'abord été publié à Toronto.

dans leur propre patrie, sur les terres arrachées au prix de leur sang à la barbarie. Murray, qui gouverne d'abord avec une main de fer, laisse avec le temps fléchir sa rigueur et finit par reconnaître, surtout en entendant gronder la rébellion au sein des colonies voisines, les grandes qualités des Canadiens, et réclame pour eux la protection et la justice du roi, à l'encontre de ses concitoyens accourus au Canada pour les exploiter.

L'intérêt de l'Angleterre aidant, il lui paraît que si celle-ci désire conserver sa nouvelle colonie, elle n'y réussira qu'en traitant les Canadiens avec loyauté et, joignant lui-même l'exemple au précepte, il permet l'application des lois françaises en matière de propriété.

A l'origine du régime anglais on avait donc posé en principe que les Canadiens n'avaient aucun droit ni à l'usage de leur langue, ni à celui de leurs lois. Tel fut le point de départ, et lorsque nous comparons cette situation fâcheuse à celle dont nous jouissons aujourd'hui, nous inclinons à croire qu'il coulait dans les veines des Canadiens à qui nous devons la conquête de nos libertés, du sang de ces Normands qui, dans la plaine de Runnymede, arrachèrent la Grande Charte au roi Jean-sans-Terre.

De temps à autre, il s'élève au Canada des discussions sur l'origine de nos droits. D'un côté, l'on prétend qu'ils découlent des capitulations de Québec et de Montréal, de l'autre qu'ils nous sont venus à titre gracieux de la couronne britannique. Il importe d'étudier froidement cette question, en dehors de tout parti pris, à la seule

lumière de la vérité historique. Et nos lecteurs arriveront comme nous, espérons-le, à la conclusion que nos droits dérivent : 1° du traité de Paris ratifiant les capitulations de Québec et de Montréal; 2° du droit des gens et 3° de notre qualité de sujets britanniques.

Examinons d'abord les opinions des conseillers du roi George III et aussi leurs rapports, qui ont fini par prendre corps dans le statut de Québec de 1774, lequel donne droit de cité aux lois civiles françaises au Canada et ratifie l'article du traité de Paris (1763) relatif au libre exercice de la religion catholique. Ce statut, c'est bien notre Grande Charte à nous, Canadiens. On verra avec quelle largeur de vue, avec quelle générosité, ces hommes d'élite du siècle dernier ont envisagé notre position; et il convient à nous, qui profitons de leur politique, de rendre hommage à l'esprit élevé qui les mit à l'abri des étroits préjugés de race et de religion.

Il importe d'autant plus de nous acquitter de ce devoir, que nous sommes loin de trouver partout, après un siècle qui s'intitulait prétentieusement siècle de lumières, l'impartialité et le sentiment de l'équité qui avaient cours en Europe, surtout en Angleterre, il y a plus de cent ans. Que disons-nous! Si nous remontons le cours des âges, nous trouvons chez les Romains des notions plus justes, plus conformes au droit des gens que celles qui constituent le bagage politique d'une foule de nos contemporains. N'est-il pas navrant de constater avec quelle lenteur progresse l'esprit humain?

Comme nous venons de l'indiquer nos droits découlent de trois sources différentes. Le droit des gens nous

a valu nos lois civiles et nos coutumes. Les capitulations de Québec et de Montréal nous garantissent le libre exercice de notre religion, et enfin nous tenons de notre qualité de sujets anglais nos droits politiques.

Il y a des gens qui s'imaginent, avec une générosité conforme à leur passion, que conquérir un pays par les armes donne des droits absolus sur le vaincu. C'est là une notion bien démodée qui aurait fait sourire de pitié les contemporains de Salluste et de Cicéron. « Nos pères, disait ce dernier, n'enlevaient à l'ennemi que le pouvoir de nuire. » *Neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant.* Grotius pose en principe que la conquête ne confère sur le pays conquis que le droit de souveraineté. Avec le changement du pouvoir suprême se produit un changement d'allégeance pour le peuple, qui reste en possession de ses lois, de ses biens et de ses coutumes.

Les ministres de George III étaient fort versés en droit international, car ils citent souvent Grotius au cours de leurs débats sur la question des réclamations des Canadiens. Les conseillers du roi qui, à la suite de la conquête, s'occupent les premiers du sort des Canadiens dans le but de l'améliorer sont MM. de Grey, procureur général, et Yorke, solliciteur général. Leur rapport (1766) sur notre situation ne nous est pas parvenu, mais quelques années plus tard, les successeurs de ces hommes éminents dans le cabinet de lord North, MM. Thurlow et Wedderburne, le citent à l'appui de leur opinion, allant à dire qu'on devait rendre aux Canadiens les lois civiles françaises. Cette manière de voir prévalut au conseil des ministres de George III et, comme consé-

quence, le statut de Québec fut présenté au parlement. C'est la chambre des lords qui l'étudie en premier lieu et il arrive à la Chambre des communes pour subir sa seconde épreuve, le 26 mai 1774. Après une discussion à laquelle prennent part lord North, MM. Thurlow, Townshend, Charles Fox, Dunning, Glynn et Wedderburne, il est accepté à la majorité de 105 voix contre 26. Le procureur général avait fait les frais de la discussion du côté du gouvernement. Nous donnons la partie la plus saillante de son discours.

« Il a été expressément stipulé dans les capitulations, que les Canadiens, et surtout les ordres religieux, auraient l'entière jouissance de leurs propriétés, et le libre exercice de la religion catholique. » Puis, abordant l'objection qu'on lui a faite que la proclamation du roi, de 1764, établissant, après le traité de Paris, le gouvernement civil au Canada, avait introduit le droit commun anglais, il s'élève contre cette prétention, tourne cette proclamation en ridicule, la déclare absurde, mal rédigée, incohérente, pleine d'ambiguïtés qu'il importe de faire cesser.

« Une proclamation conçue d'une façon si générale, dit-il, et s'appliquant à des pays très éloignés, sans homogénéité relativement à leur situation, à leur histoire et à leurs lois, ne peut pas être regardée comme un document d'Etat bien conçu, mais seulement comme un acte nécessaire immédiatement après la conquête. Mais quelque convenable qu'il fût, cependant, pour les parties du pays qui n'étaient pas peuplées avant la

conquête, si nous devons le juger d'après une interprétation si fausse, si nous devons le juger comme implantant une constitution anglaise et des lois anglaises dans un pays déjà colonisé et gouverné par d'autres lois que les nôtres, je le regarde comme *un des actes de la plus brutale, de la plus absurde et de la plus cruelle tyrannie qu'une nation conquérante ait jamais commis à l'égard d'un peuple conquis.* »

Ainsi les ministres furent d'avis que les Canadiens avaient droit à leurs lois civiles, parce que l'article du traité de Paris, qui leur garantissait la possession de leurs biens, entraînait, comme conséquence naturelle, l'application des lois régissant la propriété, et aussi parce qu'il est de l'essence du droit des gens, que le peuple conquis ne peut être obligé qu'à changer son allégeance. Près des quatre cinquièmes des députés de ce temps partagèrent cette libérale manière de voir. Et dire que de nos jours, il se rencontre ici des gens qui ne sont pas arrivés à ce degré de libéralité! Pour rendre la démonstration ci-dessus plus complète, citons un extrait, sur la même question, d'un rapport du procureur général Wedderburne, en date du 6 décembre 1772.

« Le Canada est un pays conquis, dit-il, dans un rapport au roi; les capitulations lui ont garanti la jouissance temporaire de certaines lois et le traité de Paris ne contenait aucune réserve en faveur des habitants, sauf une, très vague, relative à l'exercice de leur religion. Est-on, pour cela, fondé à dire: « le vainqueur peut, en vertu du droit de conquête, imposer les lois qu'il lui plaît? » Quelques avocats ont soutenu cette opinion,

mais ils n'ont pas fait la distinction *entre la force et le droit*. Il est certainement au pouvoir du vainqueur de disposer à discrétion de ceux qu'il a vaincus, et, lorsque la captivité était la conséquence de la victoire, cette proposition aurait pu être vraie, mais dans des temps plus civilisés, depuis que le but de la guerre est la souveraineté, depuis que la victoire a pour objet d'acquérir des sujets et non des esclaves, la conquête ne donne nul autre droit que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, laissant aux individus la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis. »

Il nous est souvent arrivé d'entendre des personnes exprimer leur regret et leur surprise qu'il ne fût pas question, ni dans les capitulations ni dans le traité de Paris, de l'usage de la langue française. C'était, aux yeux de Vaudreuil et de Lévis, précaution inutile. La langue fait partie de la personnalité humaine, c'est une part de l'âme, inexpugnable dans le for intérieur, à l'abri, dans le sein de la famille, des atteintes du pouvoir.

Est-ce à dire que notre thèse, si elle est fondée, libère les Canadiens de toute reconnaissance à l'égard de l'Angleterre? Telle n'est pas notre pensée. Elle n'a fait, il est vrai, que son devoir, mais ne devons-nous pas lui en savoir un gré infini quand il se trouve tant de gens qui ne le comprennent ni ne le font? Il suffit qu'elle ait eu la force de nous opprimer et qu'elle s'y soit refusée pour que ses hommes d'Etat méritent notre reconnaissance. Au regard des ministres anglais et des députés

attachés à leur cause, il se trouvait alors nombre d'individus au Canada auxquels il n'aurait nullement répugné de faire de notre pays une autre Irlande, et des Canadiens des gens taillables et corvéables à merci.

Les études des juriconsultes du gouvernement de George III et de ses ministres, portant sur l'interprétation du traité de Paris et des règles du droit des gens applicables à notre situation, sont venues avec les débats du parlement se condenser dans le statut de Québec de 1774. Ne sommes-nous pas fondé à regarder cette loi, résultante des réclamations de nos pères et des délibérations des hommes les plus autorisés à parler en Angleterre, comme la Grande Charte de nos libertés, aussi précieuse pour nous, aussi inviolable que l'est la Charte de Jean-sans-Terre pour les Anglais? Ne consacre-t-elle pas les droits essentiels à notre existence nationale? Les libertés acquises depuis en dérivent: elles en sont comme le développement amené par une évolution naturelle, ralentie parfois par des obstacles, mais jamais arrêtée. Lorsque le général Amherst répondait à certaines réclamations du marquis de Vaudreuil en faveur des Canadiens: « Ils seront sujets anglais, » n'avait-il pas l'air de proférer une menace? D'aucuns ont voulu y voir des paroles qui n'auguraient rien de bon pour les nouveaux sujets du roi. Du sens caché de ces paroles, les Canadiens ont tiré des effets insoupçonnés. C'est appuyés sur cette qualité même de sujets anglais qu'ils ont réclamé et obtenu les privilèges du « self-government. »

Le statut de Québec recevait la sanction royale en

1774, et moins d'une année après, les Canadiens, qui formaient les dix-neuf vingtièmes de la population, ralliés à la couronne, équitable à leur endroit, faisaient échouer l'invasion américaine, sous les murs de Québec. La politique du gouvernement anglais n'avait pas été seulement généreuse, mais aussi, habile et clairvoyante. Il se trouva qu'il avait fait un excellent placement dont il recueillait le fruit, qui en valait bien la peine : la conservation du Canada à la couronne britannique.

Les Franco-Canadiens ont toujours payé largement la générosité de la mère-patrie à leur égard : témoin encore leur conduite en 1812, alors que les Américains, vainqueurs partout dans l'Ouest, voyaient leurs armes malheureuses dans la province du Bas-Canada. Il y a des souvenirs utiles à rappeler à certaines personnes intéressées à n'avoir pas de mémoire.

CHAPITRE TROISIEME

RÉGIME PARLEMENTAIRE

La nouvelle constitution¹ accueillie avec enthousiasme par les nouveaux sujets ne comportait, cependant, pour eux aucune participation aux affaires publiques. Qu'elle ait, en dépit de cette lacune, répondu aux aspirations de nos ancêtres, cela n'a rien qui doive nous étonner. On ne ressent pas la privation de droits ou d'avantages dont on n'a jamais joui. Or, en 1774, la séparation d'avec la France ne remontait qu'à quatorze ans, et le souvenir du régime français, si dur, si absolu,

¹ C'est sous l'administration du gouverneur Haldimand que le Conseil législatif siégea pour la première fois, en 1777 seulement. Ses séances se tenaient à huis-clos, et les conseillers pouvaient se servir soit de l'anglais, soit du français dans leurs délibérations.

Voici les noms des premiers conseillers législatifs:

Henry Hamilton, Président.

Hugues Finlay.

Thomas Dunn.

Jacques Cuthbert.

François Levesque.

Edouard Harrison.

Jean Collins.

Adam Mabane.

George Pownall.

George Allsopp.

La Corne Saint-Luc.

J.-G.G. de Léry.

Conrad Gagy.

Picotté de Bellestre

Jean Fraser.

Henri Caldwell.

Jean Drummond.

Guillaume Grant.

Paul-Roch de Saint-Ours.

François Baby.

Joseph de Longueuil.

Samuel Holland.

William Jenkins, greffier.

François-Jos. Cugnet, traducteur.

donnait, par comparaison, à l'administration nouvelle les couleurs d'un gouvernement bienfaisant. Les idées de self-government ne faisaient pas partie des notions des Canadiens d'alors, habitués par tradition monarchique à tout attendre du Roi, à rechercher ses ordres comme un enfant ceux de son père. Aussi, lorsqu'il fut question, pour la première fois, de créer une chambre d'assemblée composée de représentants du peuple, pour la placer à côté du conseil législatif et du gouverneur, accueillirent-ils fort mal, ce projet, qui s'offrait à leurs yeux avec toutes les terreurs de l'inconnu. Nous avons devant nous le texte de la protestation qu'ils firent parvenir à Londres à ce sujet. Au milieu de ce document se détache ce passage caractéristique :

« Ce à quoi nous tenons le plus c'est à notre religion, aux lois régissant nos propriétés et à notre liberté personnelle, et le statut de Québec nous garantit tout cela. Nous redoutons l'établissement d'une assemblée, à cause des conséquences que pourrait avoir cette création. Pouvons-nous, comme catholiques, espérer conserver dans une assemblée les mêmes privilèges que les protestants? et ne viendra-t-il pas un temps où l'influence de ceux-ci l'emportera sur celle de nos descendants? Advenant le changement projeté, aurions-nous, notre postérité aurait-elle les avantages que nous donne la constitution actuelle? D'un autre côté, n'avons-nous pas raison de craindre de voir prélever sur nos propriétés ces taxes qu'on tire aujourd'hui du commerce, taxes payées, il est vrai, indirectement par l'habitant du pays, mais seulement en proportion de ce qu'il consomme?

N'avons-nous pas aussi à redouter de voir un jour l'assemblée des représentants semer des germes de dissensions qui seront alimentées par les haines intestines que les intérêts contraires des anciens sujets et des nouveaux feront naître? »

Ces objections à la création d'une chambre de députés attestent, chez ceux qui les ont formulées, une clairvoyance et une prescience qu'un historien anglais n'a pu s'empêcher de remarquer. Les Canadiens de 1778, témoins du courant d'émigration que la révolution américaine poussait vers l'Ouest, pressentaient que les nouveau venus — les loyalistes — viendraient en conflit avec eux au premier contact. On tint à Londres un certain compte de cette protestation des Canadiens, et au lieu de ne créer qu'une assemblée selon le projet primitif, on résolut de diviser le pays en deux provinces, ayant chacune sa législature.

La constitution de 1791, avec le gouverneur et ses ministres, son conseil législatif nommé par la couronne et sa chambre de représentants, ne devait être en réalité dans ses effets que le prolongement du statut de Québec. A tout prendre, elle promettait beaucoup plus qu'elle n'a tenu. C'était un instrument de gouvernement sans élasticité. Sous son empire le pays se trouve encore en présence du pouvoir personnel du gouverneur comme auparavant. Si la chambre possède certains pouvoirs, ils sont purement négatifs, le gouverneur, appuyé par le conseil législatif rempli de ses créatures, pouvant toujours lui faire échec. Privée des moyens de se rendre utile au peuple, la chambre s'aperçut un jour qu'on lui

avait laissé — sans le vouloir — la faculté de se rendre désagréable, de contrecarrer l'autorité; il plut alors aux nôtres d'user et d'abuser de cette faculté.

Si la constitution de 1791 apparaît sous des couleurs menaçantes aux Canadiens soumis au régime paternel absolu du statut de Québec, leurs successeurs, avec cette acuité de vision qui semble être une qualité spéciale des Canadiens-Français en matière politique, eurent bientôt compris tout le parti qu'il leur serait possible de tirer d'une chambre populaire ayant les attributions ordinaires d'une institution de cette sorte. Grande fut leur déception quand l'arbitraire des gouverneurs leur fit comprendre qu'ils vivaient encore sous une espèce de régime du bon plaisir.

Les Canadiens eurent un moment l'espoir de mettre la main sur un moyen d'influence efficace. Jusqu'en 1818, c'est le gouvernement anglais qui a subvenu aux dépenses de la liste civile de Québec. Il leur parut que s'il leur était permis de payer tout le personnel administratif, ils n'auraient qu'à refuser de voter des subsides à la couronne pour tout arrêter et forcer le gouverneur à respecter la volonté de la chambre. C'était une illusion; cédant à leur réclamation, le gouvernement anglais accorda à l'assemblée, en 1818, le privilège de voter des subsides à la couronne, ce qui entraînait le privilège connexe de les refuser. Le moyen ne réussit pas, lorsqu'on voulut l'employer; le gouverneur para le coup en puisant dans la caisse militaire les deniers nécessaires au service public. Ce qui manque le plus à la machine gouvernementale de l'époque, ce sont des

points de contact entre ses différents rouages. Logiquement les ministres auraient dû faire partie de la Chambre pour expliquer aux représentants du peuple la politique du gouverneur et au besoin la défendre, créer des rapports plus fréquents entre l'autorité suprême et le peuple, mais aucune loi ne les obligeait à se faire élire; ils n'étaient pas responsables au peuple et ne relevaient que du gouverneur.

Si encore le Conseil législatif avait pu s'interposer comme médiateur entre l'Assemblée et le gouverneur, mais loin de là, il se donnait le rôle d'exaspérer l'antagonisme, sous l'influence du gouverneur qui le remplissait de ses créatures pour s'en faire un allié contre les députés et un instrument d'obstruction.

Mieux valait, à tout prendre, le statut de Québec: s'il n'appelait pas le peuple au gouvernement du pays, il le disait sans ambages, tandis que le régime de 1791 n'était que le règne du bon plaisir dissimulé sous les traits du gouvernement populaire. Le défaut capital de ce système consistait à donner au peuple un simulacre de droit, à pousser la représentation nationale dans une voie, pour lui donner un croc-en-jambe dès qu'elle y était entrée. A ce vice fatal se superposait cet abus du pouvoir personnel, qui concentrait autour du gouverneur une tourbe de courtisans pleins de loyauté par intérêt, et sur lesquels exclusivement tombait la pluie rafraîchissante des honneurs et des emplois bien rétribués. La même cause produisait partout les mêmes effets. Dans le Haut-Canada, ce sont les membres du "*Family compact*" qui accaparent tout

le patronage. Chez nous, il n'y a de faveurs que pour les bureaucrates. Seulement, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'échec du système, on dit dans l'Ouest: « C'est la faute de la constitution, » mais à Montréal et à Québec, ce sont Papineau et ses amis que l'on tient responsables de tous les embarras. La Nouvelle-Ecosse, soumise à un régime identique à celui des deux Canadas, ne réussit pas à en tirer un meilleur parti. Faut-il rappeler qu'en 1840, lord Sydenham dut quitter Montréal pour se rendre à Halifax, où le gouverneur et la Chambre étaient à couteaux tirés? Lord Sydenham le faisait remarquer: « As in Upper Canada, the population in Nova Scotia had gradually outgrown the monopoly of power in the hands of a few large families. »

Le remède à la situation tendue, dangereuse, que la constitution de 1791 faisait naître, se trouvait sous la main du gouvernement. Pourquoi n'obéissait-il pas à la logique qui lui criait d'aller jusqu'aux conséquences de ses principes? La création d'une chambre de représentants réclamait la présence, dans ce corps, des conseillers de la couronne ayant à rendre compte de leur conduite au peuple. La responsabilité des ministres est un instrument de gouvernement merveilleux. Il amène au pouvoir le retour successif des hommes d'élite des partis au lieu de condamner l'un d'eux à l'opposition perpétuelle, comme cela se voyait ici avant 1837. Cette alternance d'administrations agit comme une soupape qui laisse échapper le trop-plein des ambitions produit une détente nécessaire au milieu de la tension excessive des luttes de la politique.

Faute de ce rouage au Canada, les factions hostiles au gouvernement versèrent dans des agitations quasi-révolutionnaires, et de sombres orages vinrent s'abattre sur le pays. Ceux qui les avaient, pour ainsi dire, provoqués, s'en tirèrent avec le moins de malheurs, et les coups de foudre frappèrent les victimes d'un état de choses dont la responsabilité ne leur incombait à aucun degré. L'échafaud, la proscription firent leur œuvre après la levée de boucliers de 1837-38, et d'un trait de plume, on suspendit la constitution de 1791.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DÉBUTS DE PAPINEAU

Lorsque l'esprit de Papineau, jeune homme, s'éveille pour la première fois aux conceptions politiques, le Bas-Canada entre dans cette crise violente que nos historiens désignent, avec une certaine exagération, sous le nom de règne de la terreur. Sir James Craig gouverne alors, et ce soldat conduit les affaires *manu militari*. Les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis étant très tendues à cette époque, on vivait dans la province sous la menace d'une guerre prochaine, dont le Canada serait le théâtre. Cette situation préparait certains individus à devenir alarmistes et le gouverneur paraît avoir été un des premiers à subir l'impression des événements. La peur rend visionnaire, et son imagination hantée de chimères ne lui faisait voir partout que conspirations, noirs complots contre la sûreté de l'Etat. Le régime de la terreur existait surtout pour lui-même. Les ennemis des Canadiens abusèrent de son état d'âme pour exciter sa défiance contre les plus fidèles sujets du roi. C'est sous l'empire de cette défiance dégénérée en hallucination qu'un jour il supprime le *Canadien*, qu'il fait emprisonner six députés et qu'il dissout deux parlements pour les raisons les plus futiles du monde.

C'est aussi sous le règne de ce personnage naturellement hargneux et qu'une maladie grave ne cessait d'irriter de plus en plus, que l'on voit poindre la question des subsides. Après la conquête, c'est le gouvernement anglais qui fait face aux dépenses de l'administration du Canada. En 1810, la Chambre prie le roi de lui permettre de subvenir à ces frais, attendu que la prospérité de la province lui permet de s'en charger. Il est assez rare que des hommes ou des assemblées courent au devant de pareils fardeaux. Aussi Craig trouve la pétition des Canadiens anormale, contraire aux usages et ne cache pas la mauvaise humeur qu'elle suscite chez lui, car il saisit bien la raison d'être de leur demande. Il lui est cependant impossible de la dissimuler et force lui est de la transmettre au roi qui fait savoir à la Chambre qu'il sera fait droit à sa pétition. ¹

Le droit au contrôle des subsides que réclamait alors la Chambre, droit inhérent aux institutions britanniques, ne lui fut définitivement cédé qu'en 1818 et encore non dans sa plénitude. C'est sur cette demi-mesure, sur cette demi-concession que va s'engager la lutte qui ne finira qu'en 1837, et c'est l'obstination du bureau colonial à laisser à l'Exécutif la disposition des deniers publics, qui fera naître tous les mécontentements dont les Canadiens subiront les fâcheuses conséquences. La

¹ M. de Gaspé raconte dans ses Mémoires que M. de Lanaudière, qui avait été l'ami de Craig durant les dernières années de son séjour à Québec, lui avait confié que ce gouverneur avait reconnu qu'il s'était trompé dans sa manière de traiter les Canadiens. Il en voulait à son entourage de l'avoir prévenu contre des personnes avec lesquelles il lui aurait été facile de s'entendre.

Chambre d'assemblée ne voyait pas seulement, dans le contrôle des subsides, la revendication d'un droit, mais aussi un moyen de courber l'orgueil des fonctionnaires publics et de réprimer leur insolence envers les députés. Payés par l'Exécutif, ils abusaient de leur indépendance vis-à-vis de la Chambre pour s'affranchir de tous égards à son endroit.

Ce coup d'œil, jeté sur les événements de l'administration de Craig, nous fait pénétrer dans les secrets de la politique de cette époque, et nous donne la clef de la situation politique de 1800 à 1837. Au sommet de l'Etat se trouve un gouverneur, responsable de ses actes à ses seuls supérieurs d'Angleterre, s'appuyant sur un conseil exécutif à sa dévotion et un conseil législatif composé aussi de ses créatures; à côté de ces pouvoirs une chambre d'assemblée élue par le peuple. Dans tout pays, la condition essentielle du fonctionnement normal d'une organisation gouvernementale repose sur la bonne entente entre toutes ses parties constituantes. Or cette condition a presque toujours fait défaut dans le Bas-Canada, où l'arbitraire du gouverneur, le mauvais vouloir du Conseil législatif, son désir de contrecarrer l'Assemblée, irritaient celle-ci jusqu'à l'exaspération pour la pousser, à son tour, à des fautes que le calme de l'esprit, résultat naturel d'une situation régulière, lui aurait fait éviter.

Qu'un homme comme Papineau, intelligent, fier et sentant sa force, tombe dans un pareil milieu où l'omnipotence du pouvoir le force de livrer sans cesse un com-

bat inégal, et l'on conçoit ce qui doit fatalement arriver. Malgré tous les efforts possibles, l'irritation remplace le sang-froid et s'accroît sans cesse avec la continuité des abus jusqu'au jour où, perdant toute mesure, il refuse d'accueillir, comme insuffisantes, les concessions qui lui auraient d'abord semblé acceptables.

Papineau parut en chambre en 1812, sous l'éclat du renom de son père et entouré déjà lui-même du prestige que ses succès précoces au collège lui avaient valu. M. de Gaspé, son condisciple, nous rapporte, dans ses intéressants souvenirs, que de mémoire de professeur et d'écuyer, nulle voix plus éloquente n'avait retenti dans les salles d'études du collège de Québec. M. de Gaspé ajoute qu'il entendit surtout Papineau à la Chambre et que jamais la voix du tribun ne l'émut autant que l'avait fait celle de l'étudiant. Papineau n'arriva pas par degrés à la renommée. Son début au parlement fut un coup de maître; il conquit grâce à ce premier triomphe la première place et devint dès lors sans conteste, comme par dévolution naturelle, le chef des Canadiens.

Avec l'arrivée de sir George Prévost, le calme se rétablit momentanément dans la province que la guerre de 1812 allait appeler aux armes; Papineau et ses amis estiment que le temps n'est pas aux querelles intérieures lorsque l'ennemi se montre à la frontière. A l'exemple de son père qui, en 1775, avait rendu de grands services à la cause anglaise en Amérique, Papineau s'enrôle dans les rangs de la milice et fait la campagne en qualité de capitaine. On rapporte qu'il fut un soldat accompli, aussi

brave au feu qu'humain et généreux après la bataille à l'égard de l'ennemi. Un jour qu'il escortait avec ses soldats, un certain nombre de prisonniers américains, il fit cesser le chant de *Yankee doodle* dont on assourdissait ces malheureux pour les railler dans leur misère. Les deux Papineau servant sous le drapeau britannique, n'est-ce pas là une preuve que leur opposition ne s'attaquait pas, tout d'abord, au principe d'allégeance, mais à l'arbitraire et à la tyrannie du gouverneur et de ses créatures ligués contre les Canadiens, pour les écarter du pouvoir et restreindre leurs droits?

En 1815, Papineau, malgré sa jeunesse, est appelé à remplacer M. Panet à la présidence de la Chambre d'assemblée. De cette date à 1820—celle de l'avènement de lord Dalhousie—nous ne le voyons pas jouer un rôle bien actif au Parlement. Se contentant de remplir ses fonctions de *speaker*, il se livre entre temps à des études d'histoire, se pénètre de l'esprit du droit constitutionnel et amasse cette somme de connaissances dans laquelle il puisera plus tard sans l'épuiser, lorsque la direction de son parti l'éloignera de ses livres. La lecture de ce qui nous reste de ses discours, dans lesquels abondent mille réminiscences, mille traits et allusions aux choses du passé, témoigne de sa profonde culture intellectuelle.

Si en chambre il laisse le champ libre à ses amis, il doit se prodiguer au dehors, car dès que la cause des Canadiens le met en lutte avec lord Dalhousie, il devient évident pour tous que son éloquence lui avait déjà conquis la province de Québec, du sommet de la société aux

rangs les moins élevés du peuple. Des hommes de l'importance de MM. de St-Ours, Debartzch, Cuthbert, de même que tous ses amis et le clergé se montrent empressés à prendre le mot d'ordre de Papineau et à accepter sa direction.

Durant cette période, son esprit, en pleine maturité, lui fait encore espérer le redressement des griefs dont ses amis se plaignent. A ses yeux ce serait une affaire facile, si les autorités se donnaient la peine de tirer de la constitution de 1791 le bien qu'elle est susceptible de donner. Chose qui surprendra bien des gens, Papineau la regardait alors comme un instrument de gouvernement presque parfait. Son opinion vaut la peine d'être enregistrée. C'est à Montréal, en 1820, qu'il la fit connaître. On venait d'apprendre la nouvelle de la mort du roi George III, nouvelle que Papineau transmit à ses électeurs dans le discours que l'on va lire.

« Peu de jours se sont écoulés depuis que nous nous sommes assemblés dans ce lieu pour le même motif qui nous réunit aujourd'hui : le choix de représentants. La nécessité de ce choix venant d'une grande calamité nationale, la mort du Souverain bien-aimé qui a régné sur les habitants de ce pays, depuis qu'ils sont devenus sujets britanniques, il est impossible de ne pas exprimer nos sentiments de gratitude pour les bienfaits que nous avons reçus de lui, et des sentiments de regret pour sa perte si profondément sentie ici et dans toutes les parties de l'empire. Et comment pourrait-il en être autrement, quand chaque année de son règne a été marquée par de nouvelles faveurs accordées à ce pays ?

« Les énumérer, et détailler l'histoire de la province depuis tant d'années, prendrait plus de temps que je ne puis en demander de ceux à qui j'ai l'honneur de parler. Qu'il suffise donc, à première vue, de comparer l'heureuse situation où nous nous trouvons aujourd'hui, avec celle où se trouvaient nos ancêtres lorsque George III devint leur monarque légitime.

« Qu'il me suffise donc de rappeler que sous le gouvernement français (gouvernement arbitraire et oppressif à l'intérieur et à l'extérieur), les intérêts de cette colonie ont été plus fréquemment négligés et mal administrés que ceux d'aucune autre partie des dépendances françaises. Dans mon opinion, le Canada semble ne pas avoir été considéré comme un pays qui, par la fertilité du sol, la salubrité du climat et le territoire étendu, pouvait être la paisible résidence d'une population considérable et heureuse, mais comme un poste militaire, en guerre continuelle, souffrant fréquemment de la famine, sans commerce, ou avec un commerce de monopole par des compagnies, la propriété publique et privée souvent mise au pillage, et la liberté personnelle chaque jour violée. Chaque année, on voit nos gens arrachés de leur maison et de leur famille pour aller répandre leur sang, et porter le meurtre et la ruine des rives des grands lacs, du Mississipi et de l'Ohio, à celles de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson.

« Telle était la position de nos pères; voyez le changement: George III, souverain respecté pour ses qualités

morales et son attention à ses devoirs, son amour pour ses sujets, succède à Louis XV, prince justement méprisé pour ses débauches et son peu d'attention aux besoins du peuple, sa prodigalité insensée pour ses favoris et ses maîtresses. Depuis cette époque, le règne de la loi a succédé à celui de la violence, depuis ce jour, les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne ont été employés pour nous procurer une protection efficace contre tout danger extérieur; depuis ce jour ses meilleures lois sont devenues les nôtres, tandis que notre religion, notre propriété et les lois par lesquelles elles étaient régies nous ont été conservées; bientôt après, les privilèges de sa libre constitution nous ont été accordés, garants infailibles de notre prospérité intérieure, si elle est observée. Maintenant la tolérance religieuse, le procès par jury, la plus sage des garanties qui ait jamais été établie pour la protection de l'innocence, la protection contre l'emprisonnement arbitraire, grâce au privilège de *l'habeas corpus*, la sécurité égale garantie par la loi à la personne, à l'honneur et aux biens des citoyens, le droit de n'obéir qu'aux lois faites par nous et adoptées par nos représentants, tous ces avantages sont devenus pour nous un droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité. Pour les conserver, sachons agir comme des sujets anglais et des hommes indépendants. »

Comment expliquer cet éloge de nos institutions qui jure tant avec les critiques amères que Papineau en fit plus tard? Remarquons tout d'abord que la consti-

tution de 1791, si elle eût été mise en œuvre par des hommes décidés à en respecter l'esprit plus que la lettre, aurait répondu aux aspirations légitimes du pays. Elle ne comportait point, comme nous le disions plus haut, la responsabilité ministérielle, mais même privée de ce rouage si commode, il lui restait encore assez d'élasticité pour fournir un excellent instrument de gouvernement. Ce qui constitue l'essence du régime parlementaire, c'est le vote de l'impôt et le contrôle entier et en détail de la dépense publique laissés aux représentants du peuple, et c'est, en somme, ce que Papineau et ses amis revendiquaient à bon droit. Eut-il l'espoir, après l'administration de Prévost, durant laquelle la guerre contre l'étranger avait fait cesser les querelles à l'intérieur, et après le règne de Sherbrooke et de Richmond comparativement calme et ressemblant à une trêve où on aurait cherché les moyens de s'entendre; eut-il l'espoir de voir leur successeur, lord Dalhousie, entrer dans la voie de la conciliation? Jugée au point de vue de cette hypothèse, la déclaration de Papineau détonne moins qu'on pourrait le croire, avec ses déclarations subséquentes. Elle est, en outre, tout à son honneur et à celui de ses amis, car elle tend à faire voir qu'il ne fut, durant plusieurs années, ni un intransigeant, ni un adversaire quand même du gouvernement. Si l'exaspération se saisit, un jour, de son esprit, ce fut après huit années d'hostilités dirigées par lord Dalhousie contre les nôtres, avec le dessein évident de nous écraser; ce fut surtout durant l'administration de lord Aylmer encore plus agressif que son

prédécesseur, encore plus déterminé que lui, à faire échec à l'Assemblée, à multiplier les provocations avec toutes les circonstances aggravantes que pouvait lui suggérer la volonté d'être injuste et arbitraire.

La loi du talion, qui n'a pas sa raison d'être en politique, parut une arme légitime à ces hommes qui, persécutés dans leurs aspirations et leur passion de conquérir toutes les libertés du sujet britannique, prirent à ce moment le nom de « Patriotes ». Leur vue s'obnubilait, sous le souffle de l'intolérance; ils perdent le sens exact de la situation, et persuadés qu'ils n'ont plus rien de juste à attendre du pouvoir si longtemps sourd à leurs plaintes, ils refusent un jour d'accepter de ses mains une ample mesure de réparation. ¹

¹ Les *patriotes* donnaient le sobriquet de Chouayens aux Canadiens qui refusaient de suivre Papineau. Ce qualificatif de Chouayens avait été fabriqué du temps de Montcalm pour désigner certains soldats qui passaient pour avoir manqué de bravoure à la prise d'Oswego que les Français appelaient Chouaguen : de là Chouayens. Papineau désignait sous le nom d'*oligarchie* le parti du gouverneur au-dessous duquel se trouvaient les *bureau-crutes*. Quant aux Conseillers législatifs, les patriotes ne voulaient voir en eux que des *vieillards malfaisants*.

CHAPITRE CINQUIEME

PREMIER PROJET D'UNION DES PROVINCES

Avec lord Dalhousie, nous entrons dans la crise aiguë de la politique canadienne. Homme distingué, de goût et de culture intellectuels plus qu'ordinaires, il fonde la « Société littéraire et historique de Québec. » C'est aussi lui qui fait élever, à la mémoire de Wolfe et Montcalm, ce monument, symbole apparent d'une pensée de conciliation, qui fut loin d'inspirer sa conduite à l'égard de la majorité de la province ¹.

Il manquait d'envergure d'esprit, ce qui lui fit subir l'influence de cette camarilla du château Saint-Louis qui, sous le couvert des gouverneurs, a dominé et exploité notre province durant quarante années. Ryland, secrétaire de Craig, fut le prototype de ces hommes néfastes, fanatiques à froid, qui, sous prétexte de protéger les intérêts de l'Angleterre, s'ingénierent à annihiler les droits des Canadiens. L'histoire ne saurait même reconnaître de sincérité dans leur attitude: leur mépris pour

¹ Ce monument porte l'inscription remarquable qui suit, due à la plume du Dr Fisher.

MORTEM, VIRTUS, COMMUNEM,
FAMAM, HISTORIA,
MONUMENTUM, POSTERITAS
DEDIT.

les nôtres, si souvent victimes de leur outrecuidance, n'était peut-être pas aussi profond qu'il le paraissait. Ce que la coterie ambitionnait par-dessus tout, c'était la conservation du pouvoir dont les avantages s'épandaient sur elle en cette pluie bienfaisante d'honneurs et de profits dont elle sut tirer partie jusqu'aux derniers abus.

Dès la première session du parlement, convoqué par le nouveau gouverneur (1820), le conflit entre le Conseil et l'Assemblée éclata avec plus de fureur que jamais. Papineau ayant fait voter le budget article par article, pour assurer le contrôle complet des deniers publics par les représentants du peuple, la Chambre haute le rejeta en affirmant son droit de participer au vote des subsides et sa résolution de repousser toute liste civile divisée par chapitres. C'était une espèce de leçon faite à sa voisine qui prit la chose très mal et repliqua que « le Conseil ne pouvait lui dicter la manière de voter les subsides, ce qui lui appartenait exclusivement ». Le malheur voulut que lord Dalhousie se rangeât à l'avis du Conseil, au lieu de proposer un compromis qui aurait mis fin au *dead lock*, à une situation sans issue apparente.

Dalhousie voyait sans doute ce conflit avec une certaine satisfaction. Une dépêche de lord Bathurst, secrétaire des colonies, tendrait à le faire croire. Les instructions de ce ministre au nouveau gouverneur prennent, à une lecture réfléchie, la couleur d'une odieuse machination montée pour provoquer un bouleversement dans les deux chambres, lequel serait représenté comme une preuve que tout gouvernement était

impossible dans la province. Pour sortir de l'impasse, on imposerait l'union du Haut et du Bas-Canada comme moyen suprême de rétablir l'ordre. On ne pouvait pas être plus machiavélique.

La lutte entre le Conseil et l'Assemblée n'était pas la seule cause d'irritation. Tous les abus que l'arbitraire peut engendrer se multipliaient alors, de la façon la plus irritante. On vivait sous le règne du favoritisme le plus éhonté. Ici, c'était un ami du pouvoir, conseiller législatif et juge à la fois; là, on voyait un traducteur du parlement sur le siège des juges; un lieutenant-gouverneur avec de forts appointements, vivant hors du pays sans remplir les fonctions de sa charge; ailleurs un juge payé par l'Etat se faisant remettre des honoraires par les plaideurs. Il y avait tels de ces abus si criants que Dalhousie, malgré sa partialité, promit de les faire disparaître. Pendant qu'il en demandait le redressement, Papineau et ses amis apprirent avec stupeur et indignation qu'on se préparait à Londres à nous porter le coup fatal que les dépêches de lord Bathurst, dont il a été question plus haut, auraient pu faire pressentir.

La Chambre des communes venait d'être saisie d'un projet de loi à l'effet de réunir en une seule province le Haut et le Bas-Canada. Proscription de l'usage de la langue française à la législature; prépondérance énorme accordée à la représentation de l'élément anglais, tels étaient les autres dispositifs du projet de loi qui aurait franchi toutes ses étapes au palais de Westminster, sans l'intervention de MM. Mackintosh, Labouchère et Hume,

amis de notre cause, qui protestèrent avec indignation contre la mesure soumise à la chambre à notre insu. Ils firent honte à ses auteurs, en montrant que rien ne pouvait justifier un tel attentat à la liberté de sujets du roi qui, à deux reprises, auraient-ils pu ajouter, avaient conservé le Canada à l'Angleterre. La majorité se rangea à l'opinion de nos avocats pour demander au gouvernement de surseoir à l'exécution de notre arrêt de mort, jusqu'à la session suivante et de prévenir les intéressés.

Il fallait agir d'urgence pour conjurer le danger imminent qui nous menaçait. Tout de suite, à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, il se forme, sur l'ordre de Papineau, des comités chargés de faire signer une pétition priant le parlement de ne pas donner suite au projet d'union; en quelques semaines on recueille soixante mille signatures. Entre temps, la province se demande quel est l'homme le plus digne de les porter au pied du trône? Une réponse unanime jaillit de tous les cœurs: Papineau. Il résiste à la supplique générale pendant quelque temps, mais son grand esprit public lui fait sentir qu'il ne peut se dérober à ce devoir que lui impose sa situation de chef du parti libéral.

A cette date (1822) Papineau est arrivé au point culminant de sa puissance; son autorité acceptée par toutes les classes de la société s'impose sans conteste. Non seulement le peuple l'acclame, mais le clergé, Mgr Plessis en tête, le proclame l'homme nécessaire. M. Charles de Saint-Ours, un des seigneurs les plus importants, héritier d'un grand nom et dont les ancêtres

s'étaient distingués sur les champs de bataille, lui écrit : « Les Canadiens doivent faire tout en leur pouvoir pour parer le coup dont le pays est menacé, et il faut espérer qu'ils réussiront malgré les intrigues de nos ennemis... J'ai vu avec la plus grande satisfaction que tout le monde avait jeté les yeux sur vous pour vous prier de porter nos pétitions en Angleterre; je ne connais personne plus capable ni plus digne que vous de se charger de cette honorable mission ». De son côté, M. Joseph Demers, prêtre du séminaire de Québec, un des ecclésiastiques les plus influents du temps, lui dit aussi pour le décider à se rendre en Angleterre : « Permettez-moi de vous presser et de vous conjurer de ne pas abandonner notre pauvre pays, avant que nous soyons sortis avec avantage de la lutte terrible où nous nous trouvons engagés. Je sais que c'est un grand sacrifice de votre part, mais je sais en même temps que vous y êtes habitué depuis longtemps. » De pareilles supplications lui arrivaient en foule de tous les points du pays. Il y avait à ce moment-là à Saint-Charles (rivière Richelieu) un homme fort riche pour l'époque, d'une haute intelligence, d'une grande influence dans toute la région de Sorel à Montréal et à Saint-Hyacinthe : c'était M. Debartzch, beau-frère de M. de Saint-Ours et père de quatre jeunes filles accomplies, renommées par leur beauté et leur esprit, et qui devinrent plus tard Mesdames Kierzkowska, de Rottermund, Drummond et Monk. Il écrivait à Papineau : « Je ne devrais pas vous solliciter de nouveau; quand je réfléchis à vos talents et à

« votre patriotisme, je suis entraîné à le faire malgré moi ».

Papineau trouvait aussi des alliés parmi les Anglais dont plusieurs des plus marquants faisaient cause commune avec nous, tels que James Cuthbert, de Berthier, membre du Conseil et propriétaire d'une seigneurie importante, Leslie, et John Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec*. Ce dernier fut aussi choisi comme délégué à Londres. Depuis longtemps l'injustice flagrante de l'oligarchie qui sévissait dans la province avait indigné Neilson et en toutes occasions, au parlement comme dans les assemblées publiques, il prêtait main forte aux Canadiens. Son jugement sûr, son esprit pondéré le portait à donner de sages conseils aux patriotes et à modérer les emportements des plus violents. Le projet d'union de 1822 lui apparut comme un péril, et il s'employa autant que Papineau à le conjurer. « Le pays, écrivait-il (12 décembre 1822), ne veut pas se soumettre aux injustices qu'ont projetées contre nous une poignée d'intrigants qui visent à sacrifier, à leur ambition sans bornes, le bonheur des Canadiens. Ces hommes que le hasard a faits si grands dans ce pays, qui seraient demeurés si obscurs ailleurs, que ne jouissent-ils en paix des privilèges sans nombre dont ils sont en possession, sans entreprendre de dépouiller les habitants de notre province de leurs droits? Animés par les préjugés les plus injustes contre les institutions qui nous sont les plus chères, nourrissant un aussi grand mépris que celui qu'ils affichent contre tout ce qui est particulier aux mœurs et aux usages du Canada,

ils abusent certainement du pouvoir au point de hasarder la tranquillité du pays. » On voit de reste par ses paroles que les excès et l'insolence de la bureaucratie avaient indigné Neilson autant que Papineau et ses amis. Mais quelle était cette poignée d'intrigants auxquels Neilson fait allusion? C'étaient les marchands de Montréal et de Québec unis aux bureaucrates qui avaient suggéré à M. Ellice, propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, et personnage fort écouté à Londres, de pousser les ministres à réunir les deux provinces canadiennes en une seule dans le but avoué d'anéantir l'influence française.

Papineau et Neilson s'embarquent à New-York pour Liverpool au mois de janvier 1822. Le 25 février, descendus au n° 28, Norfolk St, Strand, ils donnent avis de leur arrivée au ministre des colonies, lord Bathurst, en lui demandant une audience pour lui remettre la protestation des Canadiens contre l'Union et aussi une requête de six mille *freeholders* du Haut-Canada opposés, eux aussi, à ce projet.

Papineau produisit l'impression la plus favorable à Londres. Sa haute intelligence, ses manières aisées, sa belle prestance lui valurent le meilleur accueil dans le monde politique. « Est-ce bien là, semblait-on se dire, un de ces hommes qu'on nous représente comme si ignorants, tenant plus, par leurs usages, des Indiens que des Français? »

Une connaissance plus étendue du Canada aurait fait voir aux esprits dirigeants de la métropole qu'il y avait, à Québec et à Montréal, dans tout centre un peu consi-

dérable de la province, des hommes d'élite, d'une politesse exquise, qui n'auraient pas été déplacés dans un salon distingué de Londres ou de Paris. Une grande distinction et l'urbanité d'autrefois étaient la caractéristique des anciens Canadiens, et ces qualités n'étaient pas l'apanage seulement des seigneurs et des hommes instruits, mais aussi du clergé et même des *habitants*. C'était cette aménité de manières qui faisait dire à Andrew Stuart que « les Canadiens étaient un peuple de gentilshommes. »

A l'arrivée de Papineau et de Neilson, la conspiration montée contre les Canadiens se découvrit à leurs yeux dans toute sa malice; le péril n'avait pas été exagéré; au contraire, car il fut constaté qu'à la suggestion d'Ellice, le ministère s'était décidé à pousser le bill d'union sans bruit, à marche forcée, à travers toutes ses étapes. Un curieux incident avait fait éventer la mèche. Il se trouvait alors à Londres un ennemi personnel d'Ellice, un nommé Parker, brouillé avec lui sur une question d'affaires. Parker, connaissant le plan d'Ellice et voulant par vengeance le contrecarrer, se hâta de prévenir du complot sir James Mackintosh, MM. Hume et Burdett, et ceux-ci s'empressèrent de faire sentir l'infamie qu'il y aurait à changer la constitution du Canada, pour punir les Canadiens de fautes qu'on leur imputait sans leur donner l'occasion de se défendre.

Nos députés avaient trouvé, à Londres, une pétition adressée au Parlement, par les partisans de l'union, des marchands de Montréal et de Québec, dans laquelle les Canadiens étaient peints sous les traits les plus odieux.

Ce fut une tâche facile pour nos délégués de confondre nos calomniateurs, et les ministres s'engagèrent à enterrer le projet de loi, destiné dans l'esprit et l'espérance de ses auteurs, à consolider et à perpétuer leur domination. Il n'est pas hors de propos de citer quelques extraits de cette triste composition. On se demandera, après les avoir lus, quelle audace, quelle passion devait posséder les individus capables de fonder leur projet d'asservissement de tout un peuple sur des motifs aussi futiles ?

« La source du mal dont on se plaint se trouve dans la composition de la Chambre. De là, les difficultés sans cesse renaissantes entre les différentes branches de la Législature. De là vient que les efforts faits par le gouvernement pour améliorer la condition du pays sont paralysés. La même cause prévient l'augmentation de la population anglaise, gêne les entreprises commerciales et le pays reste stagnant avec tout ce qui le caractérisait avant la conquête; il demeure français à tous égards. Doit-il rester à jamais ainsi sous un gouvernement britannique tolérant? L'adoption ou le rejet de l'Union en décidera... Les droits politiques excessifs concédés à cette population, ... le sentiment qu'elle a de sa force croissante, ont fait naître dans les cerveaux l'idée d'une nation séparée: la nation canadienne. Qu'on mette fin à un système de gouvernement qui, en dernière analyse, expose la Grande-Bretagne à la mortification et à la honte d'avoir à grands frais préparé l'indépendance d'une colonie anglaise, pour qu'elle devienne l'alliée d'une nation étrangère et la persécutrice des sujets anglais.

« Si on ne change pas le régime actuel, les habitants du Haut-Canada se rapprocheront de leurs voisins américains; ceux-ci chercheront à diminuer les inconvénients résultant de leur séparation artificielle d'avec le Bas-Canada par des relations plus intimes et conduisant inévitablement à l'union avec les Etats avoisinants. Sans l'union des provinces, le tort que causent au pays son caractère et ses principes français... s'aggraverait encore des conséquences d'un acte de libéralité de la part de la mère-patrie. Le système colonial récemment adopté permet de nouer des relations directes entre le Bas-Canada et la France. L'effet en sera de fortifier des sentiments et des préjugés que soixante années de relations interdites n'ont pu entamer, et de rendre plus profonde la désunion qui sépare les sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada.

« Une générosité sans limites a accordé aux vaincus leurs lois et leur religion, la participation au gouvernement et aux droits de sujets britanniques... mais tout cela n'a pu les faire dévier des principes, du langage, des mœurs et des coutumes qui font d'eux un peuple étranger... Pendant quelque temps après l'adoption de la constitution actuelle, la population canadienne-française, peu capable d'exercer les pouvoirs politiques qu'on lui avait conférés et ayant un reste de déférence pour ses co-sujets anglais, usa avec modération de ses avantages. Mais ces dispositions firent bientôt place à des préjugés anti-britanniques invétérés, et les Anglais, — à l'exception d'un petit nombre élus pour l'apparence plutôt que par égard pour leurs talents,

— furent exclus de la Chambre. Pendant bien des années, un quart des représentants fut anglais. Aujourd'hui sur cinquante députés, dix seulement sont de cette nationalité... Preuve de l'esprit qui anime ce corps... aucun homme d'origine britannique n'en a jamais été élu président. »

Après avoir cité ces extraits de la pétition des unionistes, Papineau s'écrie : « N'est-ce pas là l'accent de la rage ? Sont-ce là les sentiments de frères d'armes avec qui nous venons de repousser de communs dangers ? (pendant la guerre de 1812-13). Et les membres de l'administration vont-ils refuser de signer la pétition contre l'union ? Je les vois avec leur aveuglement ordinaire au moment où retentit, d'un bout à l'autre de la province, un cri d'indignation contre cette violence indigne, s'isoler et séparer leurs intérêts de ceux du pays qu'ils devraient gouverner et non outrager. »

Le hasard fit rencontrer Ellice et Papineau chez M. Burdett. Le seigneur de Beauharnois ayant demandé à son adversaire politique si les ministres lui avaient promis de renoncer à leur projet, Papineau répondit dans l'affirmative. Sur ce, Ellice entrant dans une violente colère, déclara que puisqu'ils manquaient à la parole qu'ils lui avaient donnée, il les dénoncerait. En dépit des protestations d'Ellice, le projet d'union fut bien et dûment enterré (en 1823) dans les cartons de Downing street, d'où on le sortira dix-huit ans plus tard. Ellice et les marchands anglais de Montréal et de Québec devaient finir par l'emporter, et trouver ainsi leur triomphe bien près de leur défaite.

CHAPITRE SIXIEME

LORD DALHOUSIE ET PAPINEAU

Papineau, rentré au pays au mois de novembre 1823, s'empresse d'écrire à Neilson, revenu avant lui pour affaire urgente. A son arrivée, Neilson s'est trouvé en butte à de mesquines persécutions de la part de lord Dalhousie qui lui a enlevé le patronage du gouvernement: « Avec quel chagrin, lui écrit son ami, j'apprends à mon retour que notre administration, toujours malhonnête, au lieu de voir combien un aussi honnête homme que vous serait capable de la servir, si elle avait des vues droites, vous persécute. Le premier aventurier venu qui voudra aujourd'hui flatter un homme aussi incapable que le gouverneur, aussi vain que le juge en chef (Sewell), aussi ennemi des bienséances que Richardson (conseiller législatif qui avait insulté les Canadiens) et quelques autres de cette trempe, sera plutôt accueilli par eux comme l'a été Henry et vingt autres fripons, que ne le sera l'homme le plus intègre, du plus grand talent et de la plus grande influence, qui ne voudra pas applaudir à leurs odieuses usurpations. » C'est dans l'état d'âme que ces phrases rageuses nous révèlent que Papineau s'élance de nouveau à l'assaut des abus déjà tant de fois attaqués, mais qui demeurent parce qu'ils profitent à tant d'individus.

On aurait dit que l'administration allait au devant des désirs de Papineau pour lui fournir de nouvelles raisons de l'attaquer et de justifier ses critiques passées. A maintes reprises ne s'était-il pas élevé contre le danger qu'offraient le manque de contrôle de la dépense et l'absence de responsabilité des fonctionnaires publics? C'est à la suite et sous le coup de ces avertissements que lord Dalhousie se voyait forcé d'avouer à la Chambre que le receveur général, Caldwell, personnage dont le faste était un grand scandale, avait employé £96,000 des deniers publics à son usage personnel. Prenant ce déficit énorme comme motif de son attaque, Papineau adresse, en pleine Chambre, au gouverneur une mercuriale qui, au dire de l'historien Bibaud, rappelait par sa violence, bien naturelle en l'espèce, les philippiques de Démosthène et les catilinaires de Cicéron.

Les violences de langage ne sont pas des arguments, mais la conduite de l'Exécutif ne semblait-elle pas en cette circonstance un défi jeté à l'honnêteté et à l'opinion publiques, car il laissait en liberté ce fonctionnaire infidèle, coupable d'un détournement, passible de la prison. C'était une insulte au peuple audacieusement volé, et un outrage à la morale, une concussion rappelant celles de Bigot, qui lui au moins avait été cité en justice par le gouvernement pourtant peu scrupuleux de Louis XV. A maintes reprises l'Assemblée s'était élevée contre la négligence incroyable de l'Exécutif, qui avait refusé d'exiger de Caldwell les cautionnements ordinaires fournis par les fonctionnaires chargés de grandes res-

pensabilités financières. Et croirait-on que son successeur fut nommé, lui aussi, sans avoir à donner des gages de sa bonne administration!

La dénonciation violente de Papineau exigeait une sanction conforme aux principes énoncés dans son discours, et celle-ci se trouva dans un appel à la Chambre de refuser les subsides. Vallières, qui s'était vers ce temps rapproché du gouverneur, combattit cette proposition et réussit à l'emporter sur son émule en éloquence. Une rivalité commence dès lors à poindre entre ces deux hommes que l'on trouvera désormais en antagonisme. Le bill des subsides envoyé au Conseil n'en fut pas moins repoussé par ce corps, parce qu'il réduisait la somme totale des salaires de vingt-cinq pour cent. C'était une nouvelle faute au compte de la Chambre haute.

L'éternelle question des finances se tient durant le règne de Dalhousie au premier plan des préoccupations des Canadiens. Appels sur appels se font entendre à Londres à ce sujet, mais toujours on donne tort à Papineau, qui enrage de se faire dire par le secrétaire des colonies: « Les prétentions de la Chambre d'assemblée sont déraisonnables; c'est ainsi qu'il faut les appeler, car elles sont contraires à la loi. L'Assemblée a manqué au principe du droit constitutionnel en refusant de voter une partie quelconque du revenu considérable dont elle a le contrôle, à moins que le revenu permanent de la couronne ne lui fût cédé. » Cette mercuriale dépassait son but et Downing street exagérait les fautes de la Chambre. Une constitution non écrite est un instrument

de gouvernement fort élastique qu'un homme habile peut plier aux exigences de la situation. A l'époque dont il est question, la Nouvelle-Ecosse réglait ses dépenses comme elle l'entendait en dehors de toute intervention de l'Exécutif. Papineau, écrivant à sir James Mackintosh, lui rapporte que dans une entrevue avec lord Dalhousie, il lui fit cette observation : « Lorsque vous étiez gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, pourquoi permettiez-vous à la Chambre de voter le budget item par item, ce que vous nous refusez ici ? » et lord Dalhousie de répondre : « J'étais à la veille de changer ce système lorsque je fus appelé à Québec ». Pitoyable faux-fuyant que cette explication du gouverneur et qui montre bien qu'il ne s'agissait pas d'appliquer un principe, mais uniquement de conserver l'autorité entre les mains de la coterie qui en abusait depuis si longtemps.

Ce que l'Assemblée voulait atteindre par le contrôle des subsides, c'était les abus qui régnaient du haut en bas de l'échelle gouvernementale; le cumul des emplois et les sinécures comme celle du lieutenant-gouverneur de Gaspé, dont le titulaire était hors du pays.

C'est ainsi que l'on voyait au Conseil exécutif, composé de dix membres, sept conseillers législatifs, le procureur général, trois greffiers du Conseil législatif. Le président de ce corps, Jonathan Sewell, portait aussi l'hermine de juge et chef et de président de la Cour d'appel. Au sein de cette assemblée se prélassent aussi une foule de sinécuristes parmi lesquels figurent deux lieutenants-gouverneurs, dont les administrés n'avaient jamais vu la

figure. Des conseillers exécutifs, un seul était né dans le Bas-Canada, les autres appartenaient par leur origine aux provinces voisines.

Nulle responsabilité ne s'attache aux actes des conseillers exécutifs dans la colonie, car leurs instructions viennent du roi. Ce corps permanent est de fait l'autorité, car il possède le contrôle déguisé mais absolu des finances. A l'arrivée de chaque nouveau gouverneur, celui-ci tombe naturellement entre les mains de ces hommes néfastes, qui l'influencent, l'endoctrinent pour en faire leur instrument. Prévenus contre les Canadiens, pleins de morgue, ils ne cessent d'accabler de leur dédain des gens qui leur sont supérieurs par l'intelligence et souvent par la naissance.

Les conseillers législatifs emboîtent le pas au conseillers exécutifs et se rendent complices de leur œuvre funeste. C'est ainsi que pour complaire à l'Exécutif, le Conseil en vint un jour à proclamer l'hérésie constitutionnelle que l'on va lire :

« Le Conseil déclare que l'énoncé de principe suivant de l'Assemblée législative, à savoir : *Que cette Chambre entend tenir personnellement responsable le Receveur général de Sa Majesté et toutes autres personnes de cette province, pour tous les deniers prélevés légalement et dépensés par eux, en vertu d'un ordre quelconque, à moins que ces dépenses n'aient été autorisées par un dispositif spécial de la loi,* constitue, de la part de l'Assemblée, une tentative d'ériger sa volonté isolée au-dessus de la loi, en donnant des ordres à un fonctionnaire qui, d'après la constitu-

tution, est tenu d'agir selon les instructions de l'Exécutif et non d'après celles de l'une ou l'autre branche de la Législature. »

On eut un instant l'espoir que l'on était arrivé à une entente sur ce brûlant sujet des finances.

En 1825, lord Dalhousie étant en Angleterre, sir Francis Burton, lieutenant-gouverneur, soumit à la Chambre un budget donnant la dépense non en bloc mais article par article, tel qu'elle le désirait; elle s'empressa de le voter, aux applaudissements de tout le pays. « Enfin, disait-on, voilà cette affaire, cause de tant de désagréments et de colères, disparue de la scène politique! Il sera maintenant possible de s'occuper des réformes et des mesures si nécessaires à l'avancement de la province. »

Cette satisfaction fut de courte durée; on avait compté sans le mauvais vouloir du bureau colonial, et lord Dalhousie, à son retour de Londres, déclara, à la session de 1826, que sir Francis Burton avait excédé ses pouvoirs en se rendant au désir de l'Assemblée et qu'il fallait revenir au budget que la Chambre avait si souvent refusé d'accepter. Retirer une concession, même lorsqu'elle a été faite par erreur, est un acte de mauvaise politique, dangereux et plein de provocation. Dans l'espèce on aurait été bien empêché de signaler un seul abus comme conséquence du budget de 1825. Revenir à l'ancien système, c'était jeter un défi à la Chambre dont l'irritation se traduisit par un nouveau refus de se conformer au désir du gouverneur sur le mode de voter l'argent nécessaire aux fins de l'administration.

A la session de 1827 (novembre), le parti national se présenta en Chambre plus fort que jamais; les élections générales du mois de juillet précédent avaient augmenté le nombre des adhérents de Papineau. Celui-ci s'était posé devant le peuple en adversaire direct de lord Dalhousie, et la lutte entre ces deux hommes prit les allures d'une guerre personnelle. Aussi, lorsque la Chambre eût élu Papineau à la présidence, le gouverneur refusa d'agréer ce choix. Les députés ne voulurent pas revenir sur l'élection et le gouverneur prit le parti de proroger le Parlement en faisant une harangue remplie de reproches amers à l'adresse de l'Assemblée : « Je suis venu, dit-il, mettre fin à cette session, convaincu que je suis par vos procédés, qu'il n'y a plus lieu d'en attendre rien d'avantageux pour les intérêts publics... Il m'est bien pénible, messieurs de la Chambre d'assemblée, de ne pouvoir vous exprimer mes sentiments en termes d'approbation et de remerciement... J'ai vu sept années s'écouler sans un règlement définitif des comptes publics; j'ai vu mettre de côté les projets de lois du gouvernement nécessaires à la province... les formes parlementaires entièrement négligées, et dans cette session, un empiétement sur l'autorité exécutive, de la part de la Chambre, dont le domaine est la législation, le seul qui soit votre partage dans la constitution du pays. »

Papineau bondit sous ces reproches qui prennent à ses yeux les proportions d'outrages à l'adresse du pays, atteint dans la personne de ses représentants. A sa voix la province entre de nouveau en effervescence, et

l'on s'indigne par ordre. De toutes parts, l'on répond à ses appels par des résolutions qui condamnent le gouverneur et l'on signe des pétitions au bureau colonial. Comme en 1822, c'est Papineau qui dirige le mouvement protestataire. Ces documents énumèrent les griefs que nous venons de faire connaître, mais ils insistent plus fortement sur certains abus. C'est ainsi qu'en se plaignant de l'usurpation du pouvoir dont est coutumier lord Dalhousie, qui dépense les recettes du pays sans l'autorisation de la Chambre, les pétitions faisaient remarquer au roi que plus de la moitié de ces recettes servait à payer les traitements des fonctionnaires; que les dépenses de ce chef allaient en augmentant en face de la diminution du produit des impôts. On insistait sur le fait que l'instruction publique en souffrance manquait de fonds pour sortir de son état de marasme. C'est en vain que depuis trente ans l'Assemblée réclamait les recettes provenant des biens des jésuites: « Les propriétés confisquées à cet ordre avaient été données par les rois de France pour les fins de l'éducation, qu'on les rende à leur destination primitive, » disaient les requêtes. Cette réclamation n'était-elle pas des plus raisonnables? Il va sans dire que les requêtes au roi s'attaquent avec violence au Conseil législatif, « ce corps composé en majorité de personnes dont l'existence et celle de leur famille dépendent des traitements qu'ils tirent de leurs fonctions, qu'ils occupent durant bon plaisir. »

Neilson est de nouveau appelé à porter les plaintes des Canadiens à Londres. On compte sur son expérience, sa modération et sur le fait que lui, Ecossais, partageant les opinions des Canadiens, ne peut être soup-

onné de préjugés de race. M. Cuvillier et D.-B. Viger l'accompagnent dans cette mission qui fut souvent pour nos délégués un calvaire à graver, tellement ils se heurtèrent à de l'indifférence, à des mépris et à une hostilité qu'on ne pouvait pas toujours dissimuler. A force d'instances, ils réussirent à saisir de nos affaires un comité de la Chambre des communes, qui, après avoir écouté leurs doléances, arriva à la conclusion « que les Canadiens d'extraction française ne devaient être aucunement troublés dans la jouissance de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges. Le comité posait en principe que le droit de disposer des recettes provenant de l'acte de 1774 appartenait à la couronne, mais il n'hésitait pas à dire que les vrais intérêts de la province seraient mieux sauvegardés, si les recettes et les dépenses étaient placées sous le contrôle de la Chambre d'assemblée. Le comité émettait le vœu que la majorité des membres du Conseil législatif ne fût pas composée de personnes en place sous le bon plaisir du gouvernement; quant aux juges, à l'exception du juge en chef seul, il aurait mieux valu pour eux qu'ils ne se fussent pas immiscés dans les affaires de la Chambre. »

Les ministres ne pressèrent pas la Chambre des communes d'agréer ce rapport qui ne fut, en définitive, pour nos délégués qu'un mince succès d'estime: il ne réglait rien, laissait toutes choses dans le *statu quo*. Il est vrai que le gouvernement mettait fin à l'administration de lord Dalhousie, mais qu'importait ce changement de titulaire dès qu'on laissait les abus debout! Ce n'était pas les gouverneurs qu'il était urgent de changer, mais l'esprit qui les animait et qui leur était soufflé de Londres pour être soigneusement entretenu à Québec.

CHAPITRE SEPTIEME

LES ENNUIS DE PAPINEAU

A mesure que Papineau s'engage plus à fond dans la lutte entreprise contre le gouverneur, le Conseil exécutif et le Conseil législatif, les difficultés se multiplient sous ses pas au point de lui arracher des cris de désespoir et de rage. Si ses ennemis groupés en phalange serrée présentent un front uni à ses attaques, par contre, bon nombre de ses amis faiblissent dans le rang où la division et les jalousies font leur œuvre.

Québec et Montréal ont de la peine à s'entendre; déjà en 1822, lors de l'affaire du projet d'union, cette tendance à l'éparpillement des forces s'était manifestée. A Québec, on avait vu d'un mauvais œil, pour des raisons d'opportunité, le choix de Papineau et de Neilson comme délégués auprès du gouvernement anglais. A ce sujet, M. Jérôme Demers, prêtre du séminaire de cette ville, lui avait écrit: « J'apprends avec le plus grand déplaisir que vous avez été nommé pour porter l'adresse en Angleterre. Tous vos amis de Québec tremblent pour vous. Tous conviennent que les intérêts de la Province ne pourraient tomber en meilleures mains... Ils n'auraient jamais pensé à d'autres si vous n'étiez pas orateur de la Chambre. Ils ne peuvent pas concevoir que vous puissiez

ainsi déserté votre poste sans l'agrément de l'Assemblée. Ils s'imaginent que vous trouverez en Angleterre des lettres du Canada dans lesquelles on ne manquera pas de vous reprocher votre prétendue désertion.»

Voilà pour les amis; mais il y avait aussi les envieux et c'est ceux-là que M. Demers redoutait surtout. Continuons à citer sa lettre: « Il va falloir choisir un autre orateur. Cette élection va être la pomme de discorde jetée dans l'Assemblée. Il y a parmi nous des ambitieux que nous ne connaissons pas assez. Un mauvais choix pourrait nous devenir bien funeste. Supposons que le choix soit bon et que les petites passions canadiennes n'entrent pour rien dans l'élection, l'Exécutif l'approuverait-il? Nous n'avons déjà que trop de tracasseries sans nous en créer de nouvelles. Ce que j'appréhende surtout, c'est la division dans nos rangs; elle peut nous perdre. Je vous souhaiterais un instant au milieu de vos amis de Québec, je suis persuadé que vous resteriez en arrière en entendant leurs raisons.»

Il est évident, d'après ces confidences, que la politique hardie, agressive de Papineau, n'allait pas dès 1822 à tout son parti. Soit lassitude, soit crainte, la situation, en 1828, s'était encore aggravée. Il y avait, ça et là, des mouvements insurrectionnels contre ce que l'on appelait l'absolutisme de Papineau.

Il faut, pour bien mener une campagne comme celle qu'il dirigeait, une somme énorme d'énergie, savoir employer, à tour de rôle, le vert et le sec, ménager les uns, stimuler les autres, écraser sans pitié les indécisions et

les mécontentements qui découragent. Papineau s'entendait bien à cette œuvre, qui impose tant d'efforts d'intelligence. C'est merveille de le voir combler d'éloges ses plus utiles lieutenants, comme Neilson, de Québec, sur lequel il paraît faire fond plus que sur tout autre. Aussi lui écrit-il sans cesse et il en fait son confident. Il apprécie ses succès, et souhaite d'avoir beaucoup d'amis comme lui. C'est aussi à Neilson qu'il fait part de ses mauvaises humeurs, c'est à cet ami qu'il fait connaître ces heures sombres que traverse tout homme qui a le maniement d'autres hommes. « L'injustice, écrit-il à Neilson, en 1828, le 9 janvier, l'injustice faite à mon pays me tue, m'agite au point de n'être pas toujours en état de ne prendre conseil que d'un patriotisme éclairé, mais plutôt de la colère et de la haine contre ses oppresseurs. »

Il n'est pas tendre pour ses partisans dont il croit avoir à se plaindre ou qui lui paraissent contrecarrer ses plans. Sa tactique le porte à ménager ceux-ci le plus longtemps possible et à les accabler le jour où tout espoir de les ramener dans le rang lui échappe. On le verra, aux élections de 1834, renverser sur le carreau d'anciens adhérents au zèle refroidi à la vue de ses procédés révolutionnaires. Les responsabilités de sa situation lui défendent la pitié. Napoléon, avec ce que l'on a appelé son mépris de la vie des autres, disait que dans une bataille les minutes sont tout et les hommes rien. Papineau semble croire que dans la bataille politique, au Parlement, les individualités comptent pour peu

de chose et les votes pour tout. C'est à raison de cette tactique que, cruellement en apparence, il sacrifie les amis dont il ne peut compter les suffrages comme acquis aveuglément à sa cause.

L'allure indécise des patriotes de Québec, qui s'étaient chargés de préparer la requête de cette ville dirigée contre lord Dalhousie, l'exaspère. Notons que la protestation du comité de Montréal avait paru trop raide aux Québecquois et qu'ils avaient décidé d'en préparer une pour leur propre compte. Il l'attend et comme il reste plusieurs jours sans nouvelles, perd patience, s'emporte et exhale sa colère dans cette lettre à Neilson :

Montréal, 8 octobre 1827.

Mon cher monsieur,

Je prends part au déplaisir que vous devez éprouver des lenteurs et des hésitations de votre comité à faire rapport des résolutions et d'un projet d'adresse au Roi, ou au Parlement, pour se plaindre des griefs sans nombre qu'occasionne l'administration actuelle. Vous prendrez part au déplaisir que nous éprouvons ici, en apprenant que tous nos soins, jusqu'à présent, se sont bornés à retenir l'empressement de nos amis, qui exigent impatiemment qu'ils soient convoqués pour faire entendre leurs accusations contre le Comte (Dalhousie). Ce faux pas c'est la lenteur de votre Comité qui nous y a jetés. Si les deux villes agissaient de concert, les comités de comté adopteraient la même pétition et cette

expression unanime des vœux du pays serait de plus de poids que des adresses diverses et surtout offrirait l'avantage de plus de célérité. Nous avons eu peine à nous faire écouter, pour calmer l'impatience des gens de Montréal, et voilà qu'en effet j'apprends aujourd'hui que vous êtes rendus à parler et à pérorer sans rien conclure. L'on m'a écrit que notre ami M. Berthelot doute qu'il faille faire rien de plus que d'envoyer sans requête un agent, pour demander qu'il soit suivi par un autre agent, et que M. Vallières enfila des phrases des plus sonores et des plus élégantes pour établir que l'on peut dire beaucoup en faveur ou contre le projet d'envoyer une requête au Roi. Bon Dieu quel verbiage ! Il ne peut pas découler d'insuffisance d'esprit, mais seulement d'absence de caractère. Est-ce qu'il pense que sa robe de soie lui soit collée à la peau de telle manière qu'il ne puisse la perdre qu'avec des lambeaux de chair et des déchirements trop douloureux ? Est-ce qu'il espère la conserver ; et peut-il le faire avec honneur devant l'indignité que lui fait éprouver milord en le destituant de son emploi dans la milice, pour son vote en Parlement ? Il n'y a pas un autre homme que vous à qui je voulusse m'ouvrir avec autant de liberté sur ce que je pense de M. Vallières, mais c'est le cri de la douleur et du chagrin qui m'arrache ces réflexions, quand je lui vois prostituer tous les talents dont la nature a été si prodigue pour lui, aux pieds d'un homme pour qui il ne peut avoir que du mépris.»

Comme on le voit, il n'est guère tendre pour ce pauvre

Vallières, dont le seul crime est de ne plus penser comme lui. Au milieu de tous ces tiraillements et de ces hésitations, il dut éprouver un moment de satisfaction lorsque les porteurs de la requête en Angleterre obtinrent la tête de lord Dalhousie. C'était un succès personnel pour Papineau que le rappel de ce gouverneur, une victoire sentimentale, il est vrai, pour son amour-propre, mais enfin une victoire. Il n'en tira nulle vanité. Nous le trouvons bientôt tout aussi irascible qu'avant, et ne comptant plus obtenir justice de l'Angleterre.

Après le départ de lord Dalhousie, sir James Kempt prit les rênes du pouvoir et l'on vit une accalmie dans les affaires, semblable à celle qui avait marqué la courte administration de sir Francis Burton, gouverneur intérimaire en 1825, durant l'absence de Dalhousie. On augurait bien de l'administration de cet homme modéré, conciliant en apparence. Mais la publication d'un rapport, que Kempt fit en 1829 sur l'état de la province, vint encore une fois tout gâter. Au ministre des colonies qui l'interrogeait sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos de modifier la composition du Conseil exécutif et du Conseil législatif de façon à contenter la majorité des habitants de la province, il avait fait une réponse qui restait en deça des réclamations de la Chambre. De là, son impopularité suivit bientôt aussi de sa démission. Cependant sa réponse à Downing Street contenait l'aveu dépouillé de tout artifice qu'il y avait lieu de faire des réformes dans le sens indiqué par le

ministre. Un changement, disait-il, s'imposait dans le personnel du Conseil législatif où sur vingt-trois membres on comptait douze fonctionnaires et seulement sept catholiques, et aussi au Conseil exécutif, où l'on ne voyait qu'un seul ministre indépendant de la couronne et un seul catholique. Après cette constatation, Kempt eut le tort de ne recommander que peu de changement. Il faut cependant lui tenir compte de la proposition qu'il fit au ministre de faire entrer au Conseil exécutif des députés de l'Assemblée législative. Ce changement aurait eu pour effet de faire pénétrer plus directement à la direction des affaires les vues du peuple, et aussi de mettre le gouvernement plus en contact avec la Chambre, où la discussion aurait pu s'engager contradictoirement d'une certaine façon pratique entre les pouvoirs rivaux. D'aucuns inclinent à croire que la présence d'un ou deux ministres en Chambre, c'était la responsabilité ministérielle en embryon et qu'elle serait sortie de là, à courte échéance. Telle sera plus tard aussi l'avis de Cartier exprimé au Parlement, lorsqu'il blâmait Papineau et ses amis d'avoir expulsé de l'Assemblée, Dominique Mondelet, appelé à faire partie du Conseil du gouverneur.

On sait que Papineau fut invité, en 1822, à faire partie de l'Exécutif et qu'il refusa de s'y rendre. Sa nomination cachait-elle, à son sens, le projet de ruiner son ascendant en Chambre, tout en le laissant sans influence, lui seul, au milieu de ses adversaires politiques? Il est évident que de sa présence au Conseil aurait pu découler d'ex-

cellentes conséquences, s'il s'y fut trouvé dans un milieu bien disposé. Il ne faut pas oublier non plus que Papineau était chef d'un parti qui se serait trouvé décapité le jour de son entrée au Conseil. N'y avait-il pas une incompatibilité patente entre les deux situations? Placé dans la même alternative, en 1841, La Fontaine refusa d'accepter l'offre que lui fit lord Sydenham de faire partie du ministère Draper, parce que la cause des Canadiens n'y aurait pas été suffisamment représentée par un seul homme.

On ne pouvait invoquer les mêmes raisons contre la présence de Dominique Mondelet, qui n'était pas un homme de premier plan ; sa présence en Chambre et au Conseil aurait pu être utilisée avec avantage, mais l'esprit de parti, fortement monté, donna à sa nomination la couleur d'une trahison. Ce fut une singulière contradiction de l'époque: les patriotes se plaignaient sans cesse que toutes les fonctions rémunérées allaient aux Anglais, et cependant si une bonne aubaine venait à échoir à un des leurs, on criait à la trahison.

CHAPITRE HUITIEME

LORD AYLMER

Nous voici en 1830. Il y a dix-huit ans que Papineau est au Parlement; depuis le jour de son entrée retentissante à l'Assemblée législative, il n'a cessé de revendiquer pour les siens les libertés et les privilèges auxquels ils ont droit à titre de sujets britanniques. A la fin de ces dix-huit années de réclamations, il ne se trouve en face que de promesses jamais remplies, avec le souvenir de tracasseries sans nombre et d'insultes personnelles. Y a-t-il lieu de s'étonner que, sous l'effet sans cesse renouvelé des unes et des autres, son caractère se soit aigri et que Papineau ait perdu confiance dans l'esprit de justice de ceux à qui il a si souvent fait appel! C'est cette défiance toute naturelle qui le porte à douter de la sincérité des offres de réforme que lui propose un ministre à l'esprit large, à la compréhension rationnelle de la situation : lord Goderich ; c'est aussi pour la même cause qu'il se refuse à croire à la bienveillance apparente à notre égard dont lord Aylmer, successeur de lord Dalhousie, s'empresse de faire montre à son arrivée à Québec. A la session de 1830, ce gouverneur, ayant pris connaissance des griefs des Canadiens, se montra tout étonné de leur nombre et de leur impor-

tance, puis, avec une candeur que l'on n'excuserait pas chez un diplomate, mais qui s'explique chez un soldat, il demande à l'Assemblée si c'est bien là tout, si la liste de ses doléances est complète en pressant la Chambre de chercher s'il n'en reste pas d'autres, car il faut en finir une bonne fois et ne laisser debout aucun sujet de plainte.

A côté du gouverneur le vent ne soufflait pas à la bonne entente entre le Conseil et la Chambre. Plus que jamais ces deux assemblées faisaient preuve de dispositions hostiles l'une vis-à-vis de l'autre, cherchant trop souvent l'occasion de se contrecarrer. Leur intransigeance réciproque acheminait le pays vers une crise. A cette session de 1830, la Chambre ayant présenté au Conseil un projet de loi à l'effet d'interdire aux juges l'entrée des deux conseils, — l'exécutif et le législatif — la Chambre haute le rejeta comme elle avait rejeté l'année précédente le bill des finances.

C'est au milieu de ces dissensions que fut reçue à Québec l'importante dépêche de lord Goderich qui proposait à Papineau et à ses amis un compromis tout à fait acceptable au sujet des finances. Le ministre des Colonies déclarait que le gouvernement anglais était disposé à donner à la Chambre le contrôle absolu de la dépense, sauf celui du revenu casuel et domanial, moyennant une liste civile de £19,000 votée pour la vie du roi. A la seconde session de 1831, Papineau, appuyé par Bourdages, partisan lui aussi des mesures extrêmes,

fit repousser la proposition de lord Goderich, ce qui fut une erreur regrettable. Garneau l'historien, mêlé aux événements de l'époque, et dont les jugements peuvent plutôt être taxés de partialité à l'égard de l'Assemblée, Garneau condamne la conduite de Papineau et de ses amis. « Jamais la Chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà une influence funeste l'emportait au delà des bornes de la prudence. »

L'irritation qui sévissait au Parlement et au Conseil exécutif avait fini par gagner lord Aylmer qui, convenu comme ses prédécesseurs, entre en lutte ouverte avec l'Assemblée dès 1832, et ne dissimule plus son antipathie, aiguisée par son entourage. Celui-ci ne manque pas de triompher en lui faisant remarquer qu'à son arrivée on lui avait bien dit à quel point les Canadiens étaient intraitables. Dès lors, à droite comme à gauche, les fautes succèdent aux fautes; on ne discute plus; au lieu de chercher les moyens de s'entendre, on s'ingénie à trouver des occasions de se rendre réciproquement désagréables.

En refusant d'accepter les concessions de lord Goderich, Papineau et ses amis, s'étaient éloignés des façons d'agir du système anglais, ennemi de l'absolu et qui ne procède que par voie de compromis et de transactions. Il faut, sous l'empire de nos institutions, plutôt que rompre, accepter toute concession si minime soit-elle, pour s'appuyer sur elle et en faire la base de nouvelles réclamations. Mais il semblait que les longs retards eussent usé la patience des nôtres, quand l'on voyait emportés à la suite de Papineau, des hommes

comme La Fontaine, Morin et Cartier, qui, plus tard, se sont montrés en toutes circonstances si modérés, si ennemis des procédés violents.

Le tort du gouvernement anglais fut de n'avoir offert qu'en 1834 ce que les Canadiens réclamaient en vain depuis 1810. Il est de bonne politique de faire des concessions au peuple, mais encore faut-il les présenter à propos et ne pas paraître se laisser arracher ce que l'on donne de bon cœur. Si Louis XVI et ses conseillers avaient rencontré à mi-chemin les hommes de 1789, qui demandaient des changements à la constitution devenus nécessaires, peut-être auraient-ils évité les horreurs de 1791 et 1793 ? La générosité de Goderich se produisit au moment où Papineau, au fort de la lutte de l'Assemblée avec le Conseil, s'acharnait à obtenir une autre réforme — la vraie celle-là, la seule indispensable à son point de vue, de nature à attirer à sa suite toutes les autres, — la réforme du Conseil législatif. « Le Conseil électif. » Voilà le cri de guerre de 1834; c'est celui qui domine sur les hustings, aux élections du temps. Et les horions et les invectives de pleuvoir sur les *vieillards malfaisants*, comme on dénomme dans la lutte les créatures du gouvernement à la Chambre haute.

Parlant aux électeurs de Montréal, le 3 novembre 1834, Papineau, dans un discours de trois heures, s'attaque au Conseil législatif et résume ses griefs contre son ennemi irréconciliable: « Je le déclare, s'écrie-t-il, aucune harmonie ne peut exister dans le pays entre les différentes branches de la législature, tant que le principe électif ne sera pas reconnu dans toutes les parties de

l'administration; il faut surtout l'appliquer au Conseil législatif où une bande de vieilles têtes rendent inutiles, par leur opposition constante, tous les travaux des représentants; cette opinion ne m'est pas personnelle: elle est partagée par les principaux hommes politiques de l'Angleterre. Le peuple va donc appuyer ceux qui demandent la réforme du Conseil et ils sont certains de réussir. O'Connell, ce grand ami de la race humaine, nous a promis que nous obtiendrons cette réforme si nous persistions dans nos réclamations. »

« Permettez-moi, maintenant, ajoutait-il, de réfuter quelques calomnies dirigées contre nous par le Conseil et de montrer ensuite le manque de logique et d'indépendance de sa conduite. C'est ainsi qu'il a fait courir le bruit que l'Assemblée se montrait hostile à toute immigration étrangère dans ce pays. Rien de plus contraire à la vérité; nous avons fait notre possible pour la favoriser, d'abord en donnant aux étrangers des moyens plus faciles de se faire naturaliser et ensuite en prenant des mesures pour protéger les immigrés contre les capitaines de navires qui les maltraitaient, et en prenant des mesures pour leur assurer des secours à leur arrivée dans le pays en cas de dénûment et de misère. Qu'est-il arrivé? Chose à peine croyable, le Conseil a repoussé cette loi et c'est sa conduite subséquente, qui a bien fait voir l'esprit qui l'anime. Le lendemain du jour où cette loi avait été repoussée arriva d'Angleterre une dépêche ministérielle demandant de lever une taxe dans le but de venir en aide aux immigrés. On eut alors l'étrange spectacle de voir le même Conseil reprendre le bill qu'il avait condamné deux jours auparavant, pour lui

donner sa sanction comme s'il eut voulu démontrer à toute la terre combien il était l'esclave des volontés du ministère anglais. »

« On l'a vu refuser d'accorder, aux personnes accusées de crime, le privilège britannique, d'être défendues par un avocat, refuser de laisser poursuivre pour félonie le receveur général, qui s'était approprié £100,000 des deniers de la province, sous le motif puéril qu'il était conseiller législatif. »

« Parlons maintenant d'un autre abus qui semble ne pas en être un aux yeux de ce corps; on sait que les shérifs de Montréal et de Québec touchent une taxe de $2\frac{1}{2}\%$ sur le produit des ventes qu'ils font par autorité de justice; on peut avoir une idée des profits énormes que cette taxe leur rapporte, lorsqu'on se rappelle que la seigneurie de Terrebonne a été vendue £20,000 et que la taxe de deux et demi pour cent a été payée sur cette somme. L'Assemblée a voulu mettre un terme à cet abus mais le shérif de Québec fait aussi partie du Conseil. »

« Un bill avait été passé à la Chambre d'assemblée pour réimprimer les lois, il fut envoyé au Conseil pour obtenir son approbation. Ce corps amenda le bill et, comme c'en était un de finances, la Chambre basse ne pouvait permettre que le Conseil y fit des changements; car une semblable mesure était contre tous les principes de la constitution. Cependant, plutôt que de s'exposer à voir le bill se perdre, la Chambre passa un autre bill, dans lequel elle introduisit les amendements du Conseil, et l'envoya à ce dernier corps. Que pensera-t-on du Conseil législatif, quand on saura qu'il rejeta alors le bill contenant ses propres changements? Une telle con-

duite ne peut seulement trouver un parallèle que dans celle du tyran Néron qui avait ses lois écrites en si petits caractères, et placées si haut, que personne ne pouvait les lire, et qui alors punissait, par les tortures et la mort, celui qui ignorait la loi ou désobéissait à ses commandements. »

Nous pourrions relever encore bien d'autres plaintes à l'adresse du Conseil dont la conduite fut condamnée un jour par M. Stanley; mais, il n'était pas alors ministre des colonies, poste où il se montra l'ennemi impitoyable et cruel des Canadiens.

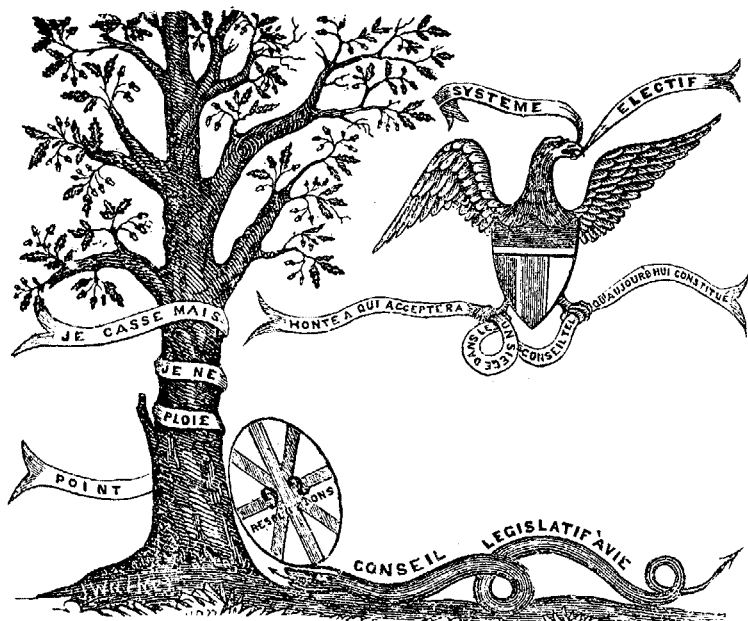
La demande de Papineau de rendre le Conseil électif n'était-elle pas une erreur de tactique? Le gouvernement anglais pouvait-il y faire droit? Le Conseil électif, c'était la création, à côté de l'Assemblée, d'un autre corps où aurait encore dominé l'élément français, ce qui lui aurait donné l'ascendant et la suprématie dans le système administratif; il y aurait eu encore une fois rupture de l'équilibre des forces. En théorie, la demande de Papineau nous semble inattaquable, car les Canadiens étant sujets du roi au même titre que les autres, il était d'une suprême injustice de regarder leur origine comme une tare. Qu'ils eussent exercé le pouvoir concentré entre leurs mains de façon à répondre aux aspirations de toutes les classes de la population, il n'y a pas lieu d'en douter; l'expérience faite depuis a été probante au delà de toute conteste. Mais comment Papineau pouvait-il s'imaginer que le bureau colonial, prisonnier, comme la plupart des hommes, de préjugés de race et de religion, consentirait

à placer ses nationaux sous la coupe d'une majorité française regardée comme hostile à l'élément anglais?

Il est arrivé à un grand nombre des nôtres, qui ont étudié cette période de notre histoire, d'en juger les événements comme si nos intérêts eussent été les seuls en jeu. Pouvait-on raisonnablement compter que la minorité anglaise se laisserait dépouiller de toute voix au chapitre, car le principe électif appliqué au Conseil y aurait virtuellement annihilé l'influence anglaise? Papineau aurait dû sentir qu'il était impossible d'agréer sa demande, il le savait probablement. Alors pourquoi la pressait-il avec tant de violentes instances? Son exaspération bien naturelle avait fini par le rendre intraitable et il ne pouvait plus se tenir lorsqu'il voyait ses adversaires comploter sans cesse, comme il l'écrit à Neilson : « pour que la minorité puisse gouverner la majorité sans être importunée par les doléances des victimes. Il est odieux, ajoutait-il, de voir tous les emplois fermés aux Canadiens lorsque les lois ne les en excluent point; de les voir contribuer les neuf-dixièmes du revenu et n'en recevoir qu'un dixième; de voir que l'influence dans ce pays est un titre à la persécution. » Parce que les Canadiens revendiquaient alors leur part du patronage, d'aucuns se sont permis d'exprimer ce jugement qu'après tout, la cause principale de l'agitation n'était qu'une course aux places dans laquelle les Canadiens étaient désappointés. Envisager la question de cette façon, c'est la regarder par le gros bout de la lunette; c'est la rabaisser au niveau de vulgaires intérêts alors que le dévouement de Papineau et de ses amis devait les mettre à l'abri d'aussi mesquines

insinuations. S'il eût voulu accepter les propositions de lord Dalhousie, sa fortune, cela est de toute évidence, aurait été assurée.

Il ne faut pas s'arrêter à cette insinuation; sans doute, l'affaire du patronage comptait et devait compter dans les revendications des patriotes puisqu'ils contribuaient pour les neuf-dixièmes de la recette. Que les emplois fussent regardés par les Canadiens comme chose désirable, il n'appartenait pas aux adversaires de Papineau de trouver leur ambition étrange, puisqu'ils faisaient tant d'efforts pour les accaparer. Ce qui valait pour eux la peine d'être défendu avec bec et ongle, valait bien la peine, pour les autres, de chercher à en obtenir une part.



MANDAT DU COMTE DE RICHELIEU, PRÉSENTÉ AU DR JACQUES DORION
EN 1835.

CHAPITRE NEUVIEME

LES 92 RÉOLUTIONS ¹

A la veille des grandes tourmentes révolutionnaires, les peuples éprouvent comme un besoin de s'arrêter pour se recueillir avant de se risquer dans les incertitudes de la lutte. En 1774, les représentants des colonies anglaises, réunis en congrès à Philadelphie, proclament leur indépendance. Ce défi lancé à l'Angleterre s'appuyait sur un ensemble de phrases emphatiques où se trouvent formulés les principes d'où découlent, au point de vue des mécontents, les libertés

¹ L'*Avenir* du 23 juin 1852 publiait la gravure ci-contre qui symbolisait le mandat que les électeurs du comté de Richelieu remirent à leur député, le Dr Jacques Dorion en 1835. L'original de ce document que nous avons vu entre les mains de M. Eugène Dorion, fils du Dr Jacques Dorion, a été perdu.

A côté de la gravure se lisait ce qui suit :

Cette gravure est une copie exacte d'un document politique qui fut accepté comme l'expression de l'opinion publique du comté de Richelieu en 1835, et dont l'original, peint en couleurs sur parchemin, fut publiquement présenté au représentant du comté à cette époque, lors de son départ pour aller assister à la session du Parlement de Québec.

Nous aimons à l'enregistrer ici afin que, si jamais l'original se perd, l'on puisse trouver quelque part des copies d'un document qui peint si bien la politique de ces jours où l'opinion publique avait du nerf, de la vigueur, de la vie.

Qui, en jetant un regard sur ce tableau et en se reportant à 1835, ne reconnaîtrait pas le Bas-Canada sous la forme du chêne chargé de 92 glands, dont la fierté et l'indépendance lui font dire : *Je casse, mais je ne ploie point ?*

Qui, en se rappelant les luttes de la Chambre d'assemblée avec le Conseil législatif, composé des *vieillards malfaisants*, s'opposant à tout progrès, n'en retrouverait pas une fidèle peinture dans le serpent qui cherche à déraciner le chêne ?

Qui, en relisant les 92 résolutions de 1834, n'apercevrait pas dans ce noble

inhérentes, à l'humanité, et sur l'énumération des griefs dont la Virginie et ses voisines avaient à se plaindre. Elles en avaient trouvé vingt-sept. Les hommes de 1789, en France, ne voulant pas manquer à la tradition, lancèrent sur le monde leur fameuse *Déclaration des droits de l'homme* qui a depuis servi de thème à tant de déclamations. Papineau et ses amis récapitulent, en 1834, leurs doléances sous forme de 92 résolutions dont on attribue la rédaction à Morin, la meilleure plume politique du temps; mais l'inspiration en vient bien du chef et on trouve, çà et là, au travers de ce long réquisitoire des traits violents peu conformes, à la nature molle du doux Morin, et qui sont sans doute des retouches de Papineau; on y sent la griffe du lion.

Le tempérament d'un homme politique exige une patience et une bonne humeur qui font défaut à Papineau à cette période de sa carrière. « Il faut tout prendre au sérieux et rien au tragique, » disait M. Thiers à Jules Favre qui se lamentait durant les négociations du traité de 1871 avec Bismarck. L'exaspération de

document politique cette grande roue qui était destinée à écraser la tête du monstre qui causait tant de mal au pays ?

Qui, en apercevant l'aigle majestueuse, ne reconnaîtrait pas en elle le symbole de la force populaire, surtout lorsqu'elle est porteuse de l'inscription suivante : *Système électif ?*

En marge de la gravure, on lisait les titres qui suivent :

MANDAT DU COMTÉ DE RICHELIEU.

Opposition constante à la COMPAGNIE DES TERRES ; — Liste civile annuelle ; — L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE ; — A la Chambre seule le contrôle des deniers publics. — ENFIN, la mise à exécution des " 92 ".

Vraie copie du Mandat du Comté de Richelieu,

S. MARCHESSAULT,

Secrétaire.

Papineau, vers 1834, lui faisait tout prendre au tragique: les faits et gestes du gouverneur et l'intransigeance du Conseil législatif. Lord Aylmer adresse-t-il un blâme à la Chambre récalcitrante, obstinée à refuser les subsides, ce blâme prend les proportions d'une insulte nationale. Les jeunes amis de Papineau et ses lieutenants d'origine étrangère comme Tracey, O'Callaghan du *Vindicator*, élu dans le comté très français de Yamaska, de par la volonté du chef, le poussaient aux violences de paroles, tandis que les esprits modérés tels que Neilson, Cuvillier, Quesnel, Debartzch s'éloignent alors de son camp. La presse dévouée à la cause des patriotes tirait à boulet rouge contre l'ennemi commun. Ce n'est plus seulement les autorités provinciales que l'on attaque, mais aussi le gouvernement anglais. L'intempérance de langage, la violence des menaces frise la sédition. Telle est l'exaspération des patriotes que leur vue obnubilée par la passion croit apercevoir des conspirateurs partout; réunis dans leurs salles de comités, ils entendent marcher dans le mur, et la pensée de la trahison les hante sans cesse.

Il s'était produit, en 1832, de fâcheux événements qui avaient achevé de brouiller les partis aux prises. On conçoit, étant donné l'exaspération des esprits, avec quelle acrimonie devait se livrer les batailles électorales dans les villes où les Anglais et les Canadiens se regardaient comme des ennemis mortels. Elles se faisaient au milieu de rixes où les pierres et les bâtons jouaient un plus grand rôle que la discussion. Durant l'élection qui eut lieu à Montréal, au mois de mai 1832, la violence alla si loin, qu'on dût appeler les soldats de

la garnison pour rétablir l'ordre. Ils firent feu sur la foule et trois citoyens, tous amis de Papineau, tombèrent sous les balles. Le colonel Mackintosh, commandant des troupes, fut traité de meurtrier par les journaux et Papineau somma lord Aylmer de venir à Montréal pour s'occuper de cette fâcheuse affaire. Il s'en garda bien et ses adversaires essayèrent de rejeter sur lui la responsabilité des pertes de vie.

Comme si cette triste affaire n'eût pas suffi à exaspérer les animosités nationales, une calamité vint fournir une nouvelle cause de plaintes. En 1832, le choléra asiatique, importé dans la province par des immigrants, répandit de tous côtés la mort et le deuil; les ennemis du gouverneur et de son entourage, qui faisaient flèche de tout bois, ne se gênèrent pas de les signaler à la vindicte publique comme la cause première des ravages du fléau. C'était leur négligence coupable, ou leur complaisance criminelle envers les marchands de Montréal qui s'opposaient aux mesures préventives de la quarantaine, qui avait laissé la porte du pays ouverte à la contagion.

En 1834, nouvelle invasion du fléau. Comme pour l'épidémie de 1832, les chefs du mouvement veulent de nouveau rendre lord Aylmer responsable des ravages du choléra. C'est lui qui a refusé de barrer le passage au fléau dans le Saint-Laurent; c'est lui qui a attiré les immigrants malades pour qu'ils répandent la contagion qui décimera les Canadiens. Les plus modérés l'accusent tout simplement, comme nous l'avons dit plus haut, d'avoir refusé, dans le but de plaire aux marchands que les règlements

de la quarantaine auraient gênés, d'arrêter les navires infectés en bas de Québec.

A une réunion du comité de correspondance de Montréal, ¹ le 3 novembre 1834, et à laquelle assistaient Papineau, D. B. Viger, Jos. Cardinal, A. N. Morin, C. S. Chénier et La Fontaine, il fut décidé de former un sous-comité à qui on donna mission de s'enquérir sur les ravages exercés dans le cours de l'été dernier par la cruelle maladie appelée le choléra asiatique; sur les causes de son introduction et la participation que peuvent y avoir eue, soit par leurs actes ou par leurs omissions coupables et volontaires, le gouverneur en chef actuel et l'Exécutif provincial. »

On a peine à croire que des hommes sérieux se soient livrés à une pareille exagération, mais en temps de crise l'esprit s'embrume et perd le sens des proportions. Telle chose qui, en temps ordinaire, serait passée inaperçue se montre alors en traits exagérés. C'est sous l'empire de ces sentiments que furent conçues les 92 résolutions qui étaient de nature à produire un effet contraire à celui qu'on devait en attendre.

Couchées dans le style pompeux, grandiloquent de l'époque, elles présentent, dans des phrases à effet, une foule de choses qui n'y sont pas à leur place, si les patriotes désirent obtenir la réforme des abus dont ils se plaignent. A quoi bon, dans un document de ce genre attaquer la constitution anglaise, faire l'éloge des institutions américaines, s'occuper du choléra asiatique au lieu

¹ En 1834 il fut fondé à Montréal, à Québec, et aux Trois-Rivières des comités dits de correspondance, composés de députés. Ces comités s'occupaient des affaires des patriotes.

d'aller droit au but et de signaler au roi les abus de pouvoir auxquels se livrent ses agents?

De pareilles critiques étaient-elles propres à bien disposer l'esprit de gens dont on attendait des réformes? Il eut fallu s'en prendre plus aux hommes qu'aux institutions si les choses allaient mal. On dirait vraiment que l'Assemblée tenait plus à être désagréable aux ministres qu'à obtenir justice lorsqu'on lit la trente-septième résolution, qui contient l'éloge boursofflé des principes démocratiques que l'on va lire:

« Votre Majesté ne peut avoir manqué d'observer que le monde politique est agité, dans ce moment, par deux grands partis en Europe, qui se montrent sous différents noms dans les différents pays: sous les noms de Servilles, Royalistes, Torys, Conservateurs, et autres d'une part, sous ceux de Libéraux, Constitutionnels, Républicains, Whigs, Réformateurs, Radicaux et d'autres, d'autre part; que ce premier parti est, sur le continent américain, sans autre poids ni influence que ce que peuvent lui donner ses suppôts européens, avec un très petit nombre de personnes, qui se mettent sous leur dépendance en vue des profits personnels, et d'autres qui tiennent par l'âge ou l'habitude, à des idées qui ne sont partagées par aucune classe nombreuse; tandis que le second parti couvre l'Amérique toute entière. Nous avons donc l'assurance d'être compris au sujet de l'indépendance que nous désirerions voir donner au Conseil législatif, en disant que le secrétaire d'Etat de Votre Majesté se méprend, s'il pense que l'exclusion de quelques fonctionnaires salariés suffirait pour mettre ce corps en harmonie avec les vœux, les opinions et les besoins du peuple, tant que les gouverneurs coloniaux

conserveront la faculté de le recruter en majorité de membres serviles par leurs antipathies contre les idées libérales. »

On se demande ce que cette profession de foi démocratique pouvait ajouter de force aux justes réclamations des Canadiens? Pour nous, elle détonne d'une façon étrange et constitue un hors-d'œuvre plus nuisible qu'utile à la cause. Mais n'oublions pas que les grands mouvements populaires portent à la déclamation. Tout ce qui se rattache à la conquête de la liberté, aux aspirations des peuples vers un idéal de justice rarement atteint, possède et domine entièrement Papineau et ses adhérents qui, sans cesse, cherchent l'occasion de donner cours à leurs sentiments. Notons aussi qu'à l'époque en question, le grand courant de l'école romantique, avec toute son exubérance de verbe et sa grandiloquence, se répandait sur le monde en périodes sonores.¹ Mais comme cette tirade sur la démocratie américaine au regard du monarchisme européen devait sonner faux à Londres! On y dut être non moins étonné de ces autres phrases déclamatoires qui ne promettent, au début, aucune menace, mais qui vont néanmoins sur le ton le plus comminatoire possible:

« Cette Chambre croirait manquer à Votre Majesté si elle hésitait à lui faire remarquer que, sous moins de vingt ans, la population des Etats-Unis d'Amérique sera autant ou plus grande que celle de la Grande-Bre-

¹ Le style pompeux, boursoufflé, était alors à la mode dans notre province et ce goût déteint sur les écrits politiques du jour. On y appréciait beaucoup les *Paroles d'un croyant* de Lamennais qui y montre les rois "buvant du sang humain dans les crânes humains." Cet ouvrage "*peu considérable par son volume mais immense par sa perversité*," disait Grégoire XVI en le condamnant, n'eut pas moins de huit éditions chez nous.

tagne; que celle de l'Amérique anglaise sera autant ou plus grande que ne le fut celle des ci-devant colonies anglaises, lorsqu'elles jugèrent que le temps était venu de décider que l'avantage inappréciable de se gouverner au lieu d'être gouvernées devait les engager à répudier un régime colonial qui fut, généralement parlant, beaucoup meilleur que ne l'est aujourd'hui celui de l'Amérique anglaise. Votre Majesté sera assez juste envers ses fidèles sujets pour ne pas voir une menace dans cette prévision, fondée sur le passé d'un fait qui n'est pas de nature à être prévenu. Nous avons, au contraire, l'assurance que sa juste appréciation par Votre Majesté préviendra des malheurs que personne ne déploierait plus que nous, et qui seraient également funestes au Gouvernement de Votre Majesté et aux habitants de ces provinces. »

Quelle singulière idée que celle de mêler, à la partie sérieuse des 92 résolutions, des menaces, l'évocation de souvenirs désagréables pour le gouvernement anglais et des constatations sur les progrès des Américains qui laissaient entendre en définitive qu'on songeait à suivre leur exemple. C'était bien mal disposer l'autorité à qui on faisait appel, à étudier d'une façon impartiale, la cause des Canadiens. N'était-ce pas donner raison aux unionistes qui ne cessaient de taxer Papineau et ses amis de déloyauté? Avant leur levée de boucliers de 1774, les Américains, comme nous le disions plus haut, avaient aussi récapitulé leurs griefs pour les mettre sous les yeux de lord North et de ses collègues. Cette énumération de leurs sujets de plainte porte sur vingt-six points et suit une déclaration de principes pompeuse que l'on serait tenté de

trouver prolix. Mais qu'elle paraît concise au regard des quatre-vingt-douze résolutions! Il est vrai que Papineau et ses amis y réclament le contrôle absolu des deniers publics, la responsabilité des fonctionnaires, un conseil législatif électif; mais cette réclamation s'enlise et se perd au milieu d'un flot de phrases à effet, et de déclarations empanachées. Nulle part, on ne sent l'esprit pratique de l'homme d'affaires. C'est plutôt un ultimatum, un défi lancé à l'Angleterre qu'un plaidoyer rédigé avec l'espoir d'obtenir justice. On dirait, au ton provocateur de cette tirade, aux souvenirs désagréables de la révolution américaine qu'elle évoque comme à plaisir, que l'Assemblée veut exaspérer les autorités anglaises. Il ne s'agit plus d'implorer le redressement des griefs; mais plutôt d'insinuer que si la justice boiteuse et tardive ne se met pas enfin en marche, on se tournera du côté de Washington.

La Chambre d'assemblée se montrait bien mieux inspirée lorsqu'elle abordait, dans les 92 Résolutions, la question des finances. C'était sur ce point qu'elle aurait dû porter tous ses efforts, car de ce côté il y avait chance d'obtenir une réforme, tandis que c'était se bercer d'une illusion que de croire que l'Angleterre consentirait à rendre le Conseil législatif électif. Cependant c'était sur ce point qu'elle appuyait le plus; il eut été de meilleure politique de dénoncer le système qui permettait à l'Exécutif de dépenser à sa guise l'argent de la province. Ce système qui, déplaçant la responsabilité, faisait rendre les comptes publics, non à Québec, mais à Londres.

Il existait à la charge du bureau colonial et de l'Exécutif canadien un autre abus presque aussi grave que son

usurpation en matière de finances. Une loi du Parlement anglais permettait au ministre des colonies et au gouverneur du Canada de disposer à vil prix des terres vacantes de la province, en faveur de leurs favoris. Parfois le gouvernement se servait aussi de son pouvoir sur les terres publiques pour battre monnaie, grossir ses recettes. Il va sans dire qu'il se sentait encore moins tenu de rendre compte de l'emploi de cet argent, que de celui des deniers provenant des sources ordinaires du revenu. Cette mainmise sur le domaine public de la province constituait, à notre sens, un abus de pouvoir criant entre tous et contre lequel la Chambre n'aurait dû cesser de réclamer. Les colonies américaines s'étaient levées en armes contre la métropole pour un empiètement moins grave sur leurs droits. Qu'était-ce que la prétention de lord North, de taxer les colons de la Nouvelle-Angleterre sans leur consentement, auprès de cette spoliation constante du domaine public contre la volonté des représentants? Une taxe ne pouvait avoir qu'un effet passager, tandis que cet empiètement sur le sol canadien avait une portée fatale, non seulement pour le présent, mais engageait aussi l'avenir. Elle a, pour ainsi dire, mis sous séquestre de vastes espaces, les fermant, par là même, à la colonisation, en attendant que leurs propriétaires voulussent bien les vendre le jour où leur valeur aurait fait prime. Ce que nous disons là est tellement vrai, qu'il reste encore de ces terres entre les mains des descendants de ces concessionnaires du temps passé.¹

¹ Le droit que s'était arrogé le parlement anglais de disposer du domaine public n'était pas le seul empiètement qu'il s'était permis de ce côté. En 1826, il avait voté, à l'insu du Canada, une loi touchant la réforme de la tenure des terres, sous prétexte de faire disparaître les abus du régime féodal. La loi avait été édictée dans la plus profonde indifférence des deux

On se serait attendu à voir les Canadiens, au lieu de réclamer la réforme du Conseil en rendant ses membres éligibles, invoquer un moyen d'obtenir justice encore plus sûr. Pourquoi Papineau ne demandait-il pas la responsabilité ministérielle? Il n'en est question nulle part au cours de la requête qui reproduit les 92 résolutions? Cependant dès 1808, Pierre Bédard, à la connaissance de Papineau, avait proposé à la Chambre d'assemblée de déclarer qu'elle verrait avec plaisir, dans son sein, des ministres dont l'autorité dépendrait de la Chambre. Il devançait son temps et ne fut pas compris par ses collègues.

Comme le manifeste de Papineau,—les 92 résolutions,—la presse du temps ne cesse de faire des comparaisons entre le système anglais de gouvernement et le système américain; soit tactique, soit conviction, on veut persuader Downing street que la politique des patriotes s'oriente du côté des États-Unis. Au reste, depuis cette époque, chaque fois que les choses vont mal au Canada, n'est-il pas de mode de poser l'annexion comme la panacée à tous les maux dont on croit avoir à se plaindre?

En 1848, les hommes politiques importants n'invoquèrent-ils pas l'annexion comme moyen de faire naître la prospérité au Canada? Et depuis la confédération,

Chambres, sans discussion, Il est évident qu'elle cachait les desseins funestes de quelques spéculateurs qui avaient suggéré cette législation au Parlement. L'Acte des tenures comportait le bouleversement de notre droit de propriété, substituait les lois anglaises en cette matière aux lois du pays, ou les mettait les unes et les autres en conflit. Combien il aurait été plus équitable de la part du bureau colonial, comme le disait une des 92 résolutions, de charger le Parlement de Québec d'opérer la réforme s'il y avait lieu d'en faire une.

n'avons-nous pas été témoins de manifestations annexionistes dans plusieurs provinces plus ou moins mécontentes du régime nouveau?

L'étude du manifeste de Papineau, l'observation générale du courant des idées d'alors, ont fait naître chez nous la conviction que la faillite antérieure des promesses de réformes par les autorités à Londres lui avait enlevé dès ce moment tout espoir d'obtenir justice. La méfiance a pris pied dans son esprit d'une façon indéracinable. Une influence nouvelle s'était au reste glissée auprès du tribun pour l'engager plus résolument dans la voie nouvelle. La scission entre Papineau et Neilson, son mentor si longtemps écouté, l'avait rapproché des jeunes gens ardents et d'O'Callaghan, qui n'a cessé de voir le salut du Canada que dans une union avec la grande république. Les attermoiements du bureau colonial, la tyrannie du gouverneur, l'attitude méprisante de son entourage envers les Canadiens et l'hostilité du Conseil avaient fait de Papineau un annexioniste.

CHAPITRE DIXIEME

LA CONVENTION

Les 92 résolutions avaient été expédiées à Londres après la clôture de la session de 1834. Elles étaient restées sans réponse et l'on conçoit quelles proportions ce manque d'égards des ministres anglais prit aux yeux des députés. Cette protestation véhémement, qui exhalait les plaintes et l'indignation d'un demi-million d'individus, n'aurait donc été qu'un coup d'épée dans l'eau ! Lord Stanley, le ministre des colonies, allait-il impunément se moquer des Canadiens ? Papineau ne fut pas lent à lui faire comprendre qu'il n'était pas homme à laisser un silence dédaigneux tenir lieu d'une réponse sérieuse. A peine la session est-elle ouverte que l'orage qui gronde dans son âme éclate avec fracas. Ce furent des séances mémorables que celles du 23 et 24 février, où Papineau et ses lieutenants firent entendre leurs récriminations. On aurait dit un reflet des scènes de la Convention : la grandeur des intérêts en jeu, les violences de langage, l'attitude théâtrale des orateurs, nous rappellent, dans des proportions moindres, ces discussions de la fameuse assemblée française au cours desquelles les participants jouaient leur tête ; ce côté tragique manque à l'Assemblée, bien éloignée alors de prévoir qu'elle préparait les sanglantes journées de 1837.

Au premier plan apparaît Papineau dans le double rôle contradictoire de président de l'Assemblée et de chef de parti. Ses fonctions officielles l'appellent à modérer les passions qu'il excite comme généralissime des patriotes, ce qu'il se garde bien de faire. Avec sa parole violente, ses colères vraies ou simulées, son prestige de grand orateur, avec sa forte taille, ne dirait-on pas Danton, mais un Danton sans cruauté? On ne se fait pas idée de ses emportements, sous lesquels la Chambre devait tressaillir, lorsque s'adressant personnellement à lord Aylmer, il le rendait responsable de la mort des trois Canadiens tombés sous les balles des soldats durant l'élection de Montréal, en 1832: « Craig, disait-il, ne faisait qu'emprisonner les citoyens, Aylmer les tue. »

Un trait entre bien d'autres, qui nous frappe dans cette scène reconstituée de l'Assemblée de 1834, c'est cette attaque dirigée contre le gouverneur. De nos jours, ce fonctionnaire impérial règne et ne gouverne pas, couvert dans tous ses actes par ses ministres. Il est entendu que sa personne reste en dehors des discussions. En vivant contraste avec l'usage moderne, c'est sur le gouverneur que pleuvent le plus dru les coups, au temps de Papineau, qui se jette avec rage sur « Matthieu lord Aylmer, » comme il le désigne, pour demander enfin au gouvernement anglais sa mise en accusation.

Morin ouvre le feu. Ce brave homme, qui, à partir de 1840, a semblé personnifier la modération, le calme et la modestie, nous a toujours paru hors de son élément dans le rôle d'un agitateur. Le futur ministre du ministère McNab-Morin, le futur juge de la Cour d'appel ne ré-

pugnait cependant pas aux violences de langage, s'il est l'auteur de certains articles de *la Minerve* du temps, articles absolument séditions. Il ne faut pas juger les lieutenants de Papineau d'après leurs allures et leur conduite subséquente ; évidemment, avant 1837-8, ils ne pensaient et n'agissaient que dominés par leur chef qui avait jeté vivante, dans leur âme, comme une partie de la sienne, et dont les paroles passionnées leur portaient à la tête comme un vin trop capiteux.

Sans être à la hauteur des harangues de Papineau pour la violence des sentiments, le discours dans lequel Morin demande de prendre en considération l'état de la province, a des vivacités qui étonnent chez lui :

« Je me lève maintenant, dit M. Morin, pour proposer que la Chambre se forme en comité général pour considérer l'état de la Province, mesure que je considère comme nécessaire, afin de nous assurer si nous serons gouvernés conformément aux lois et aux droits de sujets anglais, et si nous jouirons véritablement des avantages d'une liberté constitutionnelle, ou si nous gémirons sous le poids de la tyrannie qui pèse sur nous, et se répand parmi nous sous les plus hideuses formes. »

C'est Conrad-Augustus Gugsy, personnage curieux de l'époque, qui se charge de défendre le gouvernement. Avocat retors, rompu aux combats de la parole, seul il est maintenant de taille à faire face à Papineau, depuis que Neilson, les Stuart, Cuvillier et Quesnel ont payé, aux élections récentes, de la perte de leur mandat, leur condamnation des 92 résolutions. Ce n'est pas un homme de haute éloquence, mais comme il manie habilement

l'ironie, le sarcasme ! Sa manière de combattre est bien celle qui devait le plus exaspérer Papineau et le mettre hors de lui-même.

Pour bien mettre les choses au point, faisons remarquer que cette proposition de Morin se produisit au premier jour de la session, avant la prise en considération du discours du trône qui, en matière d'usage constitutionnel, fait l'objet des premières occupations du Parlement. C'est cette dérogation à la coutume qui fait dire à Gagy :

« Voici qui me paraît aller bien vite. Nous venons de recevoir la harangue de Son Excellence, et déjà nous demandons un comité sur l'état de la province. Le gouverneur vient de nous annoncer qu'il a reçu des dépêches, et nous ne savons pas encore s'il n'a pas reçu ordre de faire disparaître les griefs dont la majorité s'est plainte l'année dernière, et déjà l'on demande un comité ? C'est marcher plus vite encore que je ne m'y attendais. Je ne me suis point opposé à la formation du comité, parce que je n'avais point le moindre espoir de réussir. Mais, suivant moi, il eût été naturel d'espérer une réparation des griefs et de l'attendre. »

Gagy entre ensuite dans le vif du sujet, discute les griefs des Canadiens, persifle, et en face du tribun pénétré de la grandeur de sa mission, qui se plaint que les abus signalés dans les 92 résolutions fleurissent toujours, Gagy affecte de rabaisser la cause populaire : « C'est, dit-il, après tout, une affaire de places qu'on demande, sans s'inquiéter s'il existe des Canadiens instruits en nombre suffisant pour les remplir. » Papineau et ses amis, avec leurs menaces à l'adresse de

l'Angleterre et des gouverneurs, ne sont pour Guky que des fauteurs de révolution, les imitateurs des hommes de 1793 et il assimile la Chambre à la Convention en lui reprochant de pousser le pays à la guerre civile; prédiction qui devait, hélas, se réaliser, mais qui, à ce moment-là, fait rire la Chambre aux dépens de l'adversaire de Papineau. Celui-ci dans sa réplique va plaisanter le militaire député. Guky était major de la milice et nous le trouverons, en 1837, en service de guerre à côté des soldats anglais, notamment à côté de Colborne, à St-Eustache, où il fut un des premiers à pénétrer dans l'église après l'écrasement des amis de Chénier.

« Monsieur Guky, s'écrie Papineau, nous a parlé de rupture et de guerre civile, ridicule appréhension constamment répétée chaque fois que la Chambre s'est récriée contre les abus, et sous Craig et sous Dalhousie, et bien davantage sous le gouverneur actuel.

« Sans doute qu'ayant étudié la tactique militaire en sa qualité de lieutenant de milice, je ne dis pas, comme major, car il n'était major que pour la parade et les bals, l'honorable monsieur peut bien juger des résultats d'une guerre civile et des forces du pays; mais qu'il ne croie pas nous intimider, parce qu'il nous donne lieu de croire qu'il combattra dans les rangs ennemis. Au reste, toutes ses menaces ne sont que risibles, et ses craintes imaginaires. Notre constitution nous a été donnée par un défenseur des privilèges aristocratiques, un ennemi des institutions libérales, par M. Pitt, dont le système de politique a soulevé l'Europe et a retardé la réforme en Angleterre, et qui ne s'est pas montré plus favorable pour les libertés canadiennes que pour les

libertés anglaises; et lorsque nous demandons la revision de cet acte imparfait, vicieux, à l'autorité même qui l'a passé, au Parlement anglais, nous ne devons pas nous attendre que nos prétentions seront traitées de révolutionnaires, ni craindre qu'elles excitent une révolution. Et les hommes qui tiennent un tel langage se disent des réformistes! C'est ce qui faisait dire dernièrement à M. Hume dans son adresse à ses constituants: « le nom de réformistes est devenu un reproche depuis que les tories, les plus amis des abus, l'ont usurpé. » Eh bien! dans ce pays, nos prétendus réformistes crient à la révolution lorsque nous demandons des réformes. »

Papineau, après s'être amusé au dépens de Gagy, aborde ses objections à la prise en considération de l'état de la province:

« Les objections que fait l'honorable membre, — M. Gagy, — à la proposition actuelle, dit-il, ne sont pas appuyées sur d'autres arguments que ceux-ci : c'est aller trop promptement; la chose est nouvelle, inusitée. Il se trouve donc bien, il est donc tranquille et impassible au milieu des plaintes et des souffrances de tout un peuple. Dans des temps de malheur, sous le règne d'une administration marquée chaque jour par de nouvelles erreurs et de nouveaux écarts, il ne faut pas prétexter des formes et des convenances pour nous empêcher de prendre en considération l'état de la province.

« Mais il est nécessaire que la proposition de M. Morin soit soumise en Chambre, afin qu'elle y soit votée. C'est ce que doivent désirer ceux qui veulent que, où le pouvoir anglais règne, là aussi règnent les libertés anglaises. Sous le règne d'un soldat, — Aylmer, — qui nous gouverne

avec ignorance, avec passion, avec partialité pour les soldats, jusqu'au point de les protéger quand ils égorgent les citoyens, il importe de nous faire encore entendre auprès du Parlement impérial. Cette proposition (de Morin) déroule tous les nouveaux griefs qui se sont succédés depuis l'année dernière, sous ce gouverneur militaire.

« L'honorable membre pour Sherbrooke,—Gugy,—nous dit que le gouverneur a reçu des dépêches, et que probablement ces dépêches vont nous faire passer au comble du bonheur. *Mais le bonheur ne peut pas nous être annoncé par ceux qui nous ont causé tant de maux.* Le plus grand de tous serait qu'on retirât d'ici des hommes qui ont causé le malheur de cette colonie. Les institutions dont nous nous sommes plaints; les injures, les injustices, les abus criants sont encore les mêmes: bien plus, ils se sont accrus à un degré effrayant. Devons-nous hésiter à dire que nous sommes gouvernés par une faction corrompue? On ignore, nous dit-on, si les abus ne sont pas réparés; mais quand tout leur sourit, nous les sentons, nous gémissons sous leur poids. »

Au cours des séances de la session de 1835, qui fut très courte, les discussions furent toutes aussi montées de ton que celles dont nous donnons ici une idée. L'année précédente, lord Aylmer, sous le coup de la lecture des 92 résolutions, s'était permis de dire qu'elles s'écartaient tellement de la modération et de l'urbanité canadiennes, que ceux qui ignoraient le « véritable état des choses, auraient de la peine à se persuader qu'elles n'étaient pas le fruit d'une fermentation extraordinaire, bien que la

plus grande tranquillité régnât au dehors. » C'est cette appréciation des 92 résolutions que Papineau fit biffer des journaux de la Chambre après l'avoir qualifiée d'inconvenante et d'inconstitutionnelle, malgré les protestations de quelques députés, provoquées par la façon d'agir de Papineau qui, là où il était le plus fort, aimait à faire acte d'autorité, au risque de mécontenter les timides de son propre camp.

Voyons comment Papineau va riposter à la semonce de lord Aylmer; c'est bien la plus virulente de ses harangues de la session :

« M. Morin nous a dit qu'il n'introduirait pas d'autres mesures devant le comité que cette pétition; grand nombre d'autres questions pourraient y être amenées; mais j'en signalerai une de grande importance, qui devrait venir aussi devant ce comité: « c'est la harangue inconvenante et insultante prononcée par Matthew, lord Aylmer, à la clôture de la dernière session. Rien de plus avilissant et de plus indiscret que cette harangue : un homme, qui a une certaine dignité à maintenir, ne devrait pas s'avilir et se dégrader jusqu'à se complaire dans l'insulte. Cette adresse, faite aux membres, était faite au peuple: l'injure est pour lui comme pour nous qui le représentons. Aussi en vain dirait-on que cette harangue s'adressait à l'ancienne Chambre; nous avons à venger une offense commise contre tout le peuple.

« Quant aux griefs énumérés dans cette requête, il n'est pas nécessaire de s'étendre bien au long: ce sont des faits notoires. Si l'administration trouve des défenseurs de ses écarts, alors il faudra entrer dans de plus longues discussions.

« Je me bornerai seulement à dire que le pays souffre de maux extrêmes et que la douleur et l'affliction sont descendues jusque dans les chaumières. Les plaintes et le mécontentement sont généraux. On se demande ce que signifie donc un gouvernement représentatif, si ses employés croient que leur commission leur donne le droit de tout faire et de tout oser. Persuadé de cet état de choses, témoin de ces sentiments de tous, je m'élèverai de toute ma force contre une administration qu'il serait immoral de ne pas dénoncer, qui est soutenue d'une branche de la législature, qui a l'audace et l'effronterie de se dire la protectrice de la minorité. Les Anglais de la minorité sont de mauvais sujets, lorsqu'ils se distinguent de leurs co-sujets, pour revendiquer des privilèges pour eux seuls; et dès lors ils n'ont plus de droit à la protection des lois, à moins que le peuple de ce pays ne soit assez démoralisé pour se soumettre de bon cœur à la domination du petit nombre; ce que je ne crois pas. Mais on nous dit : « soyons frères. » Soyons-le, mais vous voulez avoir le pouvoir, les places et les salaires, et encore vous vous plaignez plus que nous. C'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir. Nous demandons des institutions politiques qui conviennent à l'état de société où nous vivons, et qui rendirent les ci-devant colonies anglaises beaucoup plus heureuses que nous ne le sommes; ces réformes changeraient et disposeraient au bien ces hommes, qui dans le Conseil se croient préposés pour faire le mal; où ils sont entrés par la flatterie, et où ils se soutiennent par l'oppression. Voilà pourquoi il n'y a pas un moment à perdre pour s'assurer d'aussi heureux résultats, s'il est possible.

« Je recommande donc l'examen du discours de clôture de la dernière session, où l'on se permet contre la Chambre une censure dont le discours du général Craig, en 1810, fournit un exemple: lui qui ne faisait qu'emprisonner les citoyens tandis que Aylmer les tue. Pareils discours ont toujours été sujet de remarques, et celui de la dernière session ne devra pas être passé sous silence. »

Tout fut mené au pas de charge dans ces séances mémorables de 1835. Si certains députés patriotes, effrayés des allures de Papineau, réclamaient le temps d'étudier la question soumise à leur délibération, ils étaient rabroués haut la main, soit par le tribun autoritaire, soit par Morin et Lafontaine qui se chargeaient parfois d'exécuter les récalcitrants. Celui-ci prit, plusieurs fois, part aux discussions, y apportant une véhémence, probablement factice,— qu'on ne lui vit plus après la grande crise de cette époque. S'il se montre plus tard vigoureux et énergique, jusqu'à produire le même effet que l'éloquence la plus emportée, comme le jour où il plaidait le droit à l'existence de la langue française au parlement, en 1842, il se montrait, en général, froid et d'une grande sécheresse de paroles; jamais chez lui le moindre effort d'imagination, mais toujours la logique dépouillée de tout ornement. Il n'avait rien de l'allure ni des manières d'un conventionnel, et si la violence a soufflé dans quelques-uns de ses discours, en 1835, c'est qu'alors, magnétisé par Papineau, il était l'écho de son chef si dominateur.

C'est à cette session de 1835 que le grand agitateur brisa, pour toujours, avec le gouvernement anglais,

avec ce parlement où les whigs ne lui inspiraient pas plus de confiance que les tories: « Quand des ministres réformistes, disait-il à la Chambre, le 24 février 1835, qui se prétendaient nos amis, ont été inattentifs à nos plaintes, devons-nous espérer qu'un ministre tory, (R. Peel) ennemi des réformes, y fera plus attention ? Nous ne pouvons rien attendre qu'en lui inspirant de la crainte ou en le harassant d'importunités. »

L'intransigeance de Papineau qui s'atteste dans ces paroles devait fatalement le pousser à un conflit avec le nouveau gouverneur, lord Gosford qui, chargé d'une mission de conciliation par le gouvernement anglais, et rempli lui-même d'intentions pacifiques, s'avancait inutilement la branche d'olivier à la main.

CHAPITRE ONZIEME

GOSFORD, LES PROPOSITIONS RUSSELL

Comme la querelle entre lord Aylmer et la Chambre s'envenimait de plus en plus, le bureau colonial mit fin à son administration à l'automne de 1835, et envoya à sa place lord Gosford, en la double qualité de gouverneur et de commissaire royal, chargé avec deux collègues, MM. Grey et Gipps, d'étudier la situation de la province de Québec, dans le but de chercher une solution au problème inquiétant dont on ne pouvait se détacher les yeux depuis trente ans.¹

Le caractère et le tempérament de lord Gosford le portaient vers la modération. Aussi, à peine arrivé à Québec, s'efforce-t-il de capter la confiance des Canadiens. On le voit se prodiguer à toutes leurs fêtes, assister aux distributions de prix au Séminaire de

¹ Les trois commissaires, ayant M. Elliott pour secrétaire, se mirent à l'œuvre peu après leur arrivée au Canada. MM. Grey et Gipps s'entendirent sur la politique à suivre à l'égard de notre province. Lord Gosford refusa son adhésion, sur plusieurs points, à leur rapport, lequel donnait raison à l'Exécutif sur tout ce qu'il avait fait dans la province. Dans leurs conclusions, Grey et Gipps allaient jusqu'à suggérer de donner plus d'avantages à l'électeur anglais qu'à l'électeur français, recommandaient une liste civile de £19,000 votés, non annuellement, mais pour toute la vie du roi. Ils condamnaient l'application du principe électif appliqué au Conseil; approuvaient le maintien de l'acte des terres, et repoussaient le projet d'union des deux Canadas. Ce rapport fut présenté à la Chambre des Communes le 2 mars 1837. Il n'eut aucun effet.

Québec, et donner un grand bal le jour de la Ste-Catherine. Son amabilité se manifeste de cent façons, au point de froisser les bureaucrates et le parti du Conseil législatif. Un certain docteur Henry, chirurgien attaché à un régiment anglais alors en garnison à Québec, résumait l'opinion des siens sur les façons d'agir de lord Gosford, dans une lettre qu'il lui adressait par la voie des journaux.

« J'ai observé, Milord, la bonté de votre nature qui s'est traduite de maintes façons. J'ai aussi été étonné de votre affabilité et de votre politesse envers tous ceux qui vous approchent, et vous me pardonnerez si j'ajoute que vos actes multipliés de charité particulière me sont connus. Vous avez entrepris la tâche de réconcilier des gens aux intérêts, aux passions, et aux préjugés contraires et vous avez apporté à votre entreprise toute la cordialité d'un généreux Irlandais. Plaise au Ciel que vos nobles efforts pour calmer les tempêtes politiques n'aient pas été tentés en vain ! Je suis profondément chagrin croyant, comme je le fais, que votre honnêteté et votre bonté de cœur vous induisent en erreur. Je crois, Milord, que vous dépensez en vain votre politesse et que vous vous efforcez inutilement d'être aimable. Il y a sur votre route un obstacle fatal, insurmontable. Il y a en face de vous un homme : Papineau, que vous ne pouvez convertir, parce qu'il est absolument réfractaire à toute conversion, à raison de son esprit croche et de ses dispositions malveillantes. Il va transformer toutes concessions publiques en une demande pour de nouvelles faveurs, tandis que son palais moral dévié, en dépit de ses plus larges sourires et de son langage le plus choisi, fera tourner votre bourgogne en vinaigre. »

Il est vrai que Papineau se rendit quelquefois aux invitations de lord Gosford qui déclarait plus tard, en 1845, que s'il eût mieux connu le tribun, il aurait pu s'entendre avec lui.¹ Mais un malheureux incident vint briser l'apparente harmonie naissante; nous disons apparente, car il se peut que Papineau ne se soit rendu

¹ En 1845, lord Gosford écrivait à Dominick Daly une lettre qui est à lire. Il y justifie jusqu'à un certain point la conduite de Papineau antérieure aux événements de 1837, et ne cache pas l'estime qu'il avait pour notre compatriote. Voici cette intéressante lettre :

"J'ai suivi avec anxiété les événements qui se sont passés au Canada. J'avoue que je n'ai jamais considéré les mesures prises comme devant assurer le bonheur d'une partie des états de Sa Majesté, et j'ai toujours regardé l'union des deux provinces comme une dangereuse expérience. En supposant même qu'elle fut désirable, peut-on imaginer quelque chose de plus injuste, de plus arbitraire, de plus mal à propos que les moyens auxquels on a eu recours pour l'opérer; mieux calculée, dans mon humble opinion, pour perpétuer les divisions et les animosités plutôt que pour les faire disparaître et les faire oublier afin de rendre le peuple uni et heureux.

Une faction, prise de l'ambition de dominer, ne voulait rien moins que le pouvoir absolu, et on aurait dû résister à ses desseins en s'occupant sans cesse des intérêts de la grande majorité du peuple. Telle est l'opinion que j'ai toujours eue, et je n'ai jamais été tenté d'en changer. J'ai été heureux d'apprendre le retour de M. Papineau au Canada, et de savoir qu'il jouit d'une bonne santé. Je ne crois pas qu'il y ait eu entre nous deux de sérieuses divergences d'opinion sur l'ensemble des affaires du Canada. Il insistait sur certains points en matière de réformes que je n'avais pas le droit d'accorder, bien que j'eusse été heureux plusieurs fois de pouvoir le faire.

J'ai toujours regretté qu'il ne fut pas resté à Québec en 1837. J'ai toujours regardé comme une malheureuse affaire son départ pour Montréal, où les factions faisaient rage. S'il fut resté à Québec, que de chagrins et de rancunes auraient été évités. Je me rappelle avec beaucoup de plaisir les conversations que j'ai eues avec M. Papineau, — conversations dans lesquelles il m'a exprimé des sentiments et des opinions qui font le plus grand honneur à son cœur et à son intelligence. Si vous le rencontrez, veuillez lui présenter mes compliments et mes meilleurs souhaits si vous croyez qu'ils puissent lui être agréables."

au château St-Louis que pour découvrir, en causant avec lord Gosford, quelles étaient les véritables intentions du bureau colonial? Le dessein de chercher, dans l'annexion, la liberté que Downing street s'obstinait à nous refuser le tenait alors fortement. Cependant n'est-il pas présumable qu'il ait senti, en présence de l'immense responsabilité qu'il assumait, quelque hésitation à marcher de l'avant et que celle-ci l'ait porté à tendre l'oreille aux propositions du gouverneur? D'un autre côté, son attitude ne se fortifierait-elle pas de cette tentative de réconciliation, car il pourrait dire plus tard, qu'il n'avait passé le Rubicon que le jour où toute voie pour retourner en arrière, lui était fermée.

Lord Gosford convoque les Chambres au mois d'octobre 1835, et dans un discours d'une grande modération fait un touchant appel à l'esprit de conciliation des deux partis, Canadiens et Anglais « sortis des deux premières nations du monde. » Un bon nombre de députés étaient portés à écouter les paroles bienveillantes du gouverneur, lorsque la publication, à Toronto, des instructions secrètes données à lord Gosford vint tout bouleverser. Ces instructions parurent aux plus ardents comme un démenti complet aux avances de lord Gosford, qui laissait espérer le redressement des griefs. Or, Downing street écrivait secrètement à lord Gosford qu'il ne fallait faire aucune concession aux Canadiens sauf sur un point: on abrogerait, peut-être, la loi des terres, cette mesure inique du parlement anglais, qui avait permis à des spéculateurs de s'emparer d'un million d'acres du meilleur de notre sol.

Après cet incident tout espoir d'un rapprochement,

que la conduite modérée de Gosford avait fait naître chez le petit nombre, s'évanouit et il semble qu'un mauvais génie se plaît à jeter dans l'atmosphère embrasée, de nouveaux aliments de conflit et d'agitation. Qu'avait répondu la mère-patrie aux 92 résolutions? Il n'était venu de Londres que des promesses évasives et des menaces qui avaient fait dire un jour à O'Connell en pleine Chambre des communes: « Si c'est ainsi que vous entendez la justice (If this is what you mean by justice) le Canada n'aura bientôt plus rien à envier à l'Irlande. L'aveu même de l'honorable ministre des colonies est une preuve des abus commis par ceux qui gouvernent le Canada, puisque sur une population formée de plus de trois quarts de Canadiens-Français, on ne lui accorde seulement qu'un quart des emplois publics. La composition du Conseil législatif aussi est vicieuse, puisque parmi ses membres, les uns sont ou ministres, ou juges ou fonctionnaires publics, ce qui donne un double avantage au gouvernement. »

C'est au milieu des passions des uns et de la terreur des autres que le gouverneur convoque de nouveau le Parlement — session de l'automne de 1836.—Le discours du trône trahit son inquiétude et ses alarmes. Gosford s'efforce de dissiper la fâcheuse impression produite par les extraits des instructions secrètes, qui dans leur texte complet, dit-il, ne comportent pas le sens que l'on a voulu leur donner, puis il annonce qu'il n'a convoqué les chambres que pour obtenir des subsides! La voici encore revenue cette éternelle affaire qui, depuis 1820, se présente entre le Conseil et la Chambre comme une pomme de discorde! A la dernière session, Papineau

n'a consenti à voter les deniers nécessaires aux services publics, que pour six mois, mais comme le malentendu subsiste encore avec des circonstances aggravantes, il fait signifier à l'Exécutif que cette fois la Chambre se refusera à toute initiative et qu'elle s'enfermera dans une inaction absolue tant qu'il n'aura pas été fait droit à ses réclamations. Comme on dirait aujourd'hui: la Chambre était en grève. Dans sa réponse au discours du trône, elle disait: « Nous avons décidé qu'il ne convenait pas de discuter les différentes questions soumises à la Chambre par votre Excellence, tant qu'elle n'aurait pas donné plus en détail, les raisons qui lui ont fait convoquer le Parlement. » Ceci se passait le 24 septembre, et comme le 4 octobre suivant, Papineau et ses amis persistaient dans leur entêtement, le gouverneur les congédiait. « Vu qu'il n'y a aucun bon résultat à attendre de vos délibérations, je me hâte de mettre fin à cette session ».

On marche dès lors à grands pas vers un cataclysme. L'agitation dans le pays augmente de jour en jour; c'est en vain que le clergé, qui depuis 1834, s'est détaché de Papineau, à la vue de ses allures révolutionnaires et de ses exagérations manifestées dans les 92 résolutions, s'efforce de faire échec à l'entraînement populaire.

Des amis du tribun, outrepassant ses instructions, prêchent ouvertement la rébellion, la résistance à l'Angleterre et l'annexion aux Etats-Unis, qui délivrera les habitants du pays de la tenure seigneuriale et de l'obligation de payer la dîme aux curés. Ces appels aux passions populaires et l'attitude pleine de provocation de Papineau jettent l'alarme parmi un grand nombre

d'hommes sérieux, qui se rangent du côté du gouverneur. C'était là un signe de révolte dans les rangs des patriotes qui, l'année précédente, appuyaient unanimement leur chef. La défection s'était du reste étendue à presque toute la députation de Québec. Elzéar Bédard avait été un des premiers à fléchir, effrayé par l'opposition outrancière de Papineau. Cependant c'était lui qui avait présenté les 92 résolutions à la session de 1834. On insinua, dans le temps, que l'agitateur lui avait confié cette mission importante, pour le retenir dans son camp et que, dès 1834, des soupçons planaient sur la vigueur de ses principes. Allait-il suivre Neilson, Cuvillier, Debartzch et Quesnel ? On se perdait en conjectures, lorsque Gosford lui donna la succession du juge Kerr. L'invective de Papineau, exaspéré par cette désertion, le poursuivit jusque sous l'hermine du magistrat.

Etienne Parent, qui fut le plus puissant journaliste de l'époque et un des esprits les mieux équilibrés dont les Canadiens puissent s'honorer, s'éloignait aussi des violents pour prêcher la modération tout en continuant à réclamer le redressements des griefs. Cette dernière défection, — justifiable à notre sens, — laissait arriver sans contradiction auprès de Papineau les conseils des hommes avancés comme Nelson, O'Callaghan portés aux résolutions extrêmes.

L'année 1837 s'ouvrit sous de sombres auspices, et au milieu de l'effervescence des passions politiques que les agitateurs entretenaient, l'on apprit la stupéfiante nouvelle que lord John Russell, loin de se rendre aux demandes des Canadiens, venait de proposer aux Com-

munes, de donner au gouverneur le droit de dépenser les revenus publics de la province, sans l'autorisation de la Chambre. Ce coup porté à la constitution, cette réponse inattendue aux 92 résolutions et aux nombreuses pétitions qui demandaient une plus large application du régime parlementaire, eut un retentissement extraordinaire dans le pays. Pour justifier ces mesures, John Russell faisait remarquer que, depuis 1832, la Chambre avait toujours refusé de voter les subsides nécessaires. Sans doute, il devenait urgent de mettre fin à cette situation anormale, mais était-il raisonnable de rejeter sur l'Assemblée législative seule la responsabilité d'un ordre de choses produit par Papineau et ses amis d'une part, et de l'autre par le Conseil législatif et le Bureau colonial. Dans l'état des esprits, ce coup d'autorité ne constituait-il pas une grande maladresse, ne tendait-il point à justifier les prétentions de Papineau allant à dire que l'on ne pouvait rien attendre d'équitable du parlement anglais qui au lieu de confier à la Chambre les privilèges qu'elle avait le droit de réclamer, osait les restreindre.¹

Il ne se fit pas faute de profiter de l'erreur de ses adversaires et de l'exploiter au profit de sa cause, qui n'en restait pas moins désespérée. En effet l'appui des autres colonies anglaises qui avaient, elles aussi, à se plaindre du Bureau colonial et sur lesquelles il avait fondé de grandes espérances, lui manquait sur toute la ligne. Pendant plusieurs années, Papineau s'était employé avec une grande habileté à réunir les mécontents du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nou-

¹ Les résolutions Russell furent mises de côté le 23 octobre 1837.

velle-Ecosse sous sa direction, pour qu'ils fissent cause commune avec nous. A un moment donné l'opposition dans ces provinces était devenue considérable, mais le gouvernement avait fini par reprendre l'ascendant partout, ce qui laissait le parti libéral de Québec isolé dans la lutte.

Plus la situation semble sans espoir, plus Papineau et ses lieutenants puisent d'audace dans leur exaltation. Aussi les voit-on entrer en campagne pour dénoncer les résolutions Russell. Papineau s'est toujours défendu d'avoir voulu recourir aux armes, mais le langage qu'il emploie alors dans les différentes assemblées où il paraît ne respire que la sédition. On n'y relève que des appels à la violence, de nature à motiver son arrestation pour haute trahison. C'est ainsi qu'il prêche la contrebande, recommande à ses amis de s'adresser au Congrès des Etats-Unis pour obtenir le redressement des griefs dont ils se plaignent, et ne tarit pas d'éloges à l'adresse des révolutionnaires américains de 1774. A Saint-Ours, le 7 mai 1837, il fait déclarer que, « nous ne pouvons regarder autrement le gouvernement qui a recours à l'injustice, à la force et à une violation du contrat social, que comme un gouvernement oppresseur, un gouvernement de force, pour lequel *la mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure numérique* jointe aux sympathies que nous trouverons ailleurs. » Papineau ne lève-t-il pas aussi le drapeau de la révolte à St-Laurent, le 15 mai 1837, lorsqu'il dit que « les résolutions de Russell sont une tache indélébile que le peuple ne doit ni ne veut s'y soumettre; que le peuple doit transmettre ses droits à sa postérité fut-ce au prix de ses biens et de son sang. »

Puis il continue sur le même ton :

« Nous sommes en lutte avec les anciens ennemis du pays : le gouverneur, les deux conseils, les juges, la majorité des fonctionnaires publics que vos représentants ont dénoncés depuis longtemps, comme formant une faction corrompue, hostile aux droits du peuple et mue par l'intérêt seul à soutenir un système de gouvernement vicieux... Cette faction a toujours la même volonté de nuire, mais elle n'a plus le même pouvoir de le faire : c'est toujours une bête malfaisante, qui aime à mordre et à déchirer, mais qui ne peut plus que rugir parce que vous lui avez rogné et limé les dents. Pour eux, les temps sont changés... En 1810, un mauvais gouverneur jetait les représentants en prison : depuis ce temps, les représentants ont chassé les mauvais gouverneurs. Autrefois, pour gouverner et mettre à l'abri des plaintes de l'Assemblée les bas courtisans, ses complices, le tyran Craig était obligé de se montrer, pour se faire croire bien plus méchant qu'il n'était. Il n'a pas réussi à faire peur ; le peuple s'est moqué de lui et des proclamations royales, des mandements et des sermons déplacés, arrachés par surprise, et fulminés pour le frapper de terreur. Aujourd'hui, pour gouverner et mettre les bas courtisans, ses complices, à l'abri de la punition que leur a justement infligée l'Assemblée, le gouverneur (Gosford) est obligé de se montrer larmoyant pour faire pitié, et de se donner pour bien meilleur qu'il n'est en réalité. Il s'est fait humble et caressant pour tromper... Néanmoins, le mal n'est pas consommé, et ses artifices sont usés... Il ne peut plus acheter les traîtres, il ne peut plus tromper des patriotes ; et comme dans un pays honnête, le nombre des lâches qui

sont en vente et à l'encan ne peut pas être considérable, ils ne sont pas à craindre ».

Les souvenirs de l'histoire des Etats-Unis ne cessent de hanter l'esprit de Papineau et des patriotes. Ils trouvent, dans l'exemple des révoltés de 1774, des motifs de poursuivre la lutte et des raisons d'espérer d'en sortir vainqueur. Aussi toute leur conduite est calquée sur celle des compagnons de Washington. Les résolutions de l'assemblée de St-Charles ne rappellent-elles pas la déclaration de l'indépendance? Les Américains avaient un jour décidé de ne plus acheter de marchandises anglaises. Les patriotes de 1837 se promettent, à l'instar de leurs prototypes, de remplacer les cotonnades et les draps de Manchester par les produits de l'industrie domestique et la courte session de 1837, (du 18 août au 26) vit le curieux spectacle de tous nos députés habillés d'étoffe du pays. ¹ Les patriotes finirent par

¹ Le *Mercury*, de Québec, raillait en ces termes les députés à leur arrivée dans cette ville, le jour de l'ouverture du Parlement, le 18 août 1835 :

A number of Her Majesty's lieges of this city — ourselves among the number — are still suffering from "pains in the sides" occasioned by their cachinatory powers having been cruelly overrated and worked upon yesterday about noon, by a number of individuals who arrived from Montreal in the steamer *Canada*. These were no others than Members of the House of Assembly attired in *éttoffe du pays*, conformably to general orders lately issued from smuggling headquarters.

"Mr Rodier's dress excited greatest attention, being unique, with the exception of a pair of Berlin gloves, viz: frock coat of granite colored *éttoffe du pays*; inexpressibles and vest of the same material, striped blue and white; straw hat and beef shoes, with a pair of home-made socks, completed the outré attire. Mr Rodier, it was remarked, had no shirt on, having doubtless been unable to smuggle or manufacture one."

"Dr O'Callaghan's "rig out" was second only to that of Mr Rodier, being complete with the exception of hat, boots, gloves, shirt (he had a shirt) and spectacles.

"Mr Perrault (Ovide, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis); Smalls and

dépasser leurs modèles, car ils recommandaient à leurs amis de se livrer à la contrebande comme à une œuvre pie. Les rebelles de 1774 avaient eu leurs « Sons of liberty » et Montréal verra, au mois de novembre, ses « *Fils de la liberté* » échanger des horions et quelques coups de fusil avec la société rivale du *Doric Club*, composée des ennemis les plus acharnés de Papineau. La *Minerve*, le *Vindicator*, les deux seuls journaux attachés à la cause des patriotes, redoublaient de violence; le premier allait un jour jusqu'à dire: « Notre unique espoir est d'élire nous-mêmes notre gouverneur, en d'autres termes, de cesser d'appartenir à l'Empire britannique. » Il y eut aussi dans le Bas-Canada des assemblées à Québec, à Yamaska etc, qui condamnèrent Papineau et ses lieutenants. Il faut voir avec quelle rage la *Minerve* s'emporte contre les chouayens et les bureaucrates opposés à Papineau et contre M. Etienne Parent, décrété un jour de trahison, parce qu'il conseillait le calme, et contre l'autorité ecclésiastique cou-

waistcoat of the prevailing material; remainder of attire composed of real British duty paying articles.

“ Mr Viger (Beau Viger). — Vest only as far as we could ascertain, of *étouffe*.

“ Mr Meilleur: Same as Mr Perrault.

“ Mr DeWitt: do

“ Mr Cherrier: do

“ Mr Duvernay (propriétaire de la *Minerve* et fondateur de la St-Jean-Baptiste), same as Mr Perrault.

“ Mr Jobin: Complete with the exception of boots, shirt and spectacles.

Dr Cote: A full suit of linsey-woolsey, viz: grey frock-coat, trimmed with black; unmentionables and vest of the same material, striped blue and white; “a shocking bad hat” so worn that it was impossible to distinguish any traces by which the country in which it was manufactured could be ascertained. Dr Cote stumbled upon the block avoided by Mr Rodier, and sported hose, shirt, spectacles, shoes, etc., of vile British manufacture and materials.

“ Mr Lafontaine: Same as “ Beau Viger.” — *Quebec Mercury*.

pable de prêcher la modération et de prémunir le peuple contre les entraînements révolutionnaires !

Certes, le gouverneur et les autorités pouvaient bien s'alarmer lorsque leur arrivait aux oreilles l'écho de cette autre partie du discours de Papineau, à St-Laurent :

« Un membre du parlement anglais, de la plus grande fortune, des plus beaux talents, des meilleurs principes, du dévouement le plus honorable à la cause du peuple, à l'amour de la justice et à la liberté du Canada, s'est écrié en présence des ministres : « Si vous prétendez « consommer votre œuvre d'iniquité, c'est pour les « Canadiens une obligation morale de vous résister ; « oui, si le même sang coulait dans leurs veines que « celui qui a produit les Washington, les Franklin, les « Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme « vous avez été justement chassés de vos anciennes « colonies. » Il y a eu, à Londres, des assemblées dans lesquelles le peuple a fait écho à ces énergiques invectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encourageants avertissements, qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence : Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule, qui me portent à dire que l'heure n'est pas sonnée où nous devons répondre à cet appel. Ce n'est pas la peur ; si la nécessité y était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet. Ce n'est pas le scrupule... Ce serait, pour ainsi dire, s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les patriotes de 74. La

situation des deux pays est différente, et nos amis d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme, ou une race inférieure, si nous ne résistons pas tout de suite... Faut-il l'abattre, ou n'est-il pas mieux d'user un mauvais gouvernement?»

Le district de Québec se refroidissait de plus en plus et s'éloignait de Papineau; ses lieutenants: Morin, le Dr Taché, Bouchette, ne trouvaient guère d'écho à leurs violents discours. A Deschambault, M. Morin dénonça les projets de Russell.

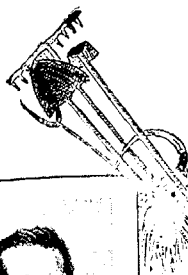
« C'était, selon l'orateur, la mainmise sur nos finances contre la volonté de nos représentants, une violation de nos droits, une spoliation de nos deniers qu'il fallait empêcher à tout prix. Le peuple anglais n'a aucune sympathie pour les Canadiens, ajoutait-il, et nous devons en chercher ailleurs. On nous méprise, on veut nous opprimer, nous anéantir. Il n'y a plus de liberté pour nous. L'esclavage va devenir notre partage. Cet état de choses ne doit durer que tant que nous ne pourrons pas le repousser. » Lorsque l'on considère ces paroles de M. Morin, le plus modéré et le plus doux des hommes, on peut se faire une idée de l'état d'esprit des meneurs violents qui l'entouraient.

Mgr Lartigue, alors évêque de Montréal, n'avait pu rester indifférent au mouvement dangereux qui prenait de jour en jour plus de force dans son diocèse. Un premier avertissement donné à son clergé, au mois de juillet, pour l'engager à maintenir le peuple dans les voies du devoir, fut suivi, au mois d'octobre, d'un mandement dans lequel l'évêque exhortait ses ouailles à se défier des exaltés qui le poussaient à la révolte.

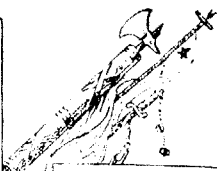
C'est la réunion de St-Charles, dite l'assemblée des

six comtés,— la dernière de la série et la plus importante de toutes,— qui avait déterminé l'intervention de l'autorité religieuse. A raison des déclarations qui y furent faites, des personnages qui y figurèrent, elle compte comme la plus sérieuse des démonstrations de l'été et de l'automne de 1837; ce fut comme l'avant-coureur de l'explosion du mois suivant. Papineau y figure encore au premier plan, ayant à ses côtés Nelson, L. M. Viger, Lacoste, Côte, Storrow Brown et Girod; autant d'étrangers que de Canadiens.

On avait fait, pour la circonstance, des frais de mise en scène plus qu'ordinaires. On planta, sur la place publique, l'arbre de la liberté au milieu des acclamations des patriotes venus des six comtés voisins; partout des devises significatives bien en situation: *Vive Papineau et le système électif, L'indépendance, Nos amis du Haut-Canada*. Les hommes d'action, comme Nelson et Brown, prirent ici plus qu'ailleurs le pas sur ceux qui voulaient s'en tenir aux moyens constitutionnels pour obtenir le redressement des griefs, à tel point que Papineau en fut effrayé. Aussi son discours se ressentit de son état d'âme et fut trouvé trop modéré. Pendant qu'il déconseillait tout recours aux armes, recommandait seulement à ses auditeurs de n'acheter aucune marchandise anglaise afin d'affamer le fisc, Nelson s'écriait: « Pas de petits moyens, l'heure a sonné de fondre des balles ». Un mois plus tard, on trouvera Nelson et Brown, à St-Charles et à St-Denis, au milieu du crépitement de la fusillade et du sifflement des balles que ces généraux appelaient alors de leurs vœux pour leur malheur et celui de tant de pauvres patriotes aveuglés.



Michel N. Côté
S. Denis L.C.



Bonaventure Viger
Bouchier St. Denis L.C.

J. B. Goddard
Bouchier St. Denis L.C.



L' EXIL
Hamilton

EXILE COTTAGE
Bermudes



M. Des Rosiers
Montreal

M. Des Rosiers
Montreal



M. A. Gauthier M.D.
Montreal L.C.



R. J. M. Bouchette
Gatineau L.C.



L. W. Hafler
Bouchier St. Denis L.C.

LES EXILES CANADIENS.

La gravure ci-dessus représente les huit Canadiens exilés aux Bermudes par ordre de lord Durham. Au centre se voit l'humble maison que les autorités de Hamilton, capitale des îles, leur avait assignée comme domicile. Cette gravure très rare a été donnée à l'auteur par l'abbé Casgrain, qui l'avait reçue d'un ami de passage aux Bermudes.

CHAPITRE DOUZIEME

AUX ARMES

Maladresses sur maladresses d'un côté, et de l'autre violences de langage, que les premières provoquent si elles ne les justifient point; tel est le bilan des actes et des paroles qui suivent les résolutions Russell et entraînent dans une mêlée sanglante les forces rivales rendues inconscientes, sous la pression de passions sans cesse surexcitées. Au mois de novembre 1837, c'est un emballement général à Montréal, centre de l'agitation: rixes dans les rues, le 7 de ce mois, entre les constitutionnels du *Doric Club* et les *Fils de la liberté*; sac des bureaux du *Vindicator*, démonstrations hostiles au domicile de M. Papineau. Cédant aux instances d'un prêtre, son ami personnel, qui lui conseille de quitter la ville, parce que sa présence à Montréal est une cause de désordre, il part pour St-Hyacinthe, et l'autorité, longtemps endormie et indifférente, s'éveillant enfin avec cette vision effarée, qui, dans les temps de crise, grossit démesurément les objets et les déforme, s' imagine que le tribun s'en va organiser une prise d'armes. Sans réfléchir, elle décrète de haute trahison, Papineau, O'Callaghan, Wolfred Nelson et Morin, et lance contre eux des mandats d'amener. C'était aller trop vite et trop loin. Si Gosford eût, dès les premières assemblées au mois

de mai, pris des mesures d'ordre, personne n'aurait bougé. A l'heure où nous sommes, au milieu de novembre, tout marche au pas de course, ce ne sont plus les hommes qui dirigent les événements, ce sont les événements qui emportent les hommes, et les fusils vont partir tout seuls comme sous une poussée mystérieuse. Entre-temps, ordre est donné d'arrêter, à St-Jean, Demaray et Davignon, comme fauteurs de troubles. Une compagnie de la *Montreal Volunteer Cavalry*, qui les a faits prisonniers, est attaquée sur le chemin de Chambly, à Longueuil, et forcée de les abandonner aux mains de Bonaventure Viger, qui a monté ce coup de main avec quelques patriotes. Bataille des *Fils de la liberté* et du *Doric Club*, à Montréal, délivrance de Demaray et Davignon; voilà les escarmouches avant-courrières des affaires plus sérieuses de la rivière Richelieu.

Les généraux improvisés, Wolfred Nelson et Storror Brown, avaient réuni, à St-Denis et à St-Charles, quelques centaines de patriotes déterminés à empêcher l'arrestation de Papineau et d'O'Callaghan. Le colonel Gore, vieil officier qui avait pris part à la bataille de Waterloo, fut chargé de disperser ces « rebelles » et d'arrêter leurs chefs. Gore devait se rendre à Sorel, et de là, remonter le Richelieu jusqu'à St-Denis, pendant que le colonel Wetherall s'avancerait à sa rencontre, en partant de Chambly.

Gore arrive à Sorel, avec ses soldats, le 22 novembre, et se met le soir même en marche pour St-Denis, où il arrive à bonne heure le matin du 23. Nelson s'était préparé à faire une résistance sérieuse, bien que ses soldats improvisés fussent mal armés, les uns de

vieux fusils de chasse et les autres de fourches et de faux. Plusieurs attaques des soldats anglais furent repoussées. Après un combat de trois heures, Hughes qui commandait sous Gore, fit sonner la retraite. Un officier anglais, le lieutenant Lysons, présent à l'affaire de St-Denis, nous en a laissé une description assez fidèle que nous reproduisons ici :

« A dix heures du soir, dit cet officier, le 22 novembre, les troupes du colonel Hughes se formèrent en colonnes en face des casernes de Sorel. Il pleuvait à torrents, il faisait une nuit noire comme de l'encre. Nous avions instruction de faire route par un chemin détourné, appelé le Pot-au-Beurre, dans le but d'éviter Saint-Ours, en possession des rebelles, disait-on. J'attachai une lanterne au bout d'un bâton et je la fis porter en tête de la colonne. Mais quelle horrible marche! hommes et chevaux pataugeaient dans la boue épaisse avec de l'eau parfois jusqu'aux genoux; je n'étonnerai personne en disant que notre petite armée fut bientôt désorganisée. L'arrière-garde perdit de vue la lumière de la lanterne; de là, des délais et des ennuis sans fin. Le matin, la neige remplace la pluie et il fait très froid; le jour trouve la malheureuse colonne à moitié gelée, à quatre milles de Saint-Denis.

« Il nous paraît évident que les rebelles sont sur le qui-vive. Les cloches de l'église sonnent le tocsin, et déjà paraissent, sur notre flanc gauche, un certain nombre de tirailleurs. Nous trouvons les ponts conduisant à St-Denis tous rompus; aussi rapidement que possible je les fais reconstruire, assez rapidement pour

y faire passer notre pièce de campagne. La colonne s'avance, le capitaine Markham en tête. En arrivant au village, nous essuyons une fusillade bien nourrie. Markham marche toujours du côté des rebelles, s'emparant des maisons, l'une après l'autre. Il s'arrête juste au point où une barricade jetée au milieu de la route, et une grande maison de brique fortement fortifiée lui font obstacle. A ce moment le capitaine Crompton, avec une compagnie du 60e, et le capitaine Maitland, avec une compagnie du 24e, prennent part à l'action ainsi que la pièce de campagne. On se bat jusqu'à une heure avancée de l'après-midi. L'ennemi est solidement établi et il paraît recevoir du renfort. Markham réussit à prendre une autre maison, mais il est sérieusement blessé de deux balles, une au cou et une au genou. Plusieurs de ses hommes ne sont pas mieux traités que lui; enfin comme les soldats n'avaient rien eu à manger depuis la veille, et que les munitions manquaient, le colonel Gore fait sonner la retraite.

« Nous n'avons pas d'ambulance et nous sommes obligés d'abandonner les blessés, au nombre de 17, après avoir fait panser leurs blessures. Le nombre de soldats tués s'élevait à 6. Le colonel Markham se retire le premier sous le feu des maisons voisines; cet officier, adoré de ses hommes, est porté par ses soldats. Il joue de malheur, car il reçoit une nouvelle blessure à la jambe, et ceux qui le portent sont aussi blessés. Ils avaient à traverser un champ nouvellement labouré et durci par la gelée. Nous allons à leur rencontre pour les aider à traverser la clôture et nous installons le pauvre blessé sur la seule charrette qui nous reste, et

nous le mettons à l'abri. Nous battons en retraite par la route que nous avons suivie le matin, et de là, nous inclinons à gauche, pour suivre la route le long de la rivière.

« Le lieutenant-colonel Hughes, qui conduit l'arrière-garde avec beaucoup de sang-froid et d'énergie, arrête les rebelles acharnés à notre poursuite. La nuit vient et avec elle un froid intense; les chevaux attelés au canon sont complètement rendus. Nous faisons tout en notre possible pour sauver le canon; j'y attèle mon cheval ainsi que celui de Crompton, nous le traînons à une petite distance, il enfonce dans le sol, il est impossible de le tirer de là. Nous l'abandonnons après l'avoir encloué et jeté les munitions qui nous restent dans la rivière. Un grand nombre de soldats sont nu-pieds. Les mocassins canadiens (le vulgaire soulier de bœuf) qu'on leur a donnés, ont été coupés par la glace et la terre durcie. Le matin, les colonnes traversent St-Ours, moi, sur mon cheval boiteux, (il avait été légèrement blessé à la jambe). Il y a de la lumière dans chaque maison et nous nous attendons à être attaqués, mais heureusement, il n'en est rien, et nous passons sans encombre au delà du village. Le colonel Gore nous fait faire halte près d'une grande maison de ferme, et les hommes, à moitié morts de faim et de fatigue, sont heureux de se reposer dans les granges et les étables. Je réussis à trouver la provision de pommes de terre de l'habitant, et j'en fais bouillir assez pour en donner trois ou quatre à chaque soldat. Nous partons. A peine étions-nous en route que nous rencontrons un renfort envoyé à notre secours; deux canons et un détachement

d'infanterie. Après nous être consultés si nous devions retourner à St-Denis ou continuer notre retraite, nous décidons, vu que les hommes sont sans chaussures et sans nourriture, d'aller à Sorel nous réorganiser. »

Ici se place un pénible incident. A la veille de la bataille, Papineau quitta St-Denis, à la demande du Dr Nelson, qui lui aurait dit : « Ne vous exposez pas inutilement ; vous nous serez plus utile après le combat qu'ici. » Papineau obéit, mais plus tard les événements politiques ayant séparé ces deux hommes, Nelson accusa Papineau de lâcheté, niant l'avoir jamais prié de quitter le champ de bataille. Il convient de faire bénéficier le tribun du doute qui s'est élevé sur cette question et de croire que Nelson lui a bien donné l'ordre de s'en aller. Ajoutons toutefois que si Papineau avait refusé d'obéir, la postérité ne lui en aurait pas conservé rancune.

Wetherall, que le mauvais temps avait empêché de marcher sur St-Charles, le 22, comme il avait été convenu, se porte en avant, le 25, et arrive à St-Charles le jour même. Avec des troupes bien armées et appuyées de quelques pièces d'artillerie, il devait avoir vite raison des bandes indisciplinées de Brown, ayant comme moyens de défense des canons de bois, et des fusils démodés. Dans un rapport qu'il fit sur l'affaire de St-Charles, Brown déclare qu'il avait 109 fusils à la disposition de ses hommes. Wetherall se poste à une petite distance du village, et ouvre le feu sur le point qui lui semble le plus fortifié, — une partie du village entourée d'une palissade, — et comme les assiégés qu'il espère déloger à coup de canons ne bougent pas, il donne le signal de l'assaut. Il en fait alors un carnage terrible. Un témoin oculaire

prétend avoir compté 150 morts. Toutes les maisons de l'endroit, — sauf celle de M. Debartzch, — furent incendiées.

Il fut dit dans le temps que Brown s'était enfui avant l'action. A cette accusation il répondit dans une lettre écrite à Nelson, en 1841, qu'après être allé au-devant de l'ennemi, il avait dû battre en retraite avec ses soldats qu'il essaya en vain de contenir mais que « *finding after a long trial my strength and authority insufficient, I considered my command gone, turned my horse and rode to meet you at St. Denis where I arrived at midnight.* »

Il était à espérer qu'après l'affaire de St-Charles, les patriotes, voyant l'inutilité de toute résistance, n'iraient plus s'offrir inutilement en holocauste aux soldats de Colborne investi, dès le début de l'insurrection, du commandement général de toutes les troupes. On avait compté sans l'exaltation et la témérité du Dr Chénier, de Saint-Eustache, qui avait réuni à ce village un bon nombre de paysans aveuglés. C'est en vain que le curé de la paroisse, M. Paquin, et quelques amis essayèrent de le détourner de son projet, d'en venir aux mains avec les soldats de l'armée régulière en lui rappelant le désastre de St-Charles. Chénier et le suisse Amury Girod, qui commandait les troupes, ne voulurent rien entendre. Ils allèrent jusqu'à dire, pour encourager leurs adhérents, — étaient-ils sincères? — que des nouvelles plus récentes reçues de Saint-Charles, annonçaient que les patriotes étaient sortis vainqueurs de la bataille. Colborne marcha sur St-Eustache, le 14 décembre, avec une petite armée que Chénier vit arriver

sans broncher, pendant que Girod, saisi de terreur, prenait la fuite et mettait fin à ses jours. L'action à St-Eustache fut aussi un désastre pour les patriotes dont le chef, le malheureux Chénier, périt les armes à la main. Il avait fait preuve de plus de courage que de prudence et l'histoire doit le blâmer de son excessive témérité. On rapporte qu'à certains de ses soldats qui lui demandaient des armes, il fit cette réponse caractéristique: « Il y aura des nôtres de tués, vous prendrez leurs fusils. »

Pour avoir une description de cet engagement longtemps connu dans les campagnes de Montréal sous le nom de « feu de Saint-Eustache, » citons encore le lieutenant Lysons qui y fut présent.

Mais avant de lui laisser décrire cette affaire, il nous faut dire un mot du meurtre de l'officier Jack Weir, à Saint-Denis, meurtre qui devait avoir une si triste répercussion à Saint-Eustache. Cet officier avait été chargé de porter une dépêche au colonel Gore, à Sorel, où il arriva après le départ des troupes pour Saint-Denis. Il résolut de les rattraper. Ignorant qu'elles s'étaient mises en marche par la route détournée, il partit pour Saint-Denis, en suivant la rivière et arriva à cet endroit durant la nuit avant ses camarades. A peine descendu de voiture, il demande à quelques villageois où sont les troupes? On lui répond que l'on n'en sait rien. Il est amené devant Nelson, qui le fait prisonnier. Le généralissime le confie à quelques-uns des siens qui, peu d'heures après, contre les coutumes de la guerre, le tuent à coups de sabre; exécution inutile, cruelle, et qui valut de tristes représailles aussi

injustes qu'elle. Si les hommes voulaient donc avant d'agir songer aux conséquences de leurs actes! L'assassinat de Weir, sans circonstances atténuantes, est à rapprocher de celui de Scott, au fort Garry, ordonné par Riel après un simulacre de procès et qui fut aussi suivi de représailles. Hélas! le sang, appelle le sang. A St-Eustache, les soldats anglais exaspérés se livrèrent, de l'aveu de Lysons, à des actes de cruauté inutile: Au cri de « Remember Jack Weir » ils massacraient les patriotes prêts à se rendre. L'engagement de Saint-Eustache se fit dans des conditions qui ne laissaient aux Anglais aucun doute sur son issue. Ils avaient à leur disposition un corps de troupes formidable (1,700 hommes), étant donnée la faiblesse numérique des patriotes, mal armés, mal commandés. Les soldats à la disposition de sir John Colborne se divisaient comme suit, d'après l'officier anglais :

« Une batterie de campagne, une compagnie de fusiliers, un détachement de l'artillerie royale avec quatre canons et deux obusiers, un escadron de la cavalerie volontaire de Montréal; le premier ou Royal régiment; le 32e d'infanterie légère, le 83e régiment, trois compagnies de volontaires de Montréal.

« Le mercredi, 13 décembre, dit Lysons, nous arrivons à Saint-Martin, où je fus chargé de loger les troupes. Le lendemain matin, nous nous mîmes en route pour Saint-Eustache. Mais au lieu de nous faire suivre la voie ordinaire, on nous dirigea vers la rivière Ottawa, sur une distance d'environ 6 milles. Il nous fut très difficile de la traverser car la glace qui la couvrait était très mince. Il fallut donner ordre aux soldats de

se disperser et de rompre le pas. Les chevaux passèrent l'un après l'autre : on attachait de longs câbles aux canons pour les traîner sans risque d'accident pour les hommes. A notre arrivée au village, quelques tirailleurs nous reçurent à coups de fusil, mais se retirèrent bientôt. La batterie de campagne ouvrit alors le feu sur l'église et les maisons voisines qui ne répliquèrent point. Sir John Colborne, voyant que les maisons étaient vides, crut que les rebelles s'étaient retirés abandonnant la partie. Il envoya le major Dixon dans la rue principale, faisant face à la grande église de pierre, avec ordre aux troupes d'entrer dans le village. Celles-ci, à leur arrivée non loin de l'église, essuyèrent une vive fusillade et furent en péril de leur vie. Il devint dès lors évident qu'il y aurait de la bataille. On fit avancer un des obusiers dans la rue principale et l'on tenta, mais en vain, d'enfoncer avec son aide les fortes portes de l'église. Ned Wetherall, des Royal, réussit à pénétrer dans une des grandes maisons de pierre, qui se trouvaient à angle droit avec la façade de l'église. Voyant un poêle rempli de feu, il en renversa le contenu sur le plancher. Dans un instant toute la place est en feu et des nuages de fumée enveloppent la façade de l'église. Profitant de cela, le colonel Wetherall fit avancer son régiment dans la rue sous le couvert de la fumée.

« Je quitte mon cheval pour suivre mon ami, nous courons en arrière de l'église dans laquelle nous pénétrons par une petite porte donnant accès à la sacristie. Ormsby et moi, nous nous élançons suivis de quelques-uns de nos hommes. Nous entrons dans le corps principal de

l'église où il faisait très noir, car toutes les fenêtres en avaient été barricadées. Les rebelles commencèrent à tirer sur nous d'en haut, (des jubés probablement), nous ne pouvions les atteindre, car les escaliers avaient été brisés. Ormsby mit le feu derrière l'autel et fit sortir ses hommes.

« La fusillade qui partait des fenêtres de l'église cesse à ce moment, les rebelles s'échappent de l'édifice à travers des fenêtres basses qui ouvraient apparemment sur une crypte ou une cave. Une partie de nos hommes sont rangés d'un côté de l'église, tandis que sur l'autre se trouvaient le 32^e et le 83^e. Quelques rebelles tirent en courant sur nos troupes puis, mettant bas les armes, demandent quartier. Nos officiers s'efforcent de sauver les Canadiens, mais nos soldats criaient : « Souvenez-vous de Jack Weir ! » et plusieurs de ces pauvres gens trompés sont fusillés sur place. »

Après l'écrasement de St-Eustache, au cri de *Remember Jack Weir*, les soldats de Colborne fusillèrent les malheureux compagnons de Chénier sans merci. Puis le pays rentra dans le calme morne, le calme du désespoir, car il se trouvait en face d'une situation plus accablante que celle qui avait suivi la capitulation de Québec et de Montréal. Privés de leur constitution, avec leurs chefs en exil, qu'allaient devenir les Canadiens, maintenant à la merci de l'autorité raffermie, fortifiée ? Personne n'osait risquer une réponse à cette question lourde de menaces !

Le 5 décembre, lord Gosford avait fait proclamer la loi martiale dans le district de Montréal et mettre à prix la tête de Papineau, de Nelson et des plus marquants de

leurs amis. Nelson était tombé aux mains de l'ennemi, mais Papineau avait réussi à s'échapper. Après la bataille de St-Charles, il s'était rendu à St-Hyacinthe, d'où il passa aux Etats-Unis. Sa course vers l'exil se fit au milieu des plus grandes misères, dans la saison la plus pénible de l'année; manquant souvent de nourriture, à moitié gelé, ne pouvant poursuivre son pénible exode que la nuit, il pensa périr. A ses souffrances physiques, vinrent s'ajouter les angoisses morales qui durent le suivre longtemps. Sa pensée pouvait-elle se porter ailleurs que sur ce théâtre, où durant vingt ans, il avait, avec tant d'éclat et au milieu de si grandes agitations, tenu la première place; sur cette province qu'il avait rêvée si heureuse, et qui semblait dans le désespoir de ses espérances déçues?

Au mois de février 1838, Gosford retournait en Angleterre pour faire place, d'abord à Colborne puis à lord Durham, haut-commissaire, revêtu de pouvoirs étendus. Celui-ci trouva les prisons regorgeant de patriotes pris les armes à la main. Au lieu d'instruire un procès qui les aurait envoyés à l'échafaud, il se contente d'en exiler un certain nombre aux Bermudes, entre autres, Wolfred Nelson et R. S. M. Bouchette. Sa clémence le servit mal auprès du Parlement anglais et l'ordonnance qui frappait les prisonniers politiques fut annulée par le gouvernement Melbourne. L'orgueil de Durham ne put plier sous ce coup et il se démit de ses fonctions.

L'histoire n'a pas tenu compte à Durham des sentiments élevés qui ont inspiré sa conduite à l'égard des insurgés. La sanction de la loi dans les crimes de haute trahison, c'est la peine capitale; par humanité, le haut-

commissaire voulut soustraire à l'échafaud Nelson, Bouchette et tant d'autres pris les armes à la main.

Colborne revint au pouvoir et ce fut encore à lui, que revint la tâche d'écraser la seconde levée de boucliers,— celle de novembre 1838. Imaginer quelque chose de plus cruellement insensé que cette expédition dirigée par Robert Nelson et le Dr Cote, de Napierville, serait impossible. Elle n'offrait aucune perspective de réussite et ne pouvait avoir d'autre résultat que de pousser aux pires calamités les insurgés victimes d'une hallucination inexplicable. Ecrasé à Lacolle et à Odeltown, Nelson retourna au Vermont, où il avait comploté sa malheureuse invasion, couvert du ridicule que lui avait valu sa proclamation, créant la république du Bas-Canada. Pris du vertige des grandeurs, il s'était donné la présidence du nouvel Etat, et il se chargeait, hélas ! de la terrible responsabilité d'avoir acheminé vers la potence et l'exil une foule de pauvres diables aveuglés par ses fallacieux discours.

Les sentiments d'humanité, l'horreur du sang ne trouvaient aucune place dans la poitrine de ce soldat qu'était Colborne, *le vieux brûlot*, comme on l'appelait, qui fit incendier tant de villages, que la nuit certains points du ciel ressemblaient à une mer de feu sous leurs sinistres lueurs. Tous les patriotes qui remplissaient les prisons de Montréal furent traduits devant une cour martiale, et 89 des plus compromis, condamnés à mort; douze montèrent à l'échafaud et les autres partirent pour l'Australie, lointaine terre d'exil qui n'offrait à un grand nombre que la seule perspective d'une mort plus lente que celle de la potence.

Le châtement dépassait la grandeur de la faute; il aurait suffi de frapper les plus coupables, bien que la seconde révolte se fut présentée avec le caractère aggravant d'une récidive. La révolte est malvenue à se plaindre de la rigueur de la répression, mais l'humanité ne perd jamais ses droits. Colborne qui fut trouvé sévère, implacable jusqu'à la cruauté, par les Canadiens, parut aux yeux des bureaucrates comme un prodige de clémence. Leur soif de sang ne se sentit pas satisfaite; la mort de douze patriotes sur l'échafaud, qu'était-ce pour ces fanatiques, qui, à l'exemple du *Herald*, demandaient, à l'automne de 1838, une boucherie en masse des prisonniers, par économie? « Pourquoi, disait ce journal, les hiverner en les engraisant pour la potence » ! Voilà à quel diapason les passions nationales avaient monté certains esprits. Dans les révolutions et les guerres civiles, l'instinct du barbare qui sommeille dans le cœur de tant d'hommes s'éveille. Que Leibnitz avait raison de dire : « Homo homini lupus » !

CHAPITRE TREIZIEME

APRÈS LA BATAILLE

Au lendemain des révolutions, des grands désastres et des défaites qui affligent toute une nation, on s'interroge pour en connaître les causes et établir les responsabilités. Pendant de longues années, les historiens se sont demandé si c'était bien la désobéissance de Grouchy aux ordres de Napoléon, ou une défaillance du grand empereur qui avait donné la victoire à Wellington, sur le champ de Waterloo. Est-ce la précipitation de Montcalm ou l'inaction de Vaudreuil, se demande-t-on, qui a rendu si facile le succès de Wolfe sous les murs de Québec? Parcillement l'on a soulevé la question de savoir qui devait encourir, devant la postérité, le reproche d'avoir provoqué les événements de 1837? Papineau a-t-il recommandé le recours aux armes, ou bien O'Callaghan et Nelson ont-ils été les auteurs du fatal soulèvement des Canadiens? Avant comme après la crise, Papineau s'est toujours défendu d'avoir voulu arracher, par la violence, les réformes que le gouvernement anglais refusait à ses revendications constitutionnelles. « O'Connell, disait-il, est mon modèle et, comme lui, je veux me servir, pour arriver à mon but, des moyens pacifiques, que les institutions anglaises mettent à ma disposition. » Si telles étaient ses intentions, ses paroles, il faut l'avouer, les démentaient, car les discours

du tribun, montés à un diapason guerrier, sonnaient furieusement la charge. Ce n'est pas sur la place publique qu'il faut chercher à pénétrer ses véritables intentions. Nous ne trouvons dans les lettres de Papineau adressées à ses amis, avant 1837, que des indices de son indécision sur l'attitude à prendre au milieu de la crise. Ce sont les procès-verbaux du comité de correspondance de Montréal, dont les réunions étaient secrètes, qui lèvent un coin du voile sur les idées de Papineau. Au mois de novembre 1834, le tribun fait écrire à ses amis de Québec, à la suite de cette élection de Montréal, qui avait fait perdre la vie à trois Canadiens tombés sous les balles des soldats, *« que les patriotes de cette ville auraient bien voulu venger ce massacre, mais qu'ils étaient si pauvres, si mal organisés en face des soldats de l'armée régulière qu'ils n'avaient pu y songer »*; puis il demandait aux Québécois si, à leur avis, on devait se préparer à une lutte à main armée. Ecrivant en 1854, à M. Christie, Papineau disait: « Les fautes, en 1837, ont été soudaines, imprévues et ont mis en danger la domination anglaise plus qu'on ne le croit communément. Le plus léger succès, à Toronto ou à Montréal, aurait entraîné malgré eux, le président des Etats-Unis et son gouvernement à l'appuyer. » Cette déclaration tendrait à faire croire que Papineau avait eu, à cette époque, des négociations avec des amis aux Etats-Unis. On ne s'explique guère autrement ce passage de sa lettre.

Nelson, qui commandait à St-Denis, a repoussé la responsabilité première du malheureux conflit; toute l'initiative, a-t-il dit, venait de Papineau: « J'étais son aide, son subalterne et non son supérieur, j'obéissais

complètement à ses ordres et à ses suggestions.» Il convient de faire remarquer qu'au moment où Nelson faisait cette déclaration, il était en inimitié avec son ancien ami.

Le Dr O'Callaghan qui avait quitté Montréal en même temps que Papineau, pour le suivre à St-Hyacinthe et à St-Marc, affirme dans une lettre qu'il écrivait à Garneau, en 1852, qu'il n'y eut rien de prémédité dans le soulèvement de 1837, que ce fut une explosion spontanée provoquée par l'ordre d'arrêter Papineau et Nelson.

O'Callaghan, cet Irlandais qui avait lié partie avec Papineau en haine des ministres anglais, et que l'influence du grand tribun avait fait élire à Yamaska, était né conspirateur et voyait par conséquent des conspirations partout chez ses ennemis. Pour lui, les événements de 1837 n'étaient que l'application au Canada des méthodes employées en Irlande, où les ministres anglais provoquaient des soulèvements, qu'ils se préparaient d'avance à écraser, pour justifier ensuite les mesures extrêmes infligées à ce malheureux pays. Gosford, d'après O'Callaghan, avait poussé les Canadiens à une crise pour rendre inévitable la suspension de la constitution de 1791. Sa lettre est un document à citer :

« Je n'accepte pas votre logique au sujet du mouvement de 37. » Vous dites : *Je le blâme puisqu'il n'a pas réussi et qu'il a eu de si tristes conséquences pour nous. Voilà un post hoc, ergo propter hoc*, que n'autorise pas l'école. Mon cher Monsieur, si vous parcourez avec soin les dépêches de lord Gosford, de 1836, et celles du secrétaire des colonies, de cette même année, vous

constaterez que Gosford recommandait la suspension de votre constitution, plus d'un an avant qu'il y eût l'ombre de désordre.

« Le fait est que le gouvernement, tant à Québec qu'à Downing street, décidé d'abolir l'Assemblée du Bas-Canada, ne cherchait qu'un prétexte pour justifier son attentat. Debartzch, l'âme damnée de Gosford, voulut en 1836, à force de promesses et de menaces, m'induire à voter les subsides; me trouvant inébranlable, il me dit très franchement ce qu'il en résulterait, que Papineau et moi serions pendus ! Vers ce temps, Gosford avait recommandé l'abolition de l'Assemblée du Bas-Canada. Debartzch connaissait sans doute le programme sur lequel il basait son dire prophétique, sa menace ou son avertissement.

« On voulait, comme Castlereagh en Irlande, pousser le peuple à la violence, puis abolir ses droits constitutionnels. Dans l'histoire de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, vous retracerez, comme dans un miroir, le complot de 1836-37 contre la liberté canadienne.

« Le mouvement de « 37 », si je sais bien le juger, fut une attaque du gouvernement contre de paisibles citoyens, afin de les pousser, par surprise, à la résistance et à la violence. Lorsqu'au commencement de 1837, il jetait dans les prisons de Montréal, en les accusant de trahison, de pauvres paysans du lac des Deux-Montagnes, où y avait-il révolte ? Lorsque le gouvernement faisait saccager le bureau du *Vindicator*, où était la révolte ? Lorsqu'il traînait de Saint-Jean à Montréal, Davignon et son ami liés avec des cordes, pour irriter les habitants alors tranquilles et paisibles, — où était la révolte ?

« La vérité c'est qu'il y avait complot entre Gosford, Ogden et Debartzch pour pousser les citoyens à la résistance contre une agression violente, afin de fournir au ministre un prétexte pour abolir la constitution de 1791. Et de peur que cela ne suffît pas, Colborne affirma dans ses dépêches que Papineau exerçait des troupes près des Trois-Rivières. Je parle de mémoire, car je n'ai pas la dépêche devant moi. Elle est de 1837, et vous la trouverez probablement. Je me souviens d'avoir signalé cette dépêche à M. Papineau et de lui avoir fait observer qu'il conviendrait de la contredire, car c'était, à ma connaissance personnelle, le mensonge le plus atroce qui eût jamais été imprimé. Mais comme c'était trop souvent sa coutume, il traita la chose avec mépris.

« Je voyais aussi clairement alors qu'aujourd'hui que le pays n'était pas préparé. Mais autant eut valu tenter d'arrêter la marche d'un cyclone que de mater la conspiration profonde et diabolique ourdie contre les droits et les libertés populaires.

« *Le fons et origo* de toute l'affaire fut le refus des subsides, en 1836. Dès lors les autorités voulurent agir à la Castlereagh en Irlande. Ils armèrent des volontaires, émanèrent des mandats à tort et à travers, et lorsque le peuple fut affolé par l'insulte, ils crièrent à la rébellion. Si vous blâmez le mouvement, que ce blâme retombe donc sur ceux qui conspirèrent pour le provoquer et qui en seront responsables devant l'histoire. Nous, mon ami, nous fûmes les victimes, non pas les conspirateurs ! Et si j'étais sur mon lit de mort, je déclarerais encore devant Dieu que je n'avais pas plus l'idée d'un mouvement de résistance lorsque je quittai

Montréal pour le Richelieu, avec Papineau, que je n'ai maintenant celle de devenir évêque de Québec. Je sais aussi que M. Papineau et moi nous nous cachâmes quelque temps chez un cultivateur à Saint-Marc, de peur que notre présence ne servit de prétexte à quelque imprudence. L'émission des mandats, l'arrestation de Davignon, puis l'affaire de Longueuil vinrent peu après rendre la situation tout à fait incontrôlable pour qui que ce fût. Le mouvement commença donc au Château Saint-Louis, nous ne fîmes que des fétus de paille emportés par la tempête. »

Appelons encore en témoignage un des acteurs de 1837, M. Robert S. M. Bouchette ¹. Sa parole aura d'autant plus de poids que, par ses relations sociales et ses goûts, il appartenait bien plus au parti du gouverneur qu'à celui des Canadiens-Français. Lorsque les résolutions de lord John Russell furent connues à Québec, il les regarda comme un attentat aux privilèges de la Chambre, il prit fait et cause pour Papineau, et se mit aux ordres de Nelson. Fait prisonnier à Moore's Corners il fut incarcéré à Montréal. Pendant son séjour dans la prison, le colonel Dundas, son ami, lui écrivit pour lui exprimer son regret de le voir en si fâcheuse posture et surtout sa douleur de savoir qu'il avait été arrêté comme rebelle. De sa meilleure encre, Bouchette lui fit une éloquente réponse dont on va lire une partie :

¹ Son grand-père et son père s'étaient distingués au service de l'Angleterre, et ses alliances l'avaient mêlé à la société anglaise de l'époque. R. S. M. Bouchette entra après les troubles politiques dans l'administration canadienne et remplit longtemps la charge de commissaire des douanes à Ottawa.

« Sachant qu'on refusait ses droits au peuple canadien, que nous avions l'ombre et non pas la substance de la constitution britannique; voyant le gouvernement embourbé dans la corruption, la partialité empoisonnant les sources de la confiance publique et du pouvoir, l'irresponsabilité dominant dans tous les départements du gouvernement local et la colonie devenue la pépinière du patronage de la métropole, je me jetai dans l'agitation organisée pour obtenir justice. Une connaissance intime, dis-je, de ces griefs me porta à combattre les odieux abus du système et je crus voir le remède dans une application plus générale du système représentatif.

« Depuis 1834 l'horizon politique s'était graduellement obscurci. L'Assemblée législative avait usé audacieusement de son privilège constitutionnel de refuser les subsides. En 1837, le Parlement adopta les trop fameuses résolutions canadiennes de lord John Russell, résolutions plus impolitiques encore qu'elles n'étaient despotiques. Sir Robert Peel, en signalant leur portée odieuse, avait bien raison d'accuser le gouvernement d'imprévoyance en n'envoyant pas au Canada une armée en même temps que ces résolutions, car on devait présumer que de libres citoyens britanniques ne se soumettraient pas docilement à la dégradation politique qu'elles comportaient.

« La mesure de lord John Russell provoqua une indignation universelle. Dans des assemblées tenues sur tous les points de la province, le peuple déclara hautement que les résolutions étaient une violation flagrante de ses droits constitutionnels. Son langage était énergique, l'excitation était intense, et cette excitation s'accroissait encore par la virulence du parti

opposé, lequel se disait constitutionnel ou conservateur, mais n'était conservateur que des abus existants. Ces assemblées eurent lieu pendant l'été. En octobre dernier, la fameuse assemblée de cinq comtés fut convoquée à Saint-Charles. Les déclarations faites à l'assemblée n'indiquaient pas autrement l'état de l'opinion publique que les résolutions adoptées aux assemblées précédentes; cependant on en fit le prétexte d'une série d'arrestations comprenant tous les principaux hommes publics de la colonie, au nombre de quarante ou de cinquante. C'est cette violente mesure du gouvernement exécutif qui força le peuple à la résistance. Et ceci m'amène à vous dire un mot au sujet d'une expression dont vous vous êtes servi dans votre lettre, et que, j'en suis sûr, vous considérerez comme non avenue lorsque vous connaîtrez la vérité; je veux dire les mots *révolte gratuite*. Je crois même en avoir dit assez pour vous convaincre que s'il y eut révolte, elle n'était rien moins que gratuite. Croyez-vous que le peuple des îles Britanniques eût vu sans s'émouvoir ses communes foulées aux pieds, ses amis et partisans les plus zélés et les plus capables emprisonnés, et ses libertés abolies! Bolingbroke eût rougi du pays qui, en une telle conjoncture, ne se fût pas soulevé pour défendre sa liberté. Telle était absolument la position du Bas-Canada après les résolutions avilissantes de lord John Russell.

« Les Canadiens s'étaient ralliés autour de leur Assemblée, ils avaient affirmé ses droits constitutionnels, et à cause de cela on les qualifiait de traîtres et de séditeux. Autant pourrait-on dire que les assemblées populaires de Londres ou de Birmingham visent le renversement du roi et de la constitution. Mais en vérité, en donnant

à ce mot son sens véritable, il n'y eut pas de révolte; le tout se résume en une résistance à l'arrestation. Le peuple, spontanément et sans entente préalable, résolut de protéger ses chefs. De là des réunions d'hommes armés qui pouvaient produire l'illusion d'un mouvement de révolte préconçue. Mais il n'y eut rien de tel, et s'il en fallait une preuve, on la trouverait irréfutable dans le défaut absolu d'armement sérieux. Dans ces rassemblements on comptait généralement deux ou trois fourches et autant de faux et de fléaux contre un seul fusil de chasse, la plupart du temps de qualité inférieure. Eût-on médité une révolte, il eût été facile de se procurer dans les Etats voisins un armement suffisant pour toute la population canadienne. Mais le but immédiat du pays n'était pas de renverser la domination britannique; on voulait se protéger contre l'exercice arbitraire du pouvoir ministériel et judiciaire, et la résistance fut en certains cas d'autant plus désespérée qu'on croyait que le gouvernement avait déjà désigné plusieurs victimes. »

Les événements de 1837 ont été l'aboutissement inéluctable de causes diverses, imputables, au premier chef, à un ministère des colonies indifférent aux affaires canadiennes et mal renseigné sur la situation du pays, sur les vraies intentions des Canadiens-Français et les projets de leurs adversaires. En 1791, on avait donné à la province une constitution libérale au fond, mais trop susceptible d'être déviée de son objet. Dès les premiers jours de sa mise en œuvre, les Canadiens comprirent que le gouvernement s'efforçait d'en restreindre les avantages, et lorsqu'ils réclamaient contre l'injustice, on leur répondait qu'ils étaient bien mal venus à se plaindre, eux descendants de Français privés de toute

participation aux affaires publiques. Avec une constitution qui permettait à l'Exécutif de tout conduire à sa guise, n'étions-nous pas encore sous le régime du bon plaisir à bon droit tant décrié ?

« Voyez quelle belle Constitution le roi vous a donnée ! avait-on l'air de dire, c'est un instrument superbe, cependant, défense vous est faite de vous en servir. » De par la loi, nos ancêtres étaient sujets britanniques ; cette qualité, belle en théorie, ne comportait rien en pratique ; sur ce terrain il leur fallait déchanter, sauf aux jours du danger, où il leur était permis de se faire tuer, pour la défense du pays comme le premier venu de la Grande-Bretagne.

Telle fut l'erreur initiale du bureau colonial. Si les Canadiens eussent été admis de plein pied aux affaires, quelles misères, quels ennuis n'aurait-on pas évités ! C'est en vain qu'on dira qu'admettre les Canadiens à l'Exécutif et au Conseil eût été subordonner l'élément anglais à l'élément français, qui aurait abusé de son ascendant. Cette opinion fâcheuse ne tient pas devant l'impartiale révision de l'histoire telle qu'elle se déroule chaque jour dans la province de Québec. Dans tous les cas, il aurait convenu de tenter l'expérience d'autant plus que la métropole pouvait tenir la main à ce que nul excès de pouvoir ne fût commis au préjudice de la population anglaise. Le défaut de la charte de 1791, qui, entre les mains d'hommes aux intentions droites, aurait répondu aux besoins du pays, c'était de laisser la porte trop largement ouverte à l'arbitraire. L'infirmité de l'homme est telle qu'il est toujours porté à verser dans les abus ; aussi faut-il que tout pouvoir entre ses mains soit voisin d'un contrepoids. C'est ce que la sagesse des pères de

la constitution américaine a si bien compris et mis en pratique dans leur œuvre où le pouvoir s'avance environné de sauvegardes pour l'individu. Rien de tel dans la constitution de 1791 qui ne lie nulle part les mains de l'Exécutif. Voyant que cet instrument de gouvernement n'opposait aucune barrière aux empiétements du gouverneur et de ses amis, l'Assemblée législative, dirigée par Papineau, se mit en tête d'élever des barricades contre l'autorité. Durant quatre ans, à partir de 1834, la couronne se trouve sans subsides, situation anormale dont le gouverneur se tirait en puisant dans la caisse militaire; c'était l'anarchie et l'illégalité en permanence.

Comment sortir d'un pareil chaos? Papineau croyait ne pouvoir reculer; revenir sur ses pas, c'eût été, à ses yeux, tendre les mains au vainqueur en face du cadavre abattu de la nationalité. Mais il convient de se demander s'il n'aurait pas été plus sage de ne pas recourir à la raison extrême du refus perpétuel des subsides et de continuer à revendiquer nos droits à Londres? Cette dernière voie aurait peut-être été plus longue, mais elle aurait fini par mener au triomphe du droit.

La situation de la Nouvelle-Ecosse, à la même époque, appelle une comparaison avec la nôtre. Là, Joseph Howe, après une lutte acharnée contre les gouverneurs et leurs suppôts, réussit à faire passer le pouvoir des mains de cette puissante faction à celles de l'Assemblée législative. Il n'est que juste de faire remarquer qu'à la Nouvelle-Ecosse, la question de race ne venait pas (comme chez nous), exaspérer les ardeurs de la lutte engagée entre les deux partis.

Comme les leçons de l'histoire ne profitent guère et que les gouvernements n'arrivent souvent à la sagesse qu'au lendemain des catastrophes amenées par leur imprévoyance, le bureau colonial oubliait les leçons de la révolution américaine, pourtant aussi récentes qu'instructives. Non seulement à Québec, mais dans toutes les colonies, les hommes de Downing-Street ne lâchaient les rênes que lorsqu'on menaçait de les leur arracher des mains. Voyons par exemple ce qui s'est passé en Australie. C'est en 1824 que fut accordé à ce pays un simulacre de gouvernement qui fit un pas en avant en 1842. Cette colonie ne reçut définitivement le privilège de s'occuper de ses affaires qu'en 1856, après trente ans de réclamations. Jusqu'à cette époque tous les fonctionnaires de ce pays étaient nommés à Londres. Il n'est pas difficile d'imaginer à quel résultat conduisait un pareil système, surtout dans une province comme la nôtre, où une question de races venait s'ajouter aux difficultés communes à toutes les administrations coloniales et y compliquer le problème.

Comme nous le disions plus haut, l'autorité se refusait à considérer les Canadiens comme sujets britanniques au même titre que les autres habitants du Canada. C'était pour le gouverneur et tout son entourage un peuple conquis, de race inférieure, sur lequel il fallait faire peser le glaive de Brennus. Ce sentiment s'était infiltré dans ce qui constituait la haute société d'alors à Montréal et à Québec. Il régnait dans ce milieu, aux prétentions aristocratiques, un esprit hostile aux Canadiens soigneusement tenus à l'écart. Il n'est pas d'avaries qu'on ne leur fît subir chaque fois que l'occasion s'en présentait. Dans ce cercle privilégié se

trouvaient les ministres, les bureaucrates, tout le parti du gouverneur, — la clique du château, — selon l'expression du temps, et les officiers des régiments en garnison au Canada. Tout ce monde se croyait, de bonne foi, d'une autre pâte que ces descendants de colons des deux siècles passés qu'ils regardaient dédaigneusement du haut de leur impudent snobisme. A leurs yeux le pays leur appartenait et, par droit de conquête, ils avaient droit de l'exploiter pour leur avantage exclusif et ils ne s'en faisaient pas faute. Il y avait dans l'administration comme des dynasties d'employés qui en étaient venus à regarder les charges publiques comme héréditaires à leur profit.

« They hold the chief offices of the state, dit un contemporain, ¹ possess what are there considered large incomes, make, constantly, a great display and set the fashion... when the military first came among us they found certain persons in high office to whom they deemed it wise to pay their court... The whole Canadian population constitute the object of their hatred (of the ruling class) and that portion whom chance brings into the town are subjected to their special contempt and ill treatment. » On ne fait pas une révolution pour se venger de pareilles misères, mais il n'en est pas moins vrai que ce dédain, à jet continu, n'était pas de nature à rapprocher les deux camps qui auraient eu cependant intérêt à s'entendre. En tout état de cause, dans les relations sociales, l'amour propre froissé engendre des rancunes ineffaçables ; l'amour-propre national se blesse encore plus facilement, car toute atteinte à ce

¹ A political and historical account of Lower Canada, by a Canadian, London, 1830. Ce travail eut pour auteur, Pierre de Salles Laterrière, Canadien, établi à Londres.

sentiment comporte une humiliation qui ne pardonne guère. Au-dessus de ces sottises que l'on regarde comme sans importance lorsqu'on n'a pas à les subir, planait ce sentiment que Downing-Street voulait nous anéantir, sentiment auquel la conduite de plusieurs secrétaires des colonies ne tendait que trop à donner une apparence de vérité.

Dès 1808, Craig n'avait-il pas songé à une union du Bas-Canada avec les provinces voisines, dans le but de nous dénationaliser ? Le *Royal Institute*, institution anglaise et protestante à laquelle on avait confié l'instruction publique de la province, n'était-ce pas la mainmise sur la jeunesse canadienne ? Le projet d'union de 1822 fut, à la vérité, mis de côté, mais avec l'arrière-pensée de le ramener un jour ou l'autre. Connaissant les idées courantes en Angleterre à notre égard, quel fonds Papineau pouvait-il faire sur des promesses de réformes sans cesse ajournées ? Le manque de confiance avait fini par prendre chez lui la place de la patience pour le conduire à l'exaspération, toujours mauvaise conseillère.

Certes, c'est l'arbitraire érigé en principe de gouvernement et appliqué de façon à rendre de plus en plus difficile un rapprochement entre l'Assemblée et le parti du gouverneur, — l'oligarchie, selon l'expression de Papineau, — qui a amené le conflit de 1837. Jamais le bureau colonial n'a offert une réforme adéquate, même au dire de lord Durham. En effet, il a exprimé l'opinion que la proposition de lord Goderich, repoussée par Papineau, de donner à la Chambre le contrôle des deniers publics en échange d'une liste civile fixe de £19,000 n'aurait pas été une solution aux difficultés, car elle aurait encore laissé

les fonctionnaires publics en dehors de l'autorité de la Chambre.

Enfin, le même lord Durham a fait une peinture saisissante du cruel état de choses qui a si longtemps pesé sur notre province, le jour où accusé d'avoir violé la constitution en envoyant, sans forme de procès, huit Canadiens aux Bermudes, il s'écriait : « A quoi bon parler de constitution dans un pays où le gouverneur pouvait disposer de l'argent du peuple en dehors du contrôle de la Chambre. »

Dans un ouvrage précédent, nous avons fait remarquer que toute l'agitation antérieure à 1837 n'avait pas eu un caractère vraiment populaire. On n'aperçoit pas dans les revendications de Papineau de ces questions brûlantes qui tiennent aux entrailles d'un peuple, telles que la persécution religieuse, les attaques directes contre sa langue. Privilèges de la Chambre, vote des subsides par les représentants de la nation, empiétements du Conseil législatif sur les droits de sa voisine, tout cela c'était pour les braves habitants du Bas-Canada autant d'abstractions auxquelles ils n'entendaient que peu de chose. Résultat d'atavisme, l'arbitraire du gouverneur ne leur pesait point comme un joug insupportable. Heureux dans la possession paisible de leurs terres, dans la pratique libre de leur religion et l'usage de la langue française, ils menaient une sorte d'existence patriarcale. Que pouvaient désirer de plus leurs goûts honnêtes et modérés? Trouvant sur la ferme de quoi se nourrir et se vêtir, n'ayant par conséquent à acquitter qu'une part minime de contributions indirectes — celles des douanes, d'ailleurs très faibles — ils se suffisaient à eux-mêmes dans une indépendance enviable. L'habitant

canadien était porté à rester indifférent aux agitations, et il ne fallut rien moins que la voix tumultueuse de Papineau pour le soulever et l'entraîner à sa suite. Il crut qu'il avait des griefs parce que Papineau le lui persuada; il crut sans voir.

Est-ce à dire que, étant donné cet état d'âme des Canadiens, les revendications de Papineau perdaient leur raison d'être? Nullement. Il y avait un bon nombre des nôtres, bien conscients de leurs droits, et qui comprenaient que les abus qu'ils combattaient à ce moment contenaient les germes d'autres abus pour l'avenir. Au reste l'injustice commise envers un seul homme ne comporte-t-elle point une menace pour tous les autres? C'est là une vérité d'expérience que démontre surtout l'histoire politique de l'Angleterre.

CHAPITRE QUATORZIEME

L'EXIL

L'exil est une des plus grandes infortunes qui puissent s'appesantir sur un homme; rien n'en console et ses amertumes augmentent à mesure qu'il se prolonge. Il fut particulièrement pénible pour Papineau, qui voyait tant de deuil et de désolation dans cette patrie qu'il avait rêvé de rendre libre et heureuse. La proscription l'atteignait doublement; aux douleurs que lui causaient les infortunes de ses concitoyens s'ajoutaient des chagrins personnels: éloignement de sa famille et de ses amis pour lesquels il était tout affection. Sous les allures sévères de l'agitateur se cachait un cœur plein de sensibilité qui goûtait plus que tout autre les joies et l'intimité du foyer.

Après sa fuite de Saint-Hyacinthe, il s'était rendu à Albany où madame Papineau et ses enfants l'avaient rejoint. Sa femme et sa famille durent bientôt revenir au Canada, sauf l'aîné de ses fils qui l'accompagna en France, pour poursuivre ses études médicales. Cette séparation lui fut douloureuse, et rendait plus poignante l'angoisse que faisait naître chez lui le spectacle toujours présent à son esprit de la patrie gémissant sous le poids des malheurs dont on faisait, dans certains cercles, remonter la responsabilité jusqu'à lui.

« Tu ne doutes pas, mon cher Benjamin, écrivait-il à

son frère (Paris, 23 nov. 1843), que ma séparation de ma femme et de mes enfants, de mes frères et de mes sœurs, et de leurs familles, de tant d'autres parents, amis et concitoyens qui me sont chers, à qui la meilleure et la plus longue part de ma vie a été dévouée, ne soit pas pour moi une douleur de tous les jours et de tous les instants. Je la supporterai jusqu'à la dernière heure, plutôt que de m'humilier le moins du monde devant leurs persécuteurs et les miens. »

Il aurait pu, dès 1843, rentrer au Canada à la faveur de l'amnistic que La Fontaine obtint de sir Charles Metcalfe, spécialement pour Papineau. Mais des raisons d'ordre politique et personnel s'opposaient à son retour et il prolongea son séjour en France jusqu'en 1845. Dans l'isolement de l'exil il lui fallait une occupation assez absorbante pour faire diversion à ses tristes pensées. Son goût pour l'étude vint la lui fournir en l'entraînant vers les recherches historiques, auxquelles il donna, à Paris, le meilleur de son temps. Dans l'atmosphère imprégnée de science des bibliothèques, au contact reposant des livres, son esprit sut trouver un aliment réconfortant et ses lettres de cette époque nous laissent entrevoir la consolation relative qu'il prenait à un labeur nouveau pour lui et plein de charmes. Elles semblent parfois lui inspirer du dégoût pour la politique. « Dans tes lettres, écrit-il à son frère, il n'est question que de politique, pourquoi ne m'entretiens-tu pas d'autres sujets ? » Puis revenant à ses travaux, il ajoute : « J'ai obtenu un libre accès aux archives. J'y trouve, sur l'histoire et le droit, des renseignements infiniment plus volumineux que je ne le sup-

posais, sur l'histoire du Canada. L'accès en avait été précédemment refusé à lord Durham... ..

« Si je n'étais pas gueux, je me ferais aider dans un travail qui, tôt ou tard, sera agréable à mon pays, quand le goût de cultiver son esprit y sera plus fort et plus général qu'il n'a été jusqu'à présent. »

La politique! il ne lui était pas si facile de s'en détacher qu'il le croyait, et elle le reprenait dans ses tenailles plus que de raison. C'est elle, l'horrible mégère, qui lui arrachait, en 1839, la première partie de cette histoire de l'insurrection où les récriminations virulentes tiennent plus de place que le récit des événements et qu'il a bien fait de ne pas continuer. Il se trouve cependant, à travers les pages brûlantes de ce pamphlet, des déclarations importantes à recueillir, comme celle-ci où il affirme qu'il n'eut jamais l'intention d'arracher par la violence les réformes qu'il désirait.

« Je mets le gouvernement au défi de me démentir, quand j'affirme qu'aucun de nous n'avait préparé, voulu ou même prévu la résistance armée... Ce n'est pas que l'insurrection n'eût été légitime, mais nous avons résolu de n'y pas recourir encore. »

C'est en vain qu'il se débat contre ce qui a fait l'objet de ses préoccupations et de son activité dans sa vie passée et qu'il veut y échapper. L'obsession des affaires canadiennes le ressaisit malgré lui et le retient comme dans des chaînes qu'il ne peut briser. Au mois de novembre 1842, il écrit de Paris, à son compagnon de luttes, O'Callaghan. Sa lettre roule d'abord sur l'amitié, sur le plaisir qu'il aurait de le revoir, puis soudain elle tourne court, pour rentrer dans le vif des questions qui agitent

le Canada : l'amnistie que l'on devrait accorder aux condamnés politiques déportés en Australie ; le ministère Draper, dans lequel il ne voit qu'un seul homme qui lui inspire confiance, M. Baldwin ; le traité Ashburton, cette malheureuse affaire qui fit perdre au Canada une partie du Nouveau-Brunswick pour le rattacher au Maine. Comme on le remarqua en lisant cette lettre, l'exil a encore intensifié ses haines pour l'Angleterre.

« Comme dans un avenir de quelques mois, j'espère vous serrer bien cordialement la main, du moins aux Etats-Unis, si nous ne rentrons pas ensemble au Canada, mieux que nous n'en sommes sortis ensemble, votre épouse sera une bonne amie de plus dans le cercle familial autour du foyer domestique (O'Callaghan venait de se marier). Je vous remercie de tout ce que vous exprimez d'affection pour moi et tous les miens, et pour notre cher Canada. Vous le chérissez toujours ; vous devez aussi chérir les Etats-Unis où nous avons trouvé des amis, hommes aussi vertueux et estimables qu'il soit possible d'en rencontrer au monde ; où vous avez contracté des liens qui vous sont chers ; où vous avez vécu avec sagesse, avec des habitudes de modération qui sont bien mieux une garantie d'indépendance que ne pourrait l'être la fortune seule, et où vous avez vu que les talents et les lumières, même sans fortune, y sont estimés.

« Vous aimez le Canada, et à raison de cette affection, je redouble d'amitié pour vous, s'il est possible. Je l'aime aussi et bien passionnément. Le cercle si large de parents et d'amis si tendrement aimés, qui ont si longtemps et si fortement souffert, avec lesquels j'ai si longtemps agi de confiance et de concert, dans une vie publique aussi

semée de chagrins que celle que nous y avons faite ensemble: tout cela m'y rappelle bien fortement. Mais, d'un autre côté, d'aussi longues déceptions que celles que nous avons éprouvées de la part du pouvoir, d'aussi cruelles persécutions que celles qu'il a fait supporter à la masse de mes compatriotes, ne me permettent pas de croire qu'on y puisse vivre encore bien heureux à moins qu'il ne fût possible de s'y renfermer exclusivement dans les jouissances de la vie privée.

« A part les considérations politiques, il ne peut y avoir nulle part une vie aussi douce, aussi gaie que celle que l'on peut trouver dans un cercle choisi de nos amis canadiens, mais la politique vient empoisonner tout ce bonheur.

« Et pourtant je crois que les démarches importantes faites par sir Charles Bagot, l'ont été avec quelque sincérité. Il n'aurait pas pris sur lui de faire des nominations aussi nombreuses et importantes, sans y avoir été autorisé d'avance par M. Robert Peel. Si un système d'impartialité peut être suivi pendant quelques années, les forces du Canada et des Etats-Unis croissent si rapidement que l'Angleterre ne pourra plus retourner vers le système d'odieuse partialité qu'elle a si souvent exercée contre nous dans le passé. C'est même une preuve de sincérité que d'avoir fait ces nominations sitôt après la conclusion du traité avec lord Ashburton. L'on n'est plus obligé de ménager le petit parti à qui l'on avait sacrifié le pays, maintenant que l'on croit à une paix durable avec les Etats-Unis. Si l'on avait craint la guerre, il aurait bien fallu continuer à ménager les passions sanguinaires de cette violente minorité, la seule

qui pût se réunir au drapeau anglais, après que, par des injustices aussi ineptes que cruelles, l'on avait porté les majorités à se jeter sous le drapeau américain, s'il avait été levé et si la lâcheté de M. Van Buren ne l'avait pas laissé souiller dans le sang de ses concitoyens. Cet événement est maintenant ajourné indéfiniment. Quel va être le régime colonial jusque-là.

« Remarquez combien, par l'acte d'Union, les prérogatives de la couronne sont étendues et les franchises populaires, restreintes. Cela annonçait, sans doute, l'intention d'un bien mauvais régime. Malgré cela, il ne peut durer.

« Les infamies de l'administration Sydenham étaient la véritable interprétation de la nouvelle constitution de 1840, telle que l'ont comprise les Whigs qui l'ont faite. Leurs successeurs voient qu'elle ne peut être appliquée dans cet esprit, qu'à un prix qui dépasse tous les avantages que l'on pourrait en retirer. Les Whigs ont fait plus de mal que leurs adversaires en avaient fait. Les Tories ont la confiance qu'ils sont pour longtemps au pouvoir; ils le veulent exercer avec modération. M. Roebuck a dit à Dessaulles que les intrigues des infâmes marchands du Canada sont violentes pour faire censurer sir Charles Bagot, mais que c'est bien en vain.

« Je crois M. Baldwin un homme honnête et éclairé. Sa nomination me donne plus de confiance que celle de tous les autres ensemble. Les autres sont honnêtes, aussi, mais peu habiles. On pourrait facilement croire que les Canadiens ont plus obtenu par l'Union qu'ils n'auraient obtenu sans elle et que dès lors, ils doivent l'appuyer telle qu'elle est. Je crois donc que M. Baldwin au moins n'aura pas accepté, sans avoir mis pour condition

sine quâ non, que le Gouverneur s'engagerait à doter le pays d'une loi de jurés. Hors cela, le Canada ne sera pas habitable pour des hommes honnêtes, engagés dans la vie publique.

« Puis, comment réformer le Conseil législatif, dans lequel il y a plus de trente ennemis passionnés de toute législation libérale? Puis, comment proportionner équitablement la représentation à la population? Il faut une approximation à cette organisation politique pour que l'on puisse, avec quelque confiance, croire que les nominations qui ont été faites auront des résultats importants et durables. Si les élus au pouvoir n'ont pas déclaré que sur ces points vitaux ils voulaient, dans un avenir plus ou moins éloigné, obtenir justice pour le Canada, leur nomination est une duperie.

« Quant à la question de l'amnistie, il me semble qu'elle ne puisse guère être douteuse pour nos malheureux amis déportés, si elle a été promise aux Américains déportés; mais alors, il faut conclure qu'elle a été accordée aux prières du Congrès, car celles des représentants du Canada sont demeurées sans réponse.

« Quelques papiers anglais ont dit qu'elle serait accordée avec une seule exception, des insolents ont ajouté: celle du *vieux Papineau*. S'ils n'avaient pas employé cette insolente épithète, je pardonnerais. Une exception unique c'est plus d'honneur que je n'en mérite; ce n'est que l'exhalaison de haine concentrée que me portent quelques tories de Montréal. Ce ne me paraît pas assez sensé pour mériter grande attention. »

D'aucuns ayant ajouté que Mackenzie et le Dr Ralph

« Le pouvoir ne peut s'imaginer que ces exceptions humilieront ceux qui en seront l'objet, ou les flétriront dans l'opinion des majorités qui ont appuyé leur résistance. Ce n'est pas parce qu'elles seraient injustes mais parce qu'elles seront maladroites que je crois que ces exceptions n'auront pas lieu.

« Néanmoins, une amnistie est nécessaire, parce que sans cela, les hommes soupçonnés ou convaincus d'avoir pris part au premier ou au second mouvement, seront injustement exposés dans la vie publique à des attaques personnelles, qui ne leur laissent pas la même plénitude d'indépendance dans la discussion et la proposition des mesures publiques, que si elle avait été accordée, parce que dans des moments malheureux comme il y en a eu, longtemps avant que les troubles aient éclaté, beaucoup d'individus pourraient être gênés dans leur action, et ils ne se sentiraient pas une pleine liberté d'agir et de parler dans les élections et les assemblées politiques. Je ne crois pas à la vertu des Tories, mais à leur habileté, incommensurablement plus grande que celles des Whigs. Je crois à la force que l'esprit d'union et le voisinage des États-Unis (après un traité humiliant pour l'Angleterre, qui fait passer sous le gouvernement républicain ses loyaux sujets de Madawaska qui ne se trouveront nullement malheureux par ces changements) donneront aux Canadas, pour qu'ils soient à l'avenir bien gouvernés, s'ils ont un peu de fermeté. »

La politique canadienne que, malgré lui, il suivait de Paris avec une attention fiévreuse, lui ménageait bien des surprises qui devaient le faire rager dans la solitude de son exil. L'entrée de son frère Denis-Benjamin Papineau

dans le cabinet Draper-Viger, après la démission de La Fontaine (mai 1843) n'en fut pas une des moindres. On se rappelle que ce grand patriote ne voulant pas souffrir l'ingérence de sir Charles Metcalfe dans des affaires qui relevaient de la responsabilité ministérielle, comme la nomination des fonctionnaires publics, avait remis son portefeuille au gouverneur. Cette retraite de La Fontaine avait soulevé de nouveau toute la question des pouvoirs respectifs du gouverneur et de ses ministres, ce qui rendait difficile la position des hommes appelés à les remplacer.

Tout naturellement, les Canadiens prirent fait et cause pour La Fontaine qui restait dans la thèse libérale, et ce fut un étonnement général, quand Denis-B. Viger et D.-B. Papineau acceptèrent la responsabilité des actes de Metcalfe en consentant à faire partie du cabinet *tory* Draper. Papineau, mis au courant de cet événement politique par son frère, dut bondir de surprise et de colère, mais il sut se contenir dans la lettre que nous avons sous les yeux et qui est curieuse à lire. Elle débute par cette observation typique : « Ta lettre est inévitablement toute de politique, pour moi le plus déplaisant des sujets » ; puis sa missive se répand comme un torrent l'espace de vingt pages sur « ce sujet déplaisant. »

La revue qu'il y fait de la crise ministérielle est aigredouce ; on y voit poindre son animosité à l'égard de La Fontaine qu'il approuve d'une façon assez tiède. La conduite de M. Viger ne lui va guère, mais il retient un blâme qu'on sent au bout de sa plume et se contente de l'égratigner légèrement en passant. Il est regrettable que nous n'ayons pas les lettres que lui adressait son

frère, mais en lisant les réponses de Papineau on est conduit à conclure, par induction, que Denis-Benjamin cherchait à lui peindre la situation nouvelle faite aux Canadiens, par la constitution de 1840, comme fort acceptable, car il lui répond :

« Le système dont vous feignez d'être engoués sera bien vite usé et répudié. » Puis, comme il est en veine de critique, il tombe d'un bras lourd sur les coalitions de partis à la mode à cette époque. A ses yeux, ces ententes forcées entre adversaires sont de pures abominations.

« L'amalgamation, dit-il, de divers partis aussi outrés qu'ils ont été en Canada, de tant de bourreaux avec les amis et les parents de leurs victimes, est le rêve d'un Européen souriant aux uns et aux autres avec une égale indifférence, mais il ne pourra jamais obtenir que la confiance et le concert règnent entre eux. » Le cœur, chez Papineau, ne perdait jamais ses droits et après avoir jugé la politique canadienne, en mêlant plus de fiel que de miel à ses observations, il s'attendrit à l'égard de son frère.

« Tu vas être en butte, lui dit-il, mon cher frère, plus qu'aucun autre, à la malignité d'attaques anonymes. Je te supplie de n'y jamais répondre si tu veux conserver ta tranquillité et le temps nécessaire pour bien remplir les devoirs de ta charge. Tu es seul des membres de la majorité qui paraisse être en contradiction avec lui-même, tous les autres ayant refusé, quand on s'est adressé à eux, de prendre place dans le ministère à former. Les vues pures et patriotiques qui t'y ont décidé, tes amis les comprendront, mais tes adversaires

politiques les calomnieront. Il ne faut pas entrer dans la vie publique, si l'on veut trouver de l'équité chez les partisans.

« M. Viger écrit trop, pour conserver tout le sang-froid que demande la position difficile qu'il a choisie, et cela l'irrite personnellement contre La Fontaine. Mais c'est changer la nature des questions en débat que de regarder de si près au mérite ou démerite des individus. Personne ne peut se douter que les lumières de M. Viger soient beaucoup plus grandes que celles de ses rivaux. Son intégrité politique, son âge, sa fortune, qui fait qu'il n'a rien à désirer que la conservation de la belle réputation qu'il s'est faite à si juste titre, offrent plus de garanties que les ambitions d'un jeune homme qui a à se préparer, selon les apparences, un long avenir de fortune et de pouvoir ou de privations. »

Dans l'isolement de l'exil, souvent replié sur lui-même, il laisse errer sa pensée. L'image de la patrie se présente sans cesse à ses yeux, ramenant avec elle tantôt de glorieux souvenirs, tantôt de sombres perspectives pleines de menaces pour les Canadiens. Son esprit inquisiteur interroge naturellement l'avenir pour pénétrer le secret des destinées réservées à son pays. Sous le coup des déboires et des désappointements, il ne peut voir se dérouler autrement cet avenir que sous les plus tristes aspects si le Canada n'échappe pas à la sujétion coloniale. Au regard de ce redoutable horizon, il lui semble que l'annexion aux Etats-Unis répondrait à toutes ses aspirations. Voilà l'impression que de Paris il communique à un de ses amis du Canada.

« Je suis un de ceux, dit-il, qui pensent que c'est là une vérité acquise pour tous ceux qui ont examiné cet important problème sous tous ses divers aspects. Notre condition sociale est très analogue à celle des Américains, mais très différente de celle de l'Angleterre; nos intérêts sont plus grands et plus nombreux en Amérique qu'en Europe; l'infériorité coloniale ne peut pas, ne doit pas être endurée à perpétuité; la séparation est une question de temps; elle a son terme indéterminé mais inévitable et certain comme la mort pour tous les hommes. Et quand on se demande ce qui vaut mieux pour nos descendants, ou les luttes et les rivalités des diverses nationalités, ou leur aggrégation dans cette belle confédération, il ne peut y avoir d'hésitation en présence du spectacle que nous donne la puissance américaine qui déjà n'est que la seconde des nations du monde civilisé; qui, si elle progresse, durant les cinquante ans à venir, comme elle l'a fait durant le demi-siècle passé, deviendra la plus nombreuse et la plus puissante des nations de la race civilisatrice caucasienne. Quels pygmées seraient nos enfants à côté du colosse! Faut-il les laisser exposés aux dangers d'une lutte inégale ou impossible, ou ne vaut-il pas mieux les associer à un avenir aussi glorieux que celui qui prévaudra dans un Etat aussi vaste à lui seul que l'Europe et qui, dans un temps que verront beaucoup de jeunes gens d'aujourd'hui, sera peuplé de plus de cinquante millions d'habitants éclairés et prospères ? »

On ne pouvait traiter un sujet aussi grave que celui de l'annexion du Canada aux Etats-Unis avec plus de désin-

volture. En lisant cette conclusion *à priori* qui, pour son auteur, s'impose avec l'autorité d'un dogme et l'absolu d'une vérité indiscutable, on sent bien que l'angle visuel sous lequel Papineau aperçoit les choses ne lui permet de saisir que le côté avantageux de l'état social rêvé pour nous. Il ne lui vient pas à l'esprit de se pencher sur ce problème pour s'assurer s'il ne cache pas une solution difficile. Convenons toutefois que ce coup d'œil jeté sur la république voisine ne manque pas de pénétration. Il lui a fait voir d'une façon très précise la marche progressive de nos voisins au point de vue de la population. L'accroissement qu'il prédit à celle-ci, est arrivé au bout de cinquante ans, comme il l'avait indiqué. Il est également hors de conteste que l'essor matériel, qui a emporté les Etats-Unis, nous aurait aussi entraîné dans sa course profitable. Nous y avons participé avec avantages durant les années pendant lesquelles le traité de réciprocité, négocié par lord Elgin, en notre nom, a ouvert (de 1854 à 1864) le marché américain aux produits de notre agriculture.

Ce n'est pas le lieu de traiter cette question, mais ce serait une curieuse et instructive étude que d'essayer de se représenter ce qu'aurait été le passé du Canada, sous l'annexion, au point de vue des intérêts matériels.

L'homme politique pourrait se demander si, avec une faible représentation de cinq ou six députés au Congrès, notre influence y aurait été assez considérable pour lui arracher ce capital qui nous est venu de Londres et qui a construit nos canaux et nos voies ferrées? L'effort du

Canada vers le progrès, activé par cet afflux d'argent emprunté en Angleterre, s'est fait prodigieux, par moment, et a dépassé en résultats celui des Etats-Unis.

Mais le progrès matériel est-il le seul intérêt à mettre en balance dans le sort d'une nation? Lier partie avec les Etats-Unis, ce serait nous anéantir comme individualité distincte. Une unité faible, comme la nôtre, ne fait pas alliance avec une puissance colossale, comme la république voisine, d'une force d'absorption si dévorante, sans y disparaître aussi sûrement que les eaux des fleuves se perdent dans l'océan. Deux principes contraires semblent dominer le mouvement des idées au nord et au sud de la ligne 45e. Chez nous, séparation des populations en groupes impénétrables les uns aux autres; aux Etats-Unis confusion dans une masse commune des millions d'émigrés venus de tous les points de l'univers; c'est cette suppression d'individualité nationale que nous repoussons. L'annexion, ce serait le sacrifice de cet idéal fait de souvenirs et de traditions auxquels nous tenons avec tant de persistance. Papineau, dans l'état d'âme où il s'agitait, se trouvait fatalement éloigné de cette impartialité et de cette indépendance d'esprit nécessaires pour traiter une question comme l'annexion, dans toute son ampleur.

En 1845, il y avait huit ans que Papineau avait quitté le Canada, huit ans que l'exil assombrissait sa vie. Il n'avait cessé, durant ce long espace de temps, de désirer revoir cette terre où l'appelait, par delà l'océan, tant d'affection. Nul obstacle ne s'opposait plus alors à son retour; l'amnistie arrachée par La Fontaine à sir

Charles Metcalfe avait abaissé la frontière devant ses pas et certaines questions personnelles avaient été réglées à sa satisfaction. Il partit donc de Paris et rentra au Canada, comme un roi découronné, mais avec au front l'auréole de la proscription et du malheur immérités. On disait après le retour des Bourbons en France que, dans leur long séjour à l'étranger, ils n'avaient rien appris et rien oublié. Papineau rentrait après avoir beaucoup étudié, beaucoup appris, à Paris, sur les hommes et les choses, mais il n'avait pu oublier ce passé rempli pour lui de tant de labeur, de tant d'ennuis et d'infortunes dont il faisait remonter la responsabilité à l'Angleterre.

CHAPITRE QUINZIEME

LE RETOUR AU PAYS

L'année 1845 vit Papineau rentrer au Canada. Ses concitoyens, ne conservant de lui que le souvenir de son passé plein de gloire, saluèrent son retour avec bonheur, pensant que ses services rachetaient ses fautes et au delà. Le proscrit de 1837 revenait, la tête auréolée, retrouver une population disposée à un accueil sympathique. La curiosité publique éveillée l'interrogeait sur ses projets d'avenir. Se renfermant dans une discrétion de mise, il garda le silence sur ce sujet et se retira dans ses terres de la Petite-Nation, où il vécut dans la dignité de la retraite jusqu'en 1847. Plût au Ciel que, pour la gloire de son nom, il n'en fût jamais sorti et n'eût plus reparu sur le théâtre où, jadis chef pendant trente ans, il ne pouvait pas jouer un rôle secondaire sans se diminuer et sans embarrasser ses amis !

L'ambition de resaisir son ancienne influence, ou le désir de prendre sa revanche sur l'Angleterre, le ramena au Parlement. Il faut bien l'avouer, cette seconde étape de sa carrière, qui se termina en 1854, n'a rien ajouté à sa gloire. Huit ans d'absence du pays lui ont fait perdre, au point de vue des idées, le contact de ses concitoyens. Une nouvelle manière de voir les événements et d'entendre la politique s'est substituée,

dans leur esprit, à celle de Papineau, immuablement ancré dans ses opinions des jours agités d'autrefois. A Paris, son libéralisme, dans ses rapports avec les hommes avancés de l'époque, Louis Blanc, Béranger et Lamennais, s'est teinté d'une forte couleur radicale, ce qui augmente encore l'écart entre lui et ses anciens amis. L'amertume de la défaite fait fermenter en son âme des colères qu'il cherchera en vain à maîtriser, et qui paralyseront souvent ses bonnes résolutions momentanées. C'est ainsi qu'en acceptant le mandat du comté de Saint-Maurice (1848) il promettait d'appuyer La Fontaine. « Il est de stricte justice, disait sa profession de foi, de donner au ministère libéral l'occasion de prouver qu'il peut, comme il est certain qu'il veut, faire beaucoup de bien. » C'était la raison qui parlait à ce moment, mais elle allait perdre bientôt son empire sur lui.

Comment Papineau pouvait-il vivre sous l'illusion qu'il coopérerait à l'œuvre de La Fontaine, reconcilié à l'idée qu'il était possible de tirer partie de l'union de façon à rendre justice aux Canadiens, lorsque lui, Papineau, refusant toute confiance au gouvernement responsable, réclamait « l'abrogation du statut de 1840, l'indépendance du Canada, parce que les Canadiens n'ont aucune justice à attendre de l'Angleterre et que, pour eux, la soumission est une flétrissure et un arrêt de mort, l'indépendance, au contraire, un principe de résurrection et de vie »!

A l'heure de son retour au Canada, sa haine de l'Angleterre se superpose dans son esprit à une horreur

bien marquée des institutions monarchiques. L'aristocratie sous toutes ses formes, voilà l'ennemi du bon gouvernement et le fondement du despotisme, comme si une assemblée ne pouvait pas tomber dans l'arbitraire, comme si une collectivité, issue du suffrage universel, ne se montrait pas parfois plus redoutable qu'un despote! « Le Canada ne peut donc attendre son salut, disait-il, que de la démocratie. »

Pouvait-il, sous l'empire de cet état d'âme, rester l'ami du ministère libéral La Fontaine-Baldwin qui venait de remplacer l'administration tory Draper? L'ardeur de ses sentiments devait fatalement l'entraîner loin des rangs où les liens du passé auraient dû le retenir et dont, tout d'abord, il ne comptait pas se détacher. Son attitude, à la Chambre, ne tarda pas à se modifier dans le sens d'une opposition d'abord tiède à l'égard de La Fontaine, pour dégénérer en une hostilité déclarée. On ne reste jamais au sommet de la pente de l'opposition; on la descend fatalement sous l'impulsion des passions humaines, de la haine et du désappointement. Il en vint rapidement à trouver que les tories n'étaient pas aussi noirs qu'il les avait vus, ni les libéraux aussi blancs qu'il les croyait. Papineau dépréciait les uns et excusait les autres pour donner une raison d'être à son hostilité à l'égard de La Fontaine. Le fait est que le grand agitateur ne voit plus les hommes qu'à travers sa haine des institutions anglaises et qu'il enveloppe dans une réprobation commune tous ses adversaires. Au reste, la générosité n'a jamais marqué ses rapports avec ceux qui cessaient de partager ses avis. Tour à tour,

Vallières, Neilson, Debartzch, sortis de son camp, amis déchus de sa faveur, subirent ses sarcasmes. En 1849, La Fontaine n'est plus qu'un « naïf bafoué, trompé, joué par ses alliés, un ventru, un corrompu » ; Drummond et Blake, « des Irlandais éhontés qui insultent à la mémoire d'O'Connell et à la misère de l'Irlande ». La passion politique l'emporte au delà de toute mesure.

C'était évidemment un tempérament voué à la critique outrancière que Papineau. L'accoutumance avait formé dans son caractère un pli que rien ne pouvait effacer. Il n'avait eu pendant les longues administrations de Dalhousie et d'Aylmer que des injustices à attaquer et des abus à signaler. Blâmer toujours quelqu'un tendait à passer en habitude chez lui, et lorsque l'occasion manquait à sa verve mordante de s'exercer sur les tories, ses ennemis naturels, il la laissait se rabattre sur ses amis les libéraux. N'avait-il pas, au reste, peint d'une façon amusante la tournure naturelle de son esprit en répondant à son frère qui lui reprochait, au moment de son retour au Canada, d'avoir retardé d'un jour son arrivée à Québec : « C'était pour venir sur un bateau de l'opposition » !

Ses dispositions d'esprit devaient le pousser à un corps à corps avec La Fontaine, et effectivement, on le vit à la session de 1849 attaquer sans merci son ancien lieutenant. Ce fut une lutte mémorable entre deux adversaires doués de qualités les plus opposées. D'un côté, tout le prestige d'un passé brillant, l'éclat resplendissant de la plus haute renommée d'éloquence du pays, une vigueur de parole que l'âge n'avait pas encore

atteinte et une mauvaise cause. De l'autre, un avocat froid, sans élan dans l'argumentation, avec une logique tranchante s'adressant à la seule raison pour défendre une bonne cause.

Papineau s'élance à l'assaut avec la verve des anciens jours et durant une dizaine d'heures, réparties sur quatre séances, prend à partie son ancien ami, devenu son ennemi parce qu'il n'a pas rompu en visière avec l'Angleterre. La Fontaine a accepté l'Union contre laquelle il s'était d'abord élevé. Voilà le terrain sur lequel il confie son long réquisitoire où malheureusement se glissent des insinuations des plus malveillantes, tendant à mettre en cause l'honorabilité du premier ministre.

A l'époque de l'Union, tous les Canadiens avaient protesté contre cette réalisation du projet de lord Durham, imaginé pour en finir avec la question française au Canada. Papineau, revenant sur cette condamnation, reproche à La Fontaine d'avoir accepté le nouveau régime qui lui avait semblé d'abord si odieux. Quant à lui, il n'a pas changé et le mariage forcé des deux Canadas ne constitue à ses yeux qu'un vasselage, qu'une servitude qu'il faut faire cesser au plus tôt. L'attitude nouvelle de La Fontaine n'est qu'une lâcheté, car l'Union n'a eu que des effets déplorables, et ne peut conduire qu'à l'asservissement du pays. « Pour moi, ajoutait-il, je n'y vois que des infamies, je n'y vois toujours que des iniquités, toujours qu'une loi de proscription et de tyrannie contre mes compatriotes. » Que des libéraux comme La Fontaine l'acceptent en 1849, c'est ce qu'il ne peut comprendre; voilà pourquoi il combat le ministère

qui accomplit l'œuvre de lord Sydenham. « Ce ministère n'a aucune force pour le bien, mais beaucoup pour le mal; mais beaucoup pour l'asservissement de ceux qu'il gouverne. » Dans l'outrance de ses sentiments, il en est arrivé à détester les libéraux plus que les « tories », ses anciens ennemis. Il ne l'exprime pas, mais on voit bien que tel est son état d'âme. « Je dois néanmoins dire que ce ministère tory Draper, dont je pensais tant de mal, et ce ministère dont je pensais tant de bien ont tous deux également trompé mes espérances et mes craintes. Du moment que j'ai connu notre ministère libéral, j'ai commencé à dire qu'on n'avait rien de bon à attendre de lui. » Passant en revue le programme de La Fontaine, il y trouve partout matière à condamnation et à reproche. En fait de finances, d'économie politique, tout est à reprendre. On s'occupait beaucoup à ce moment déjà de voies de communication par terre et par eau : les plans du Gouvernement sur ce sujet lui semblent hasardeux, exagérés. Le projet de faire arriver, par le moyen de nos canaux, les navires d'outre-mer jusqu'aux grands lacs est à ses yeux chose ridicule. Papineau a vécu assez longtemps pour voir combien peu il avait eu raison de se défier des ressources du pays et combien étaient peu fondées ses prévisions que l'on va lire : « Il y a eu de l'erreur dans l'idée de faire ces canaux dans des dimensions d'ostentation et non d'utilité. Il y a folie à croire que des vaisseaux européens se rendront jamais, par nos canaux, jusqu'à une distance si considérable. Le cours des eaux, les vents, tout leur est contraire, et rendra toujours nos voyages trop longs et

trop coûteux, pour qu'il n'y ait pas de la rêverie dans cette idée d'entreprendre la confection de canaux si vastes, pour permettre aux vaisseaux d'Europe de se rendre jusqu'aux lacs. Non, cela n'aura jamais lieu; je le dis sans crainte, car tout me prouve que c'est impossible. La continuation de la navigation de notre fleuve jusqu'à Kingston ne pourra jamais se réaliser avec profit, et toutes les dépenses faites dans ce but ont été un acte de folie. Mais l'Angleterre n'a pas été plus sage; elle a applaudi à notre folie, elle nous y a poussés en nous promettant une protection qu'aujourd'hui elle nous refuse. »

La Fontaine n'eût pas de peine à montrer combien étaient injustes les critiques de son adversaire et à démolir toute son argumentation. Au début de son discours, rappelant à Papineau qu'il a obtenu une amnistie en sa faveur, il ajoute: « Si j'ai fait une faute en rentrant dans l'administration, c'est lui (Papineau) qui en a profité, car sans cette faute, il ne serait pas dans cette Chambre aujourd'hui pour déverser à pleines mains l'injure contre ses anciens amis politiques, il serait encore sur la terre de l'exil. » ¹

Jetant un coup d'œil rétrospectif sur le fonctionnement de la nouvelle constitution, de 1841 à 1849, La Fontaine s'applique à faire voir qu'il lui a été possible,

¹ C'est en 1843, que La Fontaine fit entrer un *nolle prosequi* contre l'acte de mise en accusation de Papineau pour haute trahison. La Fontaine dut arracher cet acte de justice à Metcalfe après bien des luttes.

En 1846, le cabinet Draper consentit à payer £4,500 à Papineau; cette somme représentant son traitement de Président de la chambre qui ne lui avait pas été payé pendant plusieurs années, avant 1837.

sans manquer à la logique, de l'accepter et de coopérer à sa mise en œuvre au grand avantage de ses concitoyens. Ce n'est pas lui qui a changé, mais bien les conditions dans lesquelles elle s'était d'abord présentée. On en a fait disparaître l'article qui proscrivait la langue française, et l'on en a fait naître le gouvernement responsable, qui donne aux Canadiens tous les privilèges qu'ils réclamaient avant 1837.

« J'ai dû céder, dit La Fontaine, aux instances de mes collègues (qui le pressaient d'accepter le pouvoir) ayant, plus que qui que ce soit, le sentiment de la vaste responsabilité qui pesait alors sur ma tête. Et quand je pense aux avantages immenses que mes compatriotes en ont recueillis, je n'ai pas lieu de m'en repentir; mon pays m'a approuvé, l'honorable député lui-même, à la veille de l'élection générale, a dit aux électeurs de Saint-Maurice qu'il m'approuvait ! Avec quelle sincérité et dans quel but faisait-il cette déclaration dans son trop célèbre manifeste ? Je laisse à cette Chambre et à ses électeurs d'en faire l'appréciation.

« L'honorable membre, se mettant en contradiction flagrante avec cette déclaration, que ses électeurs ont dû dans le temps croire être sincère, nous dit aujourd'hui que c'était une faute, un crime, pour un Canadien-Français, que d'accepter le pouvoir en 1842. Il nous a dit quelle devait être, suivant lui, la ligne de conduite, le système d'opposition, que nous aurions dû adopter à cette époque et suivre constamment depuis. Il fait contraster ce système avec le nôtre. A ce point de vue, j'accepte avec plaisir la discussion et n'en redoute aucunement le résultat. La question ainsi posée, voyons

quelles ont été pour nos compatriotes les conséquences de notre système, et quelles auraient été celles du système de l'honorable député.

«Ce n'est pas, je pense, lui faire injure, que de qualifier son système, de système d'opposition à outrance; c'est ainsi que lui-même l'a qualifié en plusieurs occasions. Je donne à l'honorable membre tout l'avantage d'une déclaration que j'ai faite souvent, et que je répète aujourd'hui: Dans la pensée du gouverneur qui l'a suggérée, dans la pensée de celui qui en a rédigé la charte, l'Union des deux provinces devait écraser les Canadiens-Français! Ce but a-t-il été atteint? La pensée de lord Sydenham a-t-elle été réalisée? Tous mes compatriotes, à l'exception de l'honorable membre, répondront d'une voix unanime: Non! mais ils diront aussi et tout homme sensé le dira, que si le système d'opposition à outrance que préconise l'honorable membre eût été accepté, il aurait accompli déjà à présent le but de lord Sydenham: les Canadiens-Français seraient écrasés! Voilà où nous aurait conduit le système de l'honorable membre, et où il nous conduirait infailliblement encore, si les représentants du peuple étaient assez peu judicieux pour le suivre.

«Le protêt de 1841 a eu une portée qu'il faut savoir apprécier aujourd'hui; mais à mes yeux, le refus du Gouvernement et de la majorité des membres du Haut-Canada d'accéder à ce protêt en a eu une bien plus grande encore. Ce refus a établi, en fait et en droit, que l'Union n'avait pas fait des deux Canadas une seule et même province, mais qu'elle n'avait fait que

réunir, sous l'action d'une seule et même législature, deux provinces jusqu'alors distinctes et séparées et qui devaient continuer de l'être pour toutes fins quelconques; en un mot, il y avait eu, à l'exemple de nos voisins, une confédération de deux provinces, de deux Etats. C'est d'après cette appréciation des faits, fondée sur l'opération de l'acte d'Union, tel que le Haut-Canada l'a interprété lui-même lorsqu'il fut appelé à la faire par les députés libéraux du Bas-Canada dans leur protêt de 1841, que j'ai réglé ma conduite politique en 1842. En me fondant sur le principe de ne voir dans l'Union qu'une confédération de deux provinces, comme le Haut-Canada l'a déclaré lui-même en 1841, je déclare ici hautement que jamais je ne consentirai à ce que l'une des sections de la province ait, dans cette Chambre, un nombre de représentants plus considérable que celui de l'autre, quel que soit le chiffre de sa population. »

Dans ce grand débat, l'éloquence de Papineau conquiert tous les suffrages au point de vue de l'art, mais la froide raison rangea la majorité à la suite de La Fontaine. Son rival avait combattu avec un grand courage, et il lui avait fallu une forte somme d'énergie pour soutenir la bataille seul, isolé avec le souvenir de cette Assemblée où il avait jadis parlé en maître, où tout pliait sous le charme et l'autorité de sa parole. Sa position nouvelle était fautive et il eut le grand tort de ne pas s'en apercevoir. Tout avait changé depuis 1837; le monde politique s'était mis en marche vers de nouvelles idées, évoluant sous l'empire de principes contraires à ceux des temps passés. Papineau seul, campé sur ses anciennes

positions, jetait le défi à ses ennemis présents comme s'il avait encore en face de ses sarcasmes Dalhousie, Aylmer ou Gosford.

Avant 1837, les Canadiens-Français disputaient le pouvoir aux Anglais sur le terrain des questions de race, toujours si énervantes; c'est le propre de ces sortes de luttes de s'aggraver avec le temps, de développer des passions qui font perdre le sens du juste et de l'injuste, jusqu'à fermer les portes à tout accommodement. Après l'union, l'alliance des libéraux de La Fontaine avec les réformistes de Baldwin opéra une diversion salutaire en canalisant, dans de nouvelles directions, des forces toujours portées jusqu'alors à de dangereux conflits. Il fut possible, dès ce moment, de s'occuper des intérêts matériels du pays si longtemps négligés. L'orientation de la politique, comme la comprenait et l'expliquait La Fontaine, répondait au désir général de la population qui, au souvenir des jours de 1837, craignait de s'égarer à la suite de Papineau dans des chimères périlleuses. Recommencer l'agitation passée, c'eût été, semblait-il aux Canadiens, entretenir une plaie béante au flanc de la patrie déjà affaiblie. Sans doute, il restait bien des réformes à accomplir, mais on espérait que le ministère, mis en pleine possession des moyens d'action du pays, saurait les donner. Papineau, immuable dans ses principes, répugnait au système des concessions mutuelles, des compromis, des transactions qui sont de l'essence du régime constitutionnel. Peu lui importait son isolement: faisant front à l'ennemi, il avait l'air de jeter à la majorité son défi d'irréconciliable : *etiam si omnes ego non*. Son

attitude était fière, mais était-elle la plus raisonnable? Quoi qu'il en soit, on se sent porté, tout en les condamnant, à s'incliner devant la sincérité de convictions si absolues.

Si Papineau se sentait isolé en Chambre, il trouvait dans le public un certain nombre d'amis et d'adhérents d'autrefois, intransigeants comme lui, refusant de croire que victorieuse sur le champ de bataille de l'insurrection, l'Angleterre avait renoncé, après avoir été vaincue sur le terrain de la politique, en acceptant les idées de La Fontaine, à annihiler l'influence française. C'est de ce cercle de patriotes récalcitrants, auxquels s'étaient réunis une foule de jeunes gens pleins d'ardeur, grands admirateurs de Papineau, fiers de se dire ses disciples, que sortit, en 1849, le parti démocratique canadien. Fortement impressionnés par la révolution de 1848, en France, ces derniers rêvaient pour leur patrie un idéal qui se rapprochait de l'âge d'or. La nouvelle organisation avait pour chefs les deux Dorion, Rodolphe Laflamme, Desaulles, neveu de M. Papineau, Labrèche-Viger, Daoust et, comme organes dans la presse, *l'Avenir* et le *Canadien*, alors dirigé par M. Aubin.

Tous prenaient langue de Papineau, s'inspiraient de ses discours et formulaient un programme, reflet de ses idées. Les articles inscrits sur le drapeau démocratique comportaient l'abrogation de l'Union, le principe électif introduit dans toutes les sphères de l'administration, étendu au choix des fonctionnaires publics, des magistrats et des conseillers législatifs et, comme but définitif, la rupture du lien colonial, achemine-

ment vers l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Plusieurs des disciples de Papineau, à l'instar des démocrates de France, se montraient très hostiles à l'influence cléricale en politique.

Le parti libéral canadien-français, jusque-là solidement uni, se scinda en deux fractions et cette scission des forces nationales affecta tellement La Fontaine qu'elle le décida à se retirer de la vie publique après la session de 1851. Prenant la parole dans un banquet que ses amis lui offraient à l'occasion de sa retraite, La Fontaine, qui n'avait alors que 43 ans, notait avec une certaine mélancolie comme la politique « use et use bien vite les hommes publics », puis faisant allusion à la fondation du parti démocratique, il ajoutait : « Et je vous prie de croire qu'en me retirant de la vie publique, je ne vois pas sans déplaisir les efforts faits pour diviser entre elle la population française dans ce pays ; mais j'ai assez d'expérience pour vous dire en toute sûreté que ces efforts ne peuvent pas réussir. Il y a un sens commun trop vif chez mes compatriotes pour qu'ils ne comprennent pas qu'en se divisant ils seront sans force. Je méprise, quant à moi, les efforts faits pour diviser les Canadiens ; ils ne réussiront pas. »

Les prévisions de La Fontaine portaient à faux, comme il put le voir aux élections de 1854, qui firent arriver au Parlement un bon nombre d'adhérents de Papineau. Au reste, la scission ne s'était-elle pas déjà faite dès 1849, à la fondation du Club démocratique ? La Fontaine feint de ne pas croire à cette division qui fut, au dire de ses amis intimes, le principal motif de sa retraite, et à laquelle il fait allusion lorsque, dans son discours d'adieu

à la vie publique dont il vient d'être question, il parle des dégoûts qu'engendre la politique.

Papineau, trois ans après son rival, prit sa retraite, fatigué, désappointé, mais rempli d'espoir dans l'avenir de la démocratie et persuadé de son triomphe final au Canada. Retiré à la Petite-Nation, il ne se désintéressa jamais entièrement de la chose publique. Son esprit, plein d'ardeur et d'activité, le ramenait malgré lui vers cette scène qu'il avait si longtemps rempli du bruit de son nom.

Grand observateur des hommes et des choses, il étudiait nos institutions, les yeux fixés sur celles des Etats-Unis qui, en toutes choses, lui servaient de termes de comparaison et de criterium pour appuyer ses jugements. Une étude de la constitution de 1840, faite, au regard de l'œuvre de Washington, lui fit consigner, dans une lettre à M. Christie, de singulières observations sur cette charte. Chose à peine croyable, elle lui apparaissait trop libérale et l'on se demande si c'est bien Papineau qui a écrit ce jugement: « Le pays est dans une phase bien nouvelle. L'élément démocratique domine soudainement, sans aucun contrepoids, à un degré périlleux. Dans les Etats-Unis, le caractère différent donné au Sénat est déjà un contrepoids contre le mouvement trop accéléré des assemblées représentatives; mais le plus puissant de tous est la Cour suprême des Etats-Unis, dont les jugements peuvent arrêter l'exécution des lois contraires aux règles de justice consacrées par la constitution de chaque Etat. Ici, l'Assemblée seule fait la loi, parce qu'elle peut, par les choix qu'elle a faits, par les ministres, les juges et les conseillers, faire

déclarer loi sa fantaisie d'un jour. La forte aristocratie d'Angleterre est si essentiellement conservatrice, qu'il n'y a pas de risque à admettre comme principe constitutionnel que le parlement est tout-puissant pour la législation. Des hommes nouveaux vont se culbuter si rapidement, à chaque élection générale en Canada, qu'il résultera, je n'en doute pas, des actes de législation précipités et passionnés. La réforme portée tout à coup à l'extrême, après une opiniâtre résistance pendant de trop longues années, au lieu d'en accorder de graduelles et modérées, va faire autant de mal venant de notre position coloniale, que l'Angleterre en a fait dans le passé en soutenant à tort l'excessive prépondérance qu'elle donnait à l'Exécutif. Elle ne comprend pas mieux les besoins sociaux du présent qu'elle n'a compris ceux du passé, parce qu'elle ne peut pas concevoir un autre état de société que le sien propre. Nous tombons, je le crains, dans un état d'anarchie législative ; commençant en majorité, les ministères finiront en minorité, et chaque nouveau parlement aura à détruire de fond en comble l'œuvre du précédent. »

Si cette appréciation a lieu de surprendre chez Papineau, elle n'en constitue pas moins une critique assez raisonnable de notre gouvernement ; certes, si la charte de 1840 avait un défaut, Papineau l'a admirablement saisi. Nous ne sommes pas loin de partager son opinion : de cette constitution auraient pu découler tous les maux que Papineau y voyait en germes, si le bon sens du peuple ne lui avait pas servi de contrepoids ; mais ce qui nous surprend, c'est de trouver dans la bouche d'un vieux libéral un langage que des tories

comme Draper et McNab auraient à peine osé tenir. Papineau a-t-il en ceci obéi à une loi assez commune qui fait changer les points de vue avec l'âge et nous porte à modifier nos opinions premières? On peut dire, en thèse générale, que l'homme naît libéral et meurt conservateur. L'âge mûr perçoit ce qu'il y a de faux dans bien des théories, car l'expérience lui fait voir les plus brillantes s'écroulant au choc des choses. A mesure que l'on avance dans la vie, la difficulté de plier l'humanité avec ses défauts aux exigences des savants systèmes, admirables sur le papier, devient de plus en plus palpable. Le plus souvent, les institutions valent mieux que les hommes, et ce sont les défauts de ceux-ci qui les rendent impraticables. En cette matière, Papineau n'est-il pas resté, au surplus, dans son rôle de critique quand même?

Si la nostalgie de la politique l'avait suivi dans sa retraite, cette affection n'alla pas au point de le pousser sur la place publique. Il ne s'ouvrait sur ce sujet de ses prédilections qu'à ses amis intimes, dans ces causeries à la plume qu'il avait toujours aimées et auxquelles il savait donner tant de charmes. Une fois seulement, et ce fut la dernière, il reparut en public, à l'Institut-Canadien de Montréal, où il donna une longue conférence, le 17 décembre 1867. Il s'y montra, à ce moment, au déclin de sa carrière, sous les fatigues déprimantes de l'âge, avec des ardeurs juvéniles dans l'expression de ses sentiments et surtout de ses vieilles antipathies; c'était comme le dernier rugissement du lion en face de son ennemi. Sa conférence présentait un résumé succinct de l'histoire de la domination anglaise

au Canada, sujet qui ouvrait largement la porte à une confession finale du patriote endurci, fier de se montrer au bord de la tombe sans repentir pour son passé et sans désespérance sur l'avenir de la démocratie. Bien que Papineau eût cessé depuis longtemps d'être en communication d'idées politiques et religieuses avec la majorité de ses concitoyens, il n'en restait pas moins, à leurs yeux, la figure historique la plus attachante du pays et la foule continua toujours à le regarder avec admiration comme elle regarde tous ceux qui la dépassent et la dominent.



PAPINEAU, dans les dernières années de sa vie ; reproduction réduite d'un médaillon exécuté par M. Napoléon Bourassa.

CHAPITRE SEIZIEME

CONCLUSION

Le portrait qui se trouve au commencement de ces pages répond bien à la conception que nous nous faisons de Papineau. Quelle énergie dans les lignes de la figure si expressive! Quelle mâle beauté dans l'ensemble de la tête! Ses yeux ne semblent-ils pas lancer un défi à tout venant? Son attitude altière, sa mâle prestance, révèlent le lutteur obstiné qu'il a été durant sa longue carrière. Le psychologue voit en Papineau une nature peu complexe; son esprit plutôt simpliste s'adapte bien à l'unité de sa vie consacrée à une grande cause autour de laquelle l'ensemble de ses facultés intellectuelles n'a cessé de graviter. ¹

Un homme comme lui ne s'explique point par les événements seuls auxquels il a été mêlé, bien qu'ils aient eu une grande répercussion sur sa mentalité. Sans vouloir accepter la théorie que tout être est le produit du milieu où il vit, il ne nous paraît guère contestable qu'il subit l'action de l'air environnant et des circonstances. L'homme à qui la vie réussit ne voit pas le monde sous le même angle que son voisin, que la faillite constante de ses entreprises ne cesse de poursuivre. Chez Papineau, les idées sont la résultante de certaines antécédances et d'influences ambiantes par lesquelles

¹ Ce portrait fait à Paris, par Maurin (circa 1840), était d'une grande ressemblance au dire des connaisseurs et des artistes.

il a été touché au début de sa carrière. Fils d'un personnage politique important, qui avait vu les premiers temps de la domination anglaise, il a dû fatalement recueillir, par hérédité, ses rancunes, ses préjugés, conséquences de l'arbitraire du régime nouveau. Personne mieux que Papineau n'en connaissait les sombres annales. A ses propres antipathies pour les auteurs des malheurs de la patrie, venaient se superposer celles de son père et de ses amis. Son enfance s'écoula dans un air imprégné de passions violentes, et c'est à ce contact que son esprit devint si combatif. La lutte engagée entre lui et le pouvoir durant tant d'années n'était pas faite pour atténuer son penchant à la critique ardente; et lorsque des jours meilleurs luirent pour le pays, la lumière nouvelle ne lui sourit pas comme à La Fontaine et à ses amis. Si nous ne savions pas qu'il a agi, à son retour au Canada, sous une inspiration respectable bien qu'erronée, nous dirions que l'Angleterre lui ayant fourni tant de sujets de critique légitime durant tant d'années, il ne pouvait plus voir rien de louable chez ceux qui travaillaient sous son égide.

Sa santé robuste le tint sur pied pendant quelques années encore, lorsque soudain, sans rien perdre de la force de son intelligence, il parut s'affaïsser sous le poids des ans, et il mourut le 23 septembre 1871, à la veille de sa quatre-vingt-cinquième année. Ses compatriotes, presque tous hommes de foi et très attachés aux idées et à la pratique de la religion, regrettèrent de ne pas voir auprès de son lit, au moment suprême, un représentant de la miséricorde divine. Mais passons sur ce moment de sa

carrière sans appuyer davantage ; dans les affaires délicates, sacrées de la conscience, l'homme n'est comptable qu'à Dieu, qui le juge peut-être autrement que l'opinion. Papineau, philosophe spiritualiste, fut plutôt qu'un anticlérical, un adversaire de l'intervention du prêtre dans la politique. On le vit, à plusieurs reprises durant sa carrière, réclamer la liberté religieuse pour l'Eglise du Canada avec autant de zèle et d'ardeur que la liberté politique pour le pays. En 1837, l'autorité ecclésiastique ayant dû, à bon droit, mettre les Canadiens en garde contre les menées révolutionnaires de Papineau, il ressentit contre le clergé, à raison de cette intervention, une aigreur qui s'exaspéra avec le temps.

Sa carrière se divise en deux parties bien différemment remplies, et dont les erreurs de l'une ne doivent pas faire oublier les mérites de l'autre. Quel homme que le Papineau de 1820 ! Il incarne à ce moment toutes les revendications des Canadiens dans un moment où leur existence nationale court un grand danger. C'est bien la voix de la patrie qui éclate dans ses harangues, dénonciations emportées des complots tramés contre les libertés de ses concitoyens. De 1820 à 1835, on ne voit pas de plus belle figure dans notre histoire. Son existence, pleine de gloire, mais d'une gloire payée de sacrifices constants, est immolée à la plus noble des causes, qu'il soutient sans fléchir, bien que le triomphe final soit incertain.

C'est avec la catastrophe de 1837 que sa carrière publique eût dû se terminer. Quel malheur qu'il n'ait pas compris la situation de la province et la sienne en

1847! Ce fut, certes, une grave erreur de sa part de ne pas s'être confiné alors dans l'étude et une plus grande encore, d'avoir encouragé une scission dans la petite armée canadienne. On l'a rendu responsable de la fondation du parti radical et de l'existence du Club démocratique, de Montréal. Nous ne le trouvons nulle part en rapport avec cette dernière organisation, bien que nombre de ses idées soient inscrites à son célèbre programme rédigé, croyons-nous, par le « citoyen » Blanchet et quelques autres hommes avancés de l'époque. Mais y a-t-il entre Papineau et leur groupe assez de relations de cause à effet pour que la création du club lui soit imputable? N'oublions pas que les idées anti-religieuses ou voltairiennes, à Montréal et à Québec, furent un instant à la mode, surtout parmi la classe instruite, avant 1837 et sous l'Union. On y rencontrait assez souvent des disciples de Voltaire, des encyclopédistes, des déistes comme Papineau et des partisans de la morale indépendante.

Il convient aussi de faire remarquer que son opposition à La Fontaine n'a été qu'un incident de la lutte engagée contre le gouvernement anglais, qu'il poursuivait par-dessus ses adversaires du Canada. Ses éloges de la démocratie, ses sarcasmes, ses attaques contre l'idée aristocratique que l'on relève dans les 92 Résolutions, accusent bien la tendance de son esprit dès 1834. Pendant son séjour en France, la fréquentation de Lamennais, de Béranger et de Louis Blanc, laissa son empreinte sur ses idées, le poussa en plein radicalisme, que la révolution de 1848 vint encore exalter.

Le triomphe de la démocratie, telle est son idée fixe à son retour au Canada. Il faut se débarrasser de l'aristocratie sous toutes ses formes, car elle nous tient dans un vasselage humiliant. C'est ainsi que lui apparaît l'état colonial. Ses antipathies lui font tout pousser au noir. Mais patience ! l'émancipation qu'il appelle de tous ses vœux viendra. « En attendant, il faut, écrit-il à Aubin, rédacteur du *Canadien*, en 1848, rendre au pays le service de le ramener à la politique pratiquée et suivie de 1791 à 1835. Nous devons aimer maintenant la démocratie durant notre servitude pour la savoir pratiquer après notre émancipation. »

Papineau n'a-t-il été qu'un agitateur incoercible, qu'un démocrate ne rêvant que le triomphe de ses idées, sans plan dénotant une certaine envergure d'esprit ? Certes, les circonstances déterminent souvent les conceptions des hommes, et il est évident que Papineau évoluant sur le théâtre restreint de la politique provinciale ne pouvait pas concevoir des projets à la Richelieu. Cependant, ce n'était pas une idée particulariste que celle qu'il conçut avant 1837, de se trouver des alliances chez nos voisins de l'Est et de l'Ouest. Il fut longtemps en correspondance avec Lyon Mackenzie, de Toronto, et quelques libéraux des provinces maritimes, avec l'intention manifeste de se concerter avec eux pour porter l'effort de leurs forces réunies aux nôtres, contre l'Angleterre. Il put croire à une certaine heure à la réussite de son projet. On aperçoit dans les lignes principales de son plan, qui ne reçut qu'un commencement d'exécution, l'idée maîtresse d'une confédération à rebours de

celle qui s'est faite plus tard. Poussant par delà les frontières ses démarches à la recherche d'alliés, il en avait trouvé de très ardents aux Etats-Unis. Ce furent ces *sympathizers* américains qui prêtèrent main forte à Mackenzie et à Robert Nelson, aux jours de la seconde prise d'armes de 1838.

L'influence des autorités américaines réussit à neutraliser ses manœuvres; mais ne semble-t-il pas que de ce premier rapprochement des libéraux du Bas-Canada avec ceux de la province occidentale, ébauché par Papineau, ait germé plus tard cette alliance de La Fontaine et Baldwin, si féconde en heureux résultats?

Après avoir dit adieu à la politique, en 1854, Papineau se retira dans son manoir de la Petite-Nation et n'en sortit plus guère jusqu'à sa mort, en 1871. C'est là que, depuis son retour au Canada, il nous apparaît sous l'aspect le plus sympathique. Au milieu de ses livres, de ses auteurs favoris, il se montre avec la physionomie captivante qui lui était naturelle, mais que la mêlée des luttes politiques avait souvent assombri. C'était dans l'intimité une des figures les plus aimables de son temps. Homme du monde, il apportait en société toutes les manières aisées d'un grand seigneur. Sa bienveillance délicate envers ses inférieurs, sa respectueuse affabilité vis-à-vis des femmes, le faisaient rechercher. Il y avait chez lui cette fleur de politesse exquise, plante rare aujourd'hui et qui a du mal à fleurir dans les marécages de notre démocratie. Il était comme un demeurant d'un autre âge. De son père, qui avait vécu avec les Canadiens de l'ancien régime, élevés dans les traditions

de Versailles, il tenait ces grâces, ce bon ton, qui répandaient tant de charmes dans les relations sociales d'autrefois. Toutes les lettres de Papineau, qui ne traitent pas d'affaires, respirent ce parfum de bonne compagnie et portent en plus l'empreinte affectueuse d'une chaude amitié. Le cœur est toujours de moitié avec l'esprit dans ses entretiens avec ses intimes. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire voir, à côté du tribun sous les armes, un Papineau en tenue des champs, au milieu de sa famille et de ses amis, se complaisant aux mille détails de la vie intime. A son retour d'une promenade à Québec, où il avait été l'hôte de Christie, son ancien adversaire devenu son ami, il écrit cette lettre pour le remercier de son hospitalité. ¹

¹ Cette grande amitié de Papineau, qui apparaît dans la lettre ci-dessus, n'avait pas toujours existé. Avant 1837, le tribun s'était montré très dur à l'égard de Christie, alors qu'il représentait le comté de Gaspé à la Chambre d'assemblée. A quatre reprises, il fit prononcer son expulsion de ce corps parce que ce député était sensé avoir conseillé à lord Dalhousie de dissoudre la Chambre. Cette façon de traiter un adversaire était le comble de l'arbitraire. Ni le droit constitutionnel, ni aucun règlement de la chambre ne pouvait justifier un tel coup d'autorité. Les patriotes qui tonnaient sans cesse contre l'arbitraire des gouverneurs, auraient pu se dispenser de les imiter. L'accusation portée contre Christie n'était pas prouvée, mais l'eût-elle été, qu'on ne pouvait lui demander compte d'un acte indépendant du contrôle de la Chambre; ne suffisait-il pas d'en rendre l'Exécutif seul responsable?

On sait que M. Christie est l'auteur d'une histoire du Canada en six volumes. Dans une des pages de ce travail il fait de M. Papineau un portrait dont nous aimons à détacher le passage qui suit:

"They who have only known Mr. Papineau through his politics and the asperities of public life, in which, perhaps he has been more inflexible than is consistent with skilful statesmanship, can have no just idea of the many excellent, moral, social and domestic qualities for which in private life he is distinguished. Uniting the erudition of the man of letters with the urbanity of a gentleman; possessing also the highest conversational powers and in an eminent degree, communicative and convivial, he is out of politics all that can be desired, and in the domestic circle, unrivalled for the amenity and kindness of his manners and disposition. Few have ventured to enter the lists and cope with him who have not been floored in the contest. Expressing himself with equal ease, elegance and energy, in the English as in the French language, his eloquence is at once felt to be of a superior order, grave, dignified and senatorial."

« Montebello, 13 juillet, 1856.

« Mon cher monsieur Christie,

« Toutes les amitiés, fêtes et prévenances dont nous avons été l'objet chez vous d'abord, et à votre exemple chez tant d'autres obligeants amis, sont le sujet constant de nos entretiens depuis notre retour de Québec. Tant d'empressement nous a sensiblement touchés. Ma femme, mes enfants et moi, nous nous rappellerons toujours avec reconnaissance que ces quelques jours de délicieuse promenade doivent toujours être comptés par nous, au nombre des jours heureux qu'on aime à se rappeler, dans les moments de gaieté, pour les rendre plus riants, dans les moments de tristesse, pour ne pas se laisser abattre... Les jeunes demoiselles qui se trouvaient pour la première fois dans cette aimable société québécoise, où de charmantes et nombreuses réunions se forment à quelques heures d'avis, l'ont savourée avec bonheur. A Montréal, le mélange des diverses populations a introduit un peu trop d'étiquette et de gêne. Les réunions y sont donc plus rares et faconnières, et dès lors bien moins gaies. J'aurais dû vous dire tout cela à l'instant même de notre retour ; mais mon absence avait jeté en arrière plusieurs des améliorations entamées, et pendant ces derniers jours, j'ai passé beaucoup de temps avec les travailleurs et donné le surplus à la bonne société de nos compagnes de voyage, que je ne puis assez remercier d'être venues avec nous. Si, au retour de chez vous, nous nous étions trouvés seuls, dans notre agreste solitude, la transition

eût été trop soudaine; mais avec Mlle Doucet pour parler des jours de notre jeunesse, et Mlle Trudeau pour parler des jours de jeunesse d'elle et de ses jolies amies de son âge, le temps coule facilement. Dites à monsieur et madame Trudeau que je les remercie à chaque instant du jour de m'avoir confié une aussi douce et agréable société pour mes filles comme pour leurs vieux parents. Nos amusements ne peuvent être très variés, mais ces demoiselles ont la bonté de dire qu'elles se plaisent avec nous, ce qui n'empêchera pas que quand vous y serez avec madame Christie, elles s'y plairont encore mieux, parce que le bonheur de vous avoir avec nous nous rend vraiment plus aimables que lorsque vous nous manquez et que nous vous regrettons. Ezilda n'en revient pas de la prestesse avec laquelle madame Christie a improvisé une si jolie fête, pour une si nombreuse réunion, et convient qu'elle n'a rencontré plus habile qu'elle; mais dit-elle, en se proposant cet exemple pour modèle, je me fortifierai dans la bonne voie ou du moins j'y suis entrée.

« Il n'y a pas à particulariser les compliments et les éloges quand nous les devons à un aussi grand nombre d'amis. Néanmoins, je me dis qu'une partie des empressements de tous, nous la devons à la chaleur de votre vieille amitié qui vous avait porté à nous louer tous au delà de nos mérites. J'adresse mes affectueux remerciements à tous, mais plus particulièrement à ceux qui ont organisé notre belle promenade au Saguenay, à M. Buteaux qui s'est donné tant de soins pour nous la procurer et à ceux et celles qui en ont fait partie avec nous.

Trois demoiselles absolument parfaites et accomplies, et trois hommes qui valent mieux que beaucoup d'autres, puis mes deux fillettes et moi formions une partie de neuf, nombre toujours heureux et qui l'a été du moins pendant ces trois jours de réunion. Ah! se répètera-t-elle jamais? Qui sait? Si elle ne se répète pas en réalité, elle le fera par la fraîcheur et la vivacité des souvenirs. Voir les plus belles campagnes qu'il y ait au monde, dans la meilleure compagnie possible, c'est à ne pas oublier de longtemps; c'est à ne jamais oublier. »

Nous venons de voir Papineau tout au bonheur de l'amitié et à la joie de vivre; mais ce n'est pas là l'état normal de la vie, sur laquelle souffle le plus souvent le vent du malheur. La mort d'un petit-fils lui arrache des accents émus, lorsque, l'âme abîmée par la douleur, il fait part de cette perte à M. Christie:

« 15 mars, 1855.

« Dans le temps où votre lettre m'est parvenue, j'étais dans l'affliction profonde que m'a causée la mort de mon cher et seul petit-fils, magnifique enfant de près de onze mois, que sa première maladie nous a enlevé. Connais-sant l'extrême sensibilité de mon fils et de ma bru, et la faiblesse naturelle de leur constitution, qu'ils n'ont fortifiée que par des ménagements continuels et des soins éclairés, je me suis nourri de larmes et d'alarmes pour eux et sur notre perte commune, plus que je ne pouvais supporter. A... m'écrivait qu'il voulait venir m'apporter lui-même les restes de son cher enfant. Je cherchais par l'intermédiaire d'un ami, à le détourner

d'une tâche qui me paraissait trop dangereuse pour lui, en suggérant à un bon ami et bon parent de venir lui-même. Mais la mère eût cru voir une espèce de tiédeur coupable à confier un aussi saint et précieux dépôt en d'autres mains que celles du père lui-même. Le cher enfant a accompli courageusement ce triste devoir. Nous avons déposé ensemble les reliques de notre beau petit ange dans la chapelle de famille, bâtie dans un bouquet de bois, à une couple d'arpents de la maison. Mon cher fils, à la mort de mon Gustave, que je faisais enterrer dans l'église paroissiale, fut le premier à parler de bâtir cette chapelle de famille, ce à quoi je pensais sans en avoir dit un mot, en vue d'y déposer les restes de mon père et de mon fils en attendant que les miens y reposent, supposé que j'eusse le temps de la finir. Et c'est pour engloutir la dépouille mortelle de son cher enfant que la première fosse y a été ouverte. Voilà la vie et ses déboires et ses contradictions. Il y faut faire son devoir tant que l'on est debout, et après, tomber sans regret. »

Voilà une page des mieux écrites et des plus touchantes ! Elle nous représente le vieillard déposant un jeune enfant dans la tombe creusée pour lui-même, en un groupe d'un puissant relief. On ne peut le regarder sans émotion. Nous partageons l'angoisse de cet homme qui se débat sous l'étreinte d'une double douleur : celle qu'il ressent pour la perte de l'enfant et celle que lui cause l'affliction de son fils.

Comme par un dédoublement de sa personnalité, cet homme si agressif dans la politique, si insensible au mal

qu'il pouvait faire à ses adversaires, se retrouve dans l'intimité un être de douceur et d'affection ouvert aux sentiments les plus délicats, au cœur débordant de tristesse en présence de la maladie de quelqu'un des siens. Lorsque la vieillesse avec son cortège de misères lui montre les rangs éclaircis de ses parents et de ses amis, il peint son isolement dans ses lettres avec des couleurs qui font saisir l'impression de douce mélancolie qui teinte ses jours déclinants. « Il est bien peu d'hommes, écrit-il, pour qui ce ne soit pas un grand malheur de vieillir. Il n'y a que dans la jeunesse que les illusions, que chacun se forme sur un avenir de succès, rendent la vie supportable.

« La vieillesse additionne des souvenirs de déceptions, de douleurs, de pertes récidivées de ceux qui lui ont été chers; elle n'est plus qu'une plaie vive, de plus en plus sensible aux souffrances du cœur, quand elle ne l'est plus du tout aux plaisirs. Moins elle est forte pour s'aider, plus elle doit être reconnaissante pour ceux qui lui viennent en aide comme vous le faites pour nous. »

Dans la lettre pleine de cris douloureux d'où nous avons tiré ce passage, il tient bien le langage d'un chrétien courbé sous les coups dont le Ciel l'accable. « Que grand est le besoin que Dieu nous donne de voir ce cher enfant se rétablir! Si son inscrutable volonté était de nous refuser ce bienfait, priez pour que nous ne blasphémions pas son saint nom et que nous pleurions le reste de nos jours sans murmures impies et offensants!» Dans les tristesses inséparables de l'âge avancé, il s'attache plus que jamais au travail. « L'étude, écrit-il en 1863, c'est

l'une des plus efficaces distractions aux douleurs les plus poignantes.» ¹

Ce serait faire injure à sa mémoire que de conclure de l'attitude de Papineau dans les luttes qui ont occupé une partie de sa vie, qu'il fût un homme imbu de préjugés de races. Son hostilité n'a jamais été dirigée contre les Anglais comme peuple; elle visait uniquement les ministres qui refusaient de nous accorder, dans toute leur intégrité, les droits de sujets britanniques que nous étions fondés à réclamer. Il serait impossible de relever dans l'ensemble de ses discours une seule parole malsonnante à l'adresse du peuple anglais. Ses idées l'auraient plutôt entraîné à un cosmopolitisme conforme aux aspirations de la démocratie. A ce point de vue, il est en avance sur ses contemporains de tous les pays, où les préventions religieuses et nationales, toujours actives, ne rappellent que trop souvent les hommes arriérés des siècles évanouis. Un jour que M. Gugu, Suisse d'origine, inféodé au parti anglais, disait, à la Chambre de Québec, qu'il préférerait voir aux affaires un ministère composé de citoyens nés dans le pays, Papineau lui répondit: « Pour moi, ce que je désire, c'est un gouvernement composé d'amis des lois, de la liberté, de la justice; d'hommes qui protègent indistinctement tous les citoyens, qui leur accordent tous les mêmes privilèges. J'aime, j'estime ces hommes sans dis-

¹ Louis-Joseph Papineau avait épousé mademoiselle Julie Bruneau. De leur union naquirent trois garçons, Lactance, Gustave et Amédée, et deux filles, Ezilda et Azélie qui épousa M. Napoléon Bourassa. De ses trois fils, un seul, Amédée, lui survécut. Lactance avait étudié la médecine à Paris; Gustave était doué de talents remarquables; à 17 ans, il rédigeait l'*Avenir*. Ces deux derniers moururent fort jeunes.

tion d'origine; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux... On nous dit: « Soyons frères »! Oui, soyons-le, mais vous voulez tout avoir: le pouvoir, les places et l'or, c'est cette injustice que nous ne pouvons souffrir. »

Prenez garde aussi qu'à plusieurs reprises, Papineau vit, à sa suite en Chambre, la majorité des députés anglais, et qu'il a compté parmi ses adhérents des hommes de l'importance de Neilson, Leslie, Chapman et Andrew Stuart. Mais, nous dira-t-on, que dites-vous de ses emportements de 1837? Ils ne contredisent en rien notre assertion. On ne doit voir là, qu'une explosion de colère, un emballement provoqué par les résolutions de lord John Russell visant à nous enlever le contrôle des finances, ce qui équivalait à la suppression de la chartre du pays et constituait un attentat de lèse-nation. Est-il étonnant que l'exagération dans l'arbitraire d'un côté ait fait jaillir de l'autre, dans des cœurs indignés, une exagération de langage, une intempérance de paroles? L'irritante provocation de lord John Russell ne faisait-elle pas dire à sir Robert Peel que, pour faire accepter ces résolutions par la province, il serait sage d'y envoyer en même temps quelques régiments?

M. Papineau, comme plusieurs de ses contemporains, écrivait beaucoup et longuement. Ses lettres, d'une écriture large, très lisible, couvraient souvent quatre et quelquefois huit pages. Son style n'est pas souvent très clair, et ses phrases, comme les périodes de ses discours, sont parfois laborieuses. La correspondance

occupait une partie de ses loisirs à la Petite-Naton, où l'hospitalité la plus large attendait toujours ses amis. On se sentait chez soi, sous le toit de ce beau manoir de Montebello aux vastes salons, dont les larges baies ouvrent une vue profonde sur l'Ottawa et où rien ne sent la démocratie hirsute. Evidemment, si Papineau fut un Pierre Leroux d'idées, ses goûts et ses manières étaient bien plutôt ceux d'un aristocrate. On aperçoit chez lui la survivance du dix-huitième siècle; l'imagination, frappée par la distinction attardée de sa personne, se surprenait à chercher, s'il n'y avait point sur son habit à la française, quelques légers nuages de cette poudre chère aux belles marquises de Versailles, tellement la grâce de ses manières rappelait les élégances de cette société, la plus raffinée que le monde ait connue.

On le vit rarement quitter Montebello après sa retraite de la vie publique. Une fois cependant, comme nous l'avons dit plus haut, il consentit à se rendre au désir de ses admirateurs de Montréal, désireux de le revoir. Il parut donc à une séance de l'Institut-Canadien, dont il fit les frais. Sa conférence le montra à ses auditeurs, radical impénitent, avec toutes les idées de toute sa vie, bien emmurées dans son intelligence. Et cette unité de sa carrière lui a coûté assez cher pour qu'on lui en tienne compte. Qui sait si Papineau rallié au nouvel ordre de choses n'aurait pas, lui aussi, conquis les premières places! Après un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire du Canada depuis le traité de Paris (1763), il peignit à grands traits les différentes phases de notre régime colonial jusqu'à celle de 1867; « la confédération

intronisée depuis trois mois, le régime le plus coupable de tous. » Dans cette conférence, ses haines d'autrefois reparaissent toutes sans défaillance, en dépit de l'âge qui auraient dû les atténuer. Sa vieille ennemie, l'aristocratie anglaise, avait droit à quelques coups de verges, il l'en accable. Il n'épargne pas non plus les auteurs de la Confédération, « ces hommes malfamés et personnellement intéressés. » Ses rancunes n'avaient pas vieilli. N'analysons pas ce réquisitoire; ce ne fut pas le chant du cygne, mais le chant du guerrier sauvage qui va mourir. Il vaut mieux ne retenir de cette conférence que cet élan à l'adresse de son pays :

« Vous me croirez, j'espère, si je vous dis : j'aime mon pays. L'ai-je aimé sagement? L'ai-je aimé follement?... Au dehors, les opinions peuvent être partagées. Néanmoins, mon cœur puis ma tête consciencieusement consultés, je crois pouvoir décider que je l'ai aimé comme il doit être aimé. Ce sentiment, je l'ai sucé avec le lait de ma nourrice, ma sainte mère. L'expression brève par laquelle il est le mieux énoncé : MON PAYS AVANT TOUT, je l'ai balbutiée sans doute sur les genoux de mon père. »

C'est par ces paroles enflammées d'amour pour son pays, paroles qui rachètent bien des excès de langage, et montrent avec quelle force la fibre nationale vibrait en lui au moindre choc, qu'il convient à notre sens de terminer ces pages consacrées à la mémoire d'un homme qui, dans la meilleure partie de sa carrière, a vengé les siens des insultes de leurs ennemis, relevé au Canada la race française à ses propres yeux et aux regards de

ceux qui voulaient son humiliation et son anéantissement. Des traverses de toutes sortes ont empêché son œuvre d'être aussi complète qu'il l'avait rêvée. Mais, il est hors de conteste que les combats, nourris par sa parole ardente durant un quart de siècle, ont répandu des idées fécondes d'où sont sorties les bienfaisantes floraisons de nos libertés politiques. A ce titre comme à celui de son talent d'orateur, dont nous nous plaignons tant à tirer gloire, il a droit aux hommages de la postérité, comme tous ceux qui ont consacré dans le désintéressement leur existence au triomphe d'une grande cause.



APPENDICE

APPENDICE

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant, à la suite de notre travail, le premier et unique fascicule de l'*Histoire de l'insurrection du Canada*, de Papineau, d'abord publié en 1839, par la *Revue du progrès*, de Paris, et réédité, quelques mois plus tard, à Burlington, Vermont, à l'imprimerie du *Patriote Canadien*, journal que Ludger Duvernay avait fondé après la suppression de la *Minerve*.

Papineau ne donna pas de suite à cette première partie de son *Histoire de l'insurrection*. C'est bien plus un pamphlet qu'une revue impartiale des événements dont il ne pouvait, on le comprend sans peine, parler avec impartialité. Ce récit violent des faits, à travers lequel passe comme un souffle de colère, est d'une lecture intéressante, malgré les exagérations qu'il renferme; il montre, ça et là, une force de raisonnement peu ordinaire et nous révèle des faits peu connus comme la conversation si curieuse que Papineau eut avec lord Bathurst.

Il nous a semblé que cette *histoire* incomplète, dont les exemplaires existants sont devenus rarissimes, méritait, à plus d'un titre, d'être conservée.

HISTOIRE DE L'INSURRECTION DU CANADA

Le gouvernement anglais pourra peut-être pendant quelque temps encore prolonger son occupation militaire des Canadas. Mais parce qu'il a commencé la guerre civile contre des populations qui ne l'avaient pas provoquée, à qui elle n'avait pas été conseillée, qui ne la voulaient pas au moment où elle a éclaté, il a forfait au droit, et, sans retour, il a perdu la possibilité de les gouverner.

Il y a déjà seize ans, je me plaignais à lord Bathurst, alors ministre pour le département des colonies, et je lui remontrais, avec l'accent d'une douleur vivement sentie, combien était lourd le joug, et humiliante la condition de notre servage colonial. Il en convint, et voici quel fut à peu près son langage. Je rapporte cette conversation, parce qu'elle jette un grand jour sur les vues politiques, les appréhensions et les espérances secrètes de l'Angleterre.

"Je conviens, me dit lord Bathurst, que, pour des possessions continentales où les populations se trouvent doublées en peu d'années, le régime dont vous vous plaignez ne peut être qu'une époque de transition orageuse et d'évolutions malades, que doivent suivre, pour les peuples qui y sont soumis, des jours sereins, et une organisation normale de la vie politique et de l'indépendance nationale. Je crois même que les temps d'épreuves seront courts pour vous: catholiques français, régis par des Anglais protestants, votre position est forcée, il faut le reconnaître; elle est contre nature. Vous êtes trop éloignés de l'Angleterre pour la bien apprécier, et trop rapprochés des Etats-Unis d'Amérique pour n'être pas éblouis par leur trompeuse prospérité. Je ne vous demande donc que vingt-cinq ans de patiente résignation.

"Mais, comme homme d'Etat, je prévois et prédis, avant la fin de cette période, de grands déchirements entre les diverses parties de la confédération américaine. L'Angleterre serait prête alors à octroyer aux colonies qui lui seraient demeurées fidèles, et leur indépendance et des institutions meilleures que celles qui reposent sur le pacte fédératif. En effet, dégagee de tout contre-poids, la démocratie serait fougueuse et

anarchique, tandis qu'elle serait le meilleur des gouvernements possibles si on la tempérerait par une magistrature héréditaire, dont la perpétuité serait assurée, dans son éclat et sa force, au moyen de majorats et de substitutions. Il est bien entendu que le gouvernement anglais doterait de ces majorats les hommes influents comme vous, Monsieur, s'ils voulaient se prêter à une aussi sage combinaison.

"En donnant votre appui à ce plan, et en le faisant accueillir à vos compatriotes, vous hâteriez pour votre pays l'ère du bonheur et de la puissance. On y attirerait des familles riches d'Angleterre qui sont amies des institutions héréditaires, et des familles riches des États-Unis, que dégoûte la faible influence que leur laisse l'ascendant démocratique.

"D'un autre côté, vous trouveriez dans les familles influentes, tant de la province que du dehors, les moyens de constituer un gouvernement fort, qui contracterait avec nous une alliance offensive et défensive de la nature de celle qui lie l'Angleterre et le Portugal. Et ainsi vous n'auriez plus rien à craindre des empiétements de vos ambitieux voisins.

"Ils ne sont déjà que trop formidables, et pour peu qu'à leurs ressources vinssent s'ajouter celles des Canadas, ils pourraient bien porter atteinte à la suprématie anglaise sur les mers. Or, si jamais l'Angleterre descendait au rang de puissance du troisième ordre, ce serait un malheur pour l'humanité. Car, avec des institutions aussi parfaites que les siennes et une primauté généralement reconnue, l'Angleterre est sur le continent l'appui de tous les peuples opprimés, et souvent ses représentations ont arrêté les gouvernements absolus dans leurs projets tyranniques.

"Une grande lutte est à la veille de s'engager sur tous les points de l'Europe continentale entre deux principes ennemis. D'une part, l'amour d'une liberté qui pourrait devenir indocile et turbulente chez ces peuples encore peu préparés à la recevoir; d'autre part, une répugnance calculée chez les rois à concéder des réformes promises par eux au jour des frayeurs que leur a fait éprouver le prisonnier de Sainte-Hélène. Or, l'Angleterre serait la puissance modératrice appelée à empêcher la répétition du spectacle de sang, de despotisme et d'impiété donné par cette France révolutionnaire, qu'il aurait fallu mettre au ban des peuples si elle n'avait pas accepté la restauration, seul lien de réconciliation, seule garantie de repos, après l'usurpation du trône français par le soldat ambitieux qui s'y était assis.

"Eh bien! l'exemple des États-Unis est une cause perturbatrice qui fait obstacle à la réalisation de ces plans. Je sais bien que ce sont des enthousiastes, étrangers à la pratique des affaires, qui s'enflamment pour cette démagogie américaine, fabrique de sable sans ciment, destinée à crouler au premier jour, mais enfin leurs écrits font des disciples, ils alimentent des mauvaises passions, ils enrôlent les hommes de néant qui cherchent, dans le renversement des ordres supérieurs, rang et fortune. Et je vous avoue que tous ces cris de "gouvernement à bon marché," de souveraineté exclusive du Peuple à l'instar des Américains, nous inquiéteraient fort, si nous ne voyions clairement que, la guerre étant un des instincts malheureusement naturels à l'homme, il y a des causes qui la déve-

lopperont bientôt aux Etats-Unis, mettront aux prises les divers partis de la confédération, y constitueront des sociétés distinctes, y grèront des formes variées de gouvernement, et la nécessité, pour les protéger, d'avoir des armées et des institutions plus fortes."

Je répondis à lord Bathurst que mon utopie différerait de la sienne, et me paraissait tout à la fois plus désirable et plus réalisable; que la confédération américaine serait dans l'avenir une et indivisible; qu'elle me paraissait plutôt marcher vers l'aggrégation et la croissance que vers la mutilation et l'impuissance; qu'au jour de notre indépendance, le droit de commune citoyenneté et de commerce libre entre Québec et la Nouvelle-Orléans, entre la Floride et la Baie d'Hudson, assurerait au Canada une période indéterminée, mais longue, de paix, de conquêtes sur la nature, de progrès dans les sciences morales, politiques et industrielles, avec individualité pour chaque Etat souverain, sous la protection du congrès, qui ne pouvait être tyran, n'ayant ni sujets ni colonies, et ne possédant d'attributions que dans les questions de paix ou de guerre avec l'étranger et de commerce extérieur. J'ajoutai que de tels avantages étaient trop grands et trop manifestes pour que le Canada se laissât enlacer en des alliances offensives et défensives avec l'Angleterre contre l'Amérique; et que, quant à ce délai de 25 ans fixé par lui, lord Bathurst, il serait certainement abrégé par les partialités de la métropole, l'impéritie de ses choix et les prévarications de ses agents.

Lord Bathurst promit des réformes: aucune n'a été effectuée. Les temps sont accomplis.

Ami intime d'un grand nombre de mes collègues dans la représentation, honoré de l'intimité et de la confiance de tous, puisque, pendant vingt ans, ils m'ont porté,

souvent à l'unanimité, toujours à une grande majorité, à la présidence de l'Assemblée, je suis parfaitement au fait de tout ce qui s'est passé en Canada jusqu'au moment où les troubles ont éclaté. Je connais les actes et dires de vingt-cinq de mes collègues et de beaucoup de citoyens marquants, dont les uns ont souffert la mort, dont les autres ont, comme moi, vu, pour ainsi dire, leur tête mise à prix, et ont été, comme moi, entraînés en exil sans procès, ou bien détenus, souvent sans accusation, toujours sans confrontation, puis élargis sans procès, quoiqu'ils provoquassent un jugement par demandes verbales ou écrites, adressées soit au dictateur ensanglanté Colborne, soit au dictateur, plus faux et non moins vindicatif, Durham. Car tous n'étaient-ils pas passibles des mêmes fins ? Ils étaient tous coupables du même crime ! leurs vertus étaient chères à leurs compatriotes, odieuses à leurs oppresseurs étrangers ! Eh bien ! je mets le gouvernement anglais au défi de me démentir, quand j'affirme qu'aucun de nous n'avait préparé, voulu ou même prévu, la résistance armée. Mais le gouvernement anglais avait résolu de ravir à la Province son revenu, son système représentatif ; il avait résolu de nous vouer, les uns à la mort, les autres à l'exil ; et c'est dans ce but qu'il avait proposé de proclamer la loi martiale, et de faire juger les citoyens par des cours martiales pour des actes que, quelques semaines avant, il avait reconnus ne pouvoir donner lieu à aucune accusation, fondant la nécessité de créer des tribunaux militaires sur l'impossibilité d'obtenir des arrêts de mort des tribunaux civils ! Oui, encore une fois, le pouvoir exécutif a mis en œuvre, contre des hommes innocents, en vue de l'intérêt métropolitain mal entendu

des combinaisons inhumaines qu'il avait reconnu, lui-même, n'avoir pas le droit de se permettre : c'est de lui qu'est venue la provocation.

Aussi, parmi les acteurs de ce drame sanglant, il n'y en a-t-il aucun qui se repente d'avoir tenté la résistance; et parmi leurs concitoyens, il n'y en a pas un sur mille qui leur reproche de l'avoir fait. Seulement, il y a dans l'âme de tous un chagrin profond que cette résistance ait été malheureuse, mais en même temps un grand espoir qu'elle sera reprise et prévaudra.

Ce n'est pas que l'insurrection n'eût été légitime, mais nous avons résolu de n'y pas recourir encore. C'est ce que nos papiers saisis ont appris à un gouvernement, calomniateur pour être persécuteur.

Et quand je fais cette déclaration, c'est uniquement pour rétablir la vérité historique et nullement pour répudier la responsabilité morale de la résistance à un pouvoir insurgé contre les saints droits de l'humanité, insurgé aussi contre « les droits de naissance inaliénables de sujets anglais », comme disent les jurisconsultes de la Grande-Bretagne, expressions moqueuses à l'égard des colonies et imaginées pour procurer à l'aristocratie anglaise des plaisirs spartiates, celui, par exemple, de donner la chasse aux ilotes de l'Irlande, aux ilotes des Canadas, aux ilotes de la Jamaïque, aux ilotes de toutes ses possessions extérieures, toutes les fois que les serfs qui les habitent veulent cesser d'être corvéables, taillables, mortallables à merci et miséricorde.

Je comprends, certes, la sainteté du ministère de l'historien. Bien compris, il exclut tout ce qui n'est pas la vérité. Mais telle est l'impiété de la tyrannie anglaise que, même à l'abri de son influence qui empoisonne, et

de ses étreintes qui étouffent, l'historien des Canadas ne peut pas tout dire pendant l'occupation militaire de ses provinces, pillées, incendiées et décimées. Car le pouvoir s'y est livré à de telles orgies qu'il y est ivre. Dites-lui ses crimes: loin d'en sortir, il s'y plonge, et ne surnage que pour passer bientôt de la torpeur à la fureur de l'ivresse, que pour faire tomber ses coups redoublés sur le pays, où il hait partout et partout est haï. Dites-lui les noms des hommes fidèles au culte de la patrie: vous êtes un dénonciateur qui peuplez les cachots, un spectateur féroce qui tenez la main fermée pour que les chrétiens soient jetés aux bêtes.

On ne peut donc citer que des faits et des documents publics, bien connus en Amérique, ignorés, ou qui pis est, dénaturés en Europe. Le gouvernement anglais, en effet, a eu soin de mettre sous les verroux, en même temps que les éditeurs et imprimeurs, tous les caractères et presses d'imprimerie qui n'étaient pas en vente; il a acheté tout ce qu'il n'a pas mis sous les verroux; et pour guider sans doute le parlement impérial sur les plans du futur gouvernement du Canada, pour éclairer l'opinion publique, et, par elle, édifier le monde sur les vertus des gouvernants et l'ingratitude des gouvernés, il a façonné ces matériaux bruts, hommes et types achetés, en pages d'histoire contemporaine. Les moyens connus, le but est révélé. Par la presse anglaise, vous n'avez appris que des mensonges officiels.

Ce n'est plus à moi à me porter l'accusateur du gouvernement anglais, comme il a été de mon devoir de le faire pendant trente ans de ma vie publique. Ce gouvernement s'est lui-même confessé coupable dans les cent vingt pages in-folio que vient de publier lord Durham.

Corruption systématique, pécunats honteux, antipathies contre les peuples, exemples révoltants d'irresponsabilité dans les agents du pouvoir, accaparement du domaine public: rien ne manque à ce tableau des misères du Canada, tableau tellement hideux que son pendant ne pourrait être fourni que par l'histoire d'une autre possession anglaise, l'Irlande.

Et pourtant, l'auteur a uniformément adouci ses formules accusatrices contre l'autorité dont il est l'organe, et à laquelle il veut conserver son sceptre de plomb sur les colonies par de si pitoyables moyens, qu'il s'est perdu de réputation comme homme d'Etat.

Voulant prouver que sa race favorite, la race saxonne, est seule digne du commandement, lord Durham l'a mensongèrement peinte en beau, et il a assombri par les plus noires couleurs le faux portrait qu'il a tracé des Canadiens français. Mais malgré cette avilissante partialité, je renvoie avec confiance les lecteurs équitables à cet étrange rapport, bien convaincu qu'ils en tireront cette conclusion, que les Canadiens n'ont aucune justice à espérer de l'Angleterre; que pour eux, la soumission serait une flétrissure et un arrêt de mort, l'indépendance, au contraire, un principe de résurrection et de vie. Ce serait plus encore, ce serait une réhabilitation du nom français terriblement compromis en Amérique par la honte du traité de Paris de 1763, par la proscription en masse de plus de vingt mille Acadiens chassés de leurs foyers, enfin, par le sort de six cent mille Canadiens gouvernés depuis quatre-vingts ans avec une injustice incessante, aujourd'hui décimés, demain condamnés à l'infériorité politique, en haine de leur origine française.

Vrai quand il accuse le pouvoir, faux quand il accuse le peuple, le rapport de lord Durham servira aussi à prouver que l'indépendance du Canada est un événement voulu par l'intérêt de l'ancienne comme de la nouvelle France, et par l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est pourquoi je donnerai ici un résumé de ce travail, qu'il est d'ailleurs nécessaire de connaître pour apprécier la moralité des faits que j'ai à raconter.

"Pendant longtemps, dit le Rapport, les Canadiens ont été exclus de toute participation au pouvoir, tous les emplois de confiance et de profit ont été l'apanage exclusif d'étrangers d'origine anglaise.

"Jusqu'à une époque récente, cette exclusion était accompagnée d'une insolence qui blessait encore plus un peuple fier que ne le faisait le monopole de la puissance et de la fortune publique.

"Les deux races furent rendues ennemies irréconciliables avant que l'on consentit à offrir aux Français une tardive réparation; et même alors, le gouvernement n'appela quelques-uns d'eux aux emplois qu'à des conditions plus insultantes pour le peuple que ne l'avait été le système d'exclusion.

"Jamais la présente race de Canadiens-français n'aura une soumission loyale pour un gouvernement anglais; jamais la population anglaise ne supportera une chambre d'assemblée à majorité française. Les milices, principal moyen de défense de la province en cas de guerre, ne peuvent plus être appelées; ce serait armer les ennemis du gouvernement. En 1832, le nombre des émigrants arrivant à Québec fut de 52,000; en 1838 de moins de 5,000. Les personnes attachées au gouvernement se croient si peu en sûreté, qu'elles désertent leurs propriétés dans les campagnes pour se réfugier dans les villes. Nulle considération ne peut maîtriser plus longtemps chez les Canadiens un sentiment qui absorbe tous les autres, celui de leur haine contre les Anglais. Pour assouvir leur vengeance et jouir d'un moment de triomphe, ils sont prêts à se soumettre à quelque domination que ce soit. Leurs anciennes antipathies contre les Américains ont cessé. Une armée d'invasion peut compter sur l'entière coopération de toute la population française du Bas-Canada.

"D'un autre côté, toute mesure de clémence ou même de justice pour eux est regardée par la population anglaise avec jalousie: car ils savent qu'étant une minorité, le retour vers les principes constitutionnels les soumettrait à une majorité française, et je suis persuadé qu'ils ne le souffriraient pas paisiblement.

"Mais l'hostilité des races ne suffit pas pour faire connaître les causes de si grands maux, puisque l'on peut observer les mêmes résultats dans les provinces voisines.—Le Bas-Canada ou même les deux Canadas ne sont

pas les seules dans nos colonies où soit engagée la lutte entre le pouvoir exécutif et les corps populaires. Dans le Haut-Canada, avant les dernières élections, les représentants étaient hostiles. Ce n'est que tout récemment que l'on paraît avoir calmé les mécontentements les plus sérieux dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard; le gouvernement est en minorité dans l'assemblée de la Nouvelle-Écosse et les dissensions ne sont pas moins violentes à Terre-Neuve que dans les Canadas. L'état naturel dans toutes ces colonies est celui de collision entre le pouvoir exécutif et les représentants.

"Un tel état de choses indique une déviation de quelque principe constitutionnel. Quand nous examinons le système mis en œuvre dans ces colonies, il semblerait que l'objet de ceux qui l'ont conçu ait été de combiner avec des institutions populaires en apparence, une absence complète de tout contrôle de la part du peuple sur les fonctionnaires. Ainsi le système représentatif a été élevé sur la base large et solide de suffrages si nombreux qu'ils équivalent au suffrage universel; la réunion annuelle des représentants est voulue par des dispositions textuelles, et leurs attributions dans leurs provinces sont presque aussi étendues que celles de la chambre des communes en Angleterre. Mais en même temps la couronne voulait des revenus soustraits à tout contrôle et prétendait conduire le gouvernement à sa guise. Dans le Bas-Canada, du moment où l'assemblée voulait faire usage de ses pouvoirs, elle se trouva aux prises avec l'exécutif. L'exercice de la liberté des débats dans son enceinte entraîna l'emprisonnement de ses membres les plus influents. Bientôt les nécessités du gouvernement le réduisirent à accepter l'offre de l'assemblée d'y subvenir par de nouvelles taxes; mais pendant plus de 20 ans le contrôle lui en fut contesté: elle ne l'obtint qu'en 1832.

"Du reste, après cette reconnaissance de son droit, l'assemblée n'a pas été plus respectée qu'auparavant. Elle pouvait faire rejeter les lois, octroyer ou refuser les subsides, mais ne devait avoir aucune influence sur le choix d'un seul des serviteurs de la couronne. Il est même arrivé que le seul fait d'une hostilité connue contre la majorité de la Chambre a porté des personnes d'une incapacité notoire à des postes de profit et d'honneur. Les lois emportées après une longue résistance étaient livrées pour leur exécution à la foi de ceux qui les avaient combattues avec la plus opiniâtre animosité.

"Un gouverneur colonial, arrivant dans un pays qu'il ne connaît pas, est obligé de s'en rapporter à ceux qu'il trouve en place. Ils savent toujours le mettre, à son début, en collision avec le pays, et par là le jeter dans leur dépendance.—Fortifié par des raisons de famille, par l'intérêt commun à tous ceux qui ont ou qui sollicitent des emplois, le parti officiel dans le Bas-Canada forme un corps compact, permanent, affranchi de toute responsabilité, inaltérable, exerçant sur le gouvernement en entier une autorité absolument indépendante du peuple et de ses représentants, et seul ayant les moyens d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement en Angleterre et du représentant de la couronne dans la colonie. L'opposition de l'assemblée était le résultat inévitable d'un tel sys-

tème. Quand tous les autres moyens lui ont manqué de pouvoir influencer les choix ou les mesures du gouvernement colonial, elle a eu recours à cette *ULTIMA RATIO* du pouvoir représentatif à laquelle les retraites prudentes de la couronne n'ont pas réduit les communes en Angleterre, et pour détraquer la machine d'un tel gouvernement, elle a refusé les subsides.

"Le conseil législatif (la seconde chambre de la législature est ainsi nommée) était composé de manière à n'avoir aucune autorité morale auprès du peuple ou de ses représentants, à qui l'on avait prétendu l'opposer comme contrepoids. Sa majorité fut toujours composée de ceux qui conduisaient le département exécutif, et n'était dans le fait qu'une sorte de veto entre les mains des fonctionnaires publics.

"Il est littéralement vrai de dire qu'il n'y a pas dans la province de pouvoir qui dirige les mesures du pouvoir exécutif. Le gouverneur, dit-on, représente le souverain; mais en réalité, il n'est qu'un employé subordonné, recevant des injonctions d'un secrétaire d'Etat et responsable vis-à-vis de lui seulement.

"La tendance a été de référer toutes les questions au bureau colonial, où l'on ne pouvait pas avoir les lumières nécessaires pour les bien décider. La colonie, dans tous les moments de crise, dans tous les détails d'administration, a donc éprouvé l'embarras d'avoir ainsi son autorité exécutive fonctionnant, non chez elle, mais de ce côté de l'océan. Les fréquents changements de ministère qui ont lieu chez nous, quoiqu'ils n'eussent aucune liaison avec les intérêts coloniaux, n'en ont pas moins déplacé les ministres des colonies si rapidement qu'aucun d'eux n'a eu le temps d'acquérir une connaissance même élémentaire de la situation de sociétés si nombreuses et hétérogènes. De 1827 à 1838, il y a eu huit ministres coloniaux, et la politique de chacun de ces hommes d'Etat a différé de celle de son prédécesseur. Les affaires les plus importantes ont été conduites par de secrètes et mystérieuses correspondances entre le gouverneur et le secrétaire d'Etat. Le voile n'était levé que par des désastres et des faits accomplis, après un long intervalle d'incertitude et de malentendu.

"Le premier besoin des peuples est une administration efficace de la justice. Or, c'est un fait lamentable et qui ne doit pas être célé, qu'il n'existe pas dans l'esprit du peuple de cette province le plus léger degré de confiance dans l'administration de la justice criminelle. Quant aux juges de paix, la charge est impopulaire chez les Canadiens, d'après la persuasion qu'ils ont très généralement qu'ils sont nommés dans un esprit de parti et de préférence nationale. Je suis obligé de remarquer que le gouvernement anglais n'a rien fait, ni même essayé de faire pour L'AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION dans la province, depuis qu'il en est en possession. Il a employé une partie des biens qui avaient appartenu à l'ordre défunt des Jésuites, et qui étaient consacrés à l'enseignement, pour subvenir à une espèce de fonds pour services secrets, et pendant de longues années il a soutenu une lutte opiniâtre contre l'assemblée, afin de continuer cette malversation."

En parlant des colonies où la population n'est plus mixte mais tout anglaise, celles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui sont l'ancienne Acadie française et l'île du Prince-Edouard, alors l'île Saint-Jean, le rapport continue :

"Leurs ressources amples et variées sont déplorablement négligées. Leur faible population étale un hideux aspect de pauvreté, de paresse, de torpeur ; et si quelques portions sont améliorées, cela est presque toujours dû à quelques capitalistes ou cultivateurs venus des Etats-Unis. La Nouvelle-Ecosse offre le spectacle affligeant, dans une grande partie de son étendue, de la moitié des maisons abandonnées, de fermes épuisées et en ruines. Les terres achetées, il y a trente à quarante ans passés, au prix de cinq shillings l'acre, s'y revendent au prix de trois. Faute de capital, les habitants se laissent enlever leurs pêcheries sur leurs côtes, à la porte de leurs demeures, par les Américains. Ces provinces, avec trente millions d'acres en superficie, quoique des plus anciennement établies ont au plus trois cent soixante mille habitants, (elles n'en ont que deux cent soixante-dix mille.)

Quels contrastes sur toute l'étendue des frontières limitrophes !

"Du côté des Américains indépendants, partout l'aspect d'une industrie productive, de richesses croissantes, d'une civilisation progressive : des ports nombreux où se pressent des flottes nombreuses, de grandes et belles maisons, d'immenses magasins et dépôts d'effets de commerce, des ateliers, des villages, des villes, de grandes cités surgissant comme par enchantement.

"Du côté des Anglais, tout est solitude, tout est désolation.

"Cette pénible, mais incontestable vérité, est apparente sur tous les points d'une frontière de plus de quatre cents lieues.

"La différence du prix des terres y est immense, souvent de mille par cent, et quelquefois plus. Le prix des terres dans les Etats de New-York et de Michigan est infiniment plus considérable que celui des terres dans le Haut-Canada. Dans le Vermont et le nouveau Hampshire, il est de cinq dollars l'acre, d'un dollar dans le Bas-Canada.

"L'émigration anglaise, au lieu de se fixer dans nos colonies, se réfugie en nombre aux Etats-Unis, et par cette cause le Haut-Canada qui, sans cette retraite, aurait cinq cent mille habitants, n'en compte que quatre cent

mille. Il en a été de même des émigrants qui ont mis pied à terre dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; n'y trouvant pas assez d'encouragement, ils ont continué leur marche et se sont rendus aux États-Unis. Beaucoup d'anciens colons en font autant.*

"Voilà les résultats lamentables des maux politiques sociaux qui ont longtemps fatigué les Canadas; et à cette heure nous sommes dans la nécessité de prendre des mesures immédiates contre des dangers aussi alarmants que ceux de la rébellion, de l'invasion étrangère et de la dépopulation par la désertion en masse de peuples réduits au désespoir."

Tel est le gouvernement Anglais peint par lui-même. Telle est l'esquisse adoucie et flattée de la condition qu'a faite à ces colonies cette aristocratie prétentieuse qui pose devant les nations, et se donne comme un modèle de sagesse et de science, qu'elles doivent étudier et copier pour apprendre à se gouverner. L'une de ses supériorités les plus éminentes est ce lord Durham qui a signé le rapport qui contient les accusations sanglantes quoiqu'affaiblies qu'on vient de lire: Rien n'est plus propre à faire ressortir combien est artificiel et faux le système social de l'Angleterre, que la réputation de capacité, de lumières et de libéralité qu'a usurpée ce despote ignorant. Ses prétendus rares talents, ses prétendues hautes vertus ont été le motif qui a réuni en sa faveur tous les partis en Parlement, et lui a fait déférer la dictature, comme s'il n'était pas présumable qu'il pût en abuser.

Et cependant, sous moins d'un mois après s'être saisi

*Il y en avait au plus trois cent quarante mille quand lord Durham est arrivé au Canada en mai 1838; et les fruits de sa folle mission, soutenue par une armée de vingt mille hommes, et une dépense de plus de cent millions de francs depuis le commencement des troubles, ont été de décider déjà cinquante mille de ses habitants à s'expatrier, qui vont donner à la confédération américaine, sans qu'elle ait dépensé un sou pour eux, au quatre de juillet prochain, le nouvel État souverain et indépendant d'Iowa.

avec empressement de cette toute-puissance qui avait troublé de bien plus fortes intelligences, corrompu de bien plus pures vertus que les siennes, il s'était déshonoré par des proscriptions infâmes prononcées sans enquête contre des hommes innocents. Sous deux mois, il était désavoué et censuré par le Parlement; sous trois mois, ce sage envoyé pour apaiser la révolte y tombait lui-même, et avec autant d'étourderie que de pétulance, renvoyait sa commission, désertait son poste, sans l'autorisation du pouvoir qui l'y avait installé; puis laissait tomber au hasard cette dictature créée pour lui seul, entre les mains du premier soldat de fortune qui, par son grade, se trouverait avoir le commandement en Canada.

Deux traits suffiront pour prouver combien est faible la tête, et mauvais le cœur d'un homme si mensongèrement adulé. Celui qui a pu signer le rapport ci-dessus écrit, a osé dire publiquement à des députations en Canada: « Ce ne seront pas cent ans, ni trois cents ans, qui verront la séparation de ces provinces d'avec la métropole. Elles sont un des plus beaux joyaux de la couronne, elles doivent donc en être une dépendance éternelle, et ce n'est que pour obtenir ce résultat que, revêtu de l'amplitude des pouvoirs propres à l'assurer, j'ai consenti à me déplacer. » Fut-il jamais charlatanisme plus éhonté, si lord Durham ne croyait pas à ce qu'il disait?

Si lord Durham était sincère, je le demande, fut-il jamais verbiage plus vide de sens, méconnaissance plus complète des principes les plus incontestés de l'économie politique et des résultats qu'a eus et que doit avoir la séparation des anciennes colonies anglaises de l'Amérique du Nord?

On dit que cette idole de la populace et des grands de l'Angleterre est un homme d'Etat d'une valeur peu commune. Les feuilles qu'il soudoie affirment que lui seul est capable de préserver l'Angleterre des sanglantes catastrophes dont elle est menacée. A les entendre, il ne lui faudrait que le pouvoir pour accomplir ce merveilleux tour de force de constituer solidement en Angleterre (et cela du consentement de l'oligarchie la plus forte qui ait jamais pesé sur le monde) la démocratie pure par des parlements triennaux, le suffrage quasi-universel, et le vote par ballot; et d'établir en même temps le despotisme pur dans toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord (et cela du consentement des colonies chez qui l'on chercherait en vain d'autres éléments sociaux que les principes de l'égalité, et d'autres influences actives que celles de l'exemple et du voisinage des Etats-Unis d'Amérique).

Où donc cet homme a-t-il mérité d'occuper la première place: dans les conseils de l'Etat ou à Bedlam?

L'histoire détaillée de la mission de lord Durham révélerait un excès à peine croyable de vanité personnelle. Son entourage se composait exclusivement d'hommes pleins de vices et de perversité, mais qui ne lui épargnaient pas la flatterie. Quant aux hommes honnêtes qui, sur la foi des éloges parlementaires, ont voulu l'aborder, l'entretenir d'autres choses que de lui-même, et faire descendre son esprit des hauteurs envivantes où il se complaisait, sur une terre de larmes et de douleurs, ces hommes ont été indécemment repoussés. Tibère s'était livré aux Séjans.

Même avant son départ de Londres, les vomitoires des prisons étaient l'égoût où le noble lord était allé prendre

par la main, pour les élever à son niveau, les faire asseoir à sa table, les installer auprès de sa femme et de ses filles, les initier à ses conseils intimes, deux hommes flétris tous deux par la justice: le premier, pour avoir séduit une enfant et ravi sa fortune, le second, pour avoir suborné la sœur de sa femme, et avoir troqué l'une contre l'autre.

Ces choix ont choqué jusqu'à la moralité, quelque débonnaire qu'elle soit, de la chambre des lords. Que devaient-ils produire sur la société américaine, si morale, si austère?

La même vanité qui appelait autour de lord Durham ceux qui l'enivraient des fumées du plus grossier encens, le mit aux pieds de certains hommes qui l'avaient outragé avec fureur et dont il voulait à tout prix être loué.

De tous les hommes odieux aux Canadiens, pas un qui le fût à plus juste titre que l'éditeur du journal, le *Montreal Herald*. Tory fougueux, cet homme, nommé Adam Thom, avait depuis plusieurs années traîné dans la boue le nom de tous les ministres whigs et celui de lord Durham.

Mais, le John-Bull ne suffisant pas à alimenter par ses anecdotes calomnieuses la malignité d'Adam Thom, ses correspondances particulières, réelles ou simulées, étalaient au grand jour les turpitudes, vraies ou fausses, de la plupart des hommes marquants dans l'opinion libérale.

A la nouvelle de la nomination de lord Durham, à laquelle des whigs et des radicaux mystifiés applaudirent d'une manière qui paraît si étrange aujourd'hui, ce fut un incroyable débordement d'injures. Les aboie-

ments du Cerbère déchiraient si douloureusement les oreilles de lord Durham, qu'il se hâta de lui jeter le gâteau soporifère. Et quelques semaines après le débarquement pompeux du vice-roi, et parce qu'il l'avait outragé, Adam Thom était son commensal et son conseiller.

Cet homme, qui n'était qu'un partisan passionné, de talents médiocres, journellement excité par l'abus des liqueurs fortes, quand il traitait de la politique anglaise, devenait un fou furieux, quand il parlait des Canadiens français. Exaltée par la soif du sang, sa haine alors ne connaissait pas de bornes. Depuis plusieurs années, des outrages contre la nation tout entière et des provocations réitérées à l'assassinat contre les représentants les plus populaires souillaient chaque jour les pages de son journal: on l'avait vu figurer, comme chef de bande, dans plusieurs émeutes qui, depuis quatre années, avaient éclaté dans Montréal: émeutes dirigées par des magistrats anglais contre les citoyens qui, dans les élections ou dans la Chambre des députés, s'étaient mis en opposition avec le pouvoir exécutif. Ces violences furent-elles jamais réprimées? En rechercha-t-on une seule fois les auteurs? Non. Les troupes à la disposition des magistrats ensanglantèrent nos villes; on violenta le cours de la justice pour interdire aux parents des victimes l'exercice du droit sacré de poursuivre le châtiment du crime devant les tribunaux, et l'on s'empara des procédures pour soustraire, par des procès simulés, les coupables à toute condamnation.

Adam Thom avait organisé le Doric-club, société armée dans le but avoué de faire main basse sur les Canadiens français si le gouvernement leur accordait

l'objet incessant de leurs demandes : un conseil législatif électif. Cinq mois avant sa promotion aux conseils de lord Durham, et alors que les prisons s'emplissaient de Canadiens, il écrivait : « La punition des chefs, quelque agréable qu'elle puisse être aux habitants anglais, ne ferait pas une impression aussi profonde et aussi utile sur l'esprit du peuple que la vue de cultivateurs étrangers placés sur l'habitation de chaque agitateur dans chaque paroisse. Le spectacle de la veuve et des enfants étalant leur misère autour des riches demeures dont ils auraient été dépossédés, serait d'un bon effet. Il ne faut pas balancer à exécuter cette mesure. Des commissaires spéciaux doivent être instantanément nommés et chargés de mener à fin le procès de cette fournée de traîtres qui est en prison. Il serait ridicule d'engraisser cela tout l'hiver pour le conduire plus tard à la potence. »

Tel est au Canada le langage de la presse qui est subventionnée non par des traitements fixes parce que les députés n'en accordent point pour ce genre de services, mais par les honneurs et les charges rétribuées que distribue le gouvernement et auxquels conduisent intailliblement de pareilles diatribes, par les souscriptions des employés anglais et par le monopole des avis ou annonces de l'administration pour contrats et fournitures de toute espèce.

Le même Adam Thom, trois mois avant l'arrivée de lord Durham, poussait des cris de mort contre quatre cents personnes entassées dans un local où deux cents auraient été à l'étroit. Il disait qu'un gouvernement qui ajournait l'instruction de leur procès montrait une coupable hésitation; que s'il était possible d'imaginer

que l'on voulût ravir sa proie au Doric-club, il était assez fort pour se faire justice malgré les murs des prisons et les bayonnettes des soldats; que le Doric-club pouvait punir comme il avait pu protéger; qu'il n'accordait qu'un court délai après lequel on verrait que ses avis n'étaient pas d'oisenses menaces.

En effet, l'affreux complot conçu par cet énergumène et ses affidés prit une telle consistance, que les autorités furent obligées de fortifier les prisons par des ouvrages additionnels et de doubler les portes. Voilà le misérable que lord Durham fit asseoir à sa table et siéger dans ses conseils. Ses antécédents étaient connus du Canada tout entier.

En faisant ce choix aussi insensé que dépravé, lord Durham, envoyé ostensiblement pour une mission de paix et de conciliation, était-il traître à ses engagements, ou bien n'était-ce qu'un fourbe chargé de continuer le plan commencé l'année précédente, par le gouvernement métropolitain peut-être, par le gouvernement provincial assurément, plan qui consistait à pousser le peuple à quelques écarts pour légitimer les violences commises et faire naître un prétexte aux violences à commettre?

Du reste, dès avant son départ d'Angleterre, le dictateur s'était si étroitement lié à la faction des vieux ennemis des Canadiens français, par les manœuvres de son neveu, M. Edouard Ellice, son intermédiaire entre eux et lui, qu'à peine arrivé, il s'aboucha tout de suite avec leurs agents, ceux des marchands anglais de Québec et de Montréal qui de tout temps ont affiché une haine indestructible contre le peuple canadien et ses représentants. Ce sont eux qui, dès 1808, avaient arrêté le plan de gouvernement tyrannique dont lord Durham n'a

fait qu'adopter la honteuse paternité. En 1822, ils avaient été sur le point d'en surprendre l'approbation en parlement. La résistance imprévue du vertueux sir James MacIntosh fit seule échouer leurs projets.

Dans cette circonstance, la démoralisation systématique du gouvernement anglais se dévoila avec plus d'impudeur et de balourdise que jamais.

Un de ses agents, le sous-secrétaire des colonies, s'écria dans la chambre des communes: hâtez-vous, je vous en conjure, d'adopter ce projet de loi avant que les intéressés en aient connaissance, sinon, je vous le prédis, vous serez importunés de leurs plaintes et de leur opposition: nous sommes avertis que la grande majorité d'entre eux le repousseraient.

C'est en effet ce qui arriva l'année suivante. Le projet fut repoussé, et repoussé avec succès par la grande majorité des Canadiens. Désigné pour être porteur des protestations de mes concitoyens, je trouvai, je dois le dire, auprès d'un ministère tory, conservateur et absolutiste, un accueil bienveillant et une honnête déférence.

Le plan dont je parle est aujourd'hui plus odieux, plus universellement réprouvé qu'il ne l'était alors; et cependant, lord Durham, le pair du peuple, dominé par les intrigants qui avaient trompé lord Bathurst, l'accueille avec ferveur et va selon toute apparence l'imposer au ministère whig. Chose peu difficile au reste: car ce ministère, prétendu libéral, réformé et réformateur, a, dans toute sa conduite envers les colonies britanniques, violé audacieusement les plus saintes lois de l'humanité.

Une jeune femme de vingt ans règne sur l'Angleterre. Et c'est sous de pareils auspices que, dans les deux

Canadas, cinq cents personnes ont été condamnées à mort par des tribunaux exceptionnels, par des cours martiales! ¹ Ah! j'ai besoin de croire que, pour obtenir l'approbation de leur souveraine, les ministres ont fait violence aux sentiments de pitié naturels à son sexe et à son âge; j'ai besoin de me rappeler que la monarchie, en Angleterre, n'est qu'un instrument entre les mains des nobles, un brillant colifichet qu'à certains jours la main des charlatans fait scintiller aux yeux de la foule.

L'illégalité de l'établissement des cours martiales dans le Bas-Canada était manifeste et avait été proclamée par les juges des tribunaux civils. Mais qu'importent aux oppresseurs le droit, la légalité, la justice? Les magistrats, coupables d'avoir rempli leur devoir avec courage et loyauté, ont été suspendus de leur fonction. Censurée en Angleterre, par les ministres, cette quasi destitution a été maintenue par eux en Canada, et l'on a passé outre à l'exécution des condamnations.

Dans le Bas-Canada, douze malheureux ont subi le dernier supplice. Autant d'assassinats juridiques! Dans le Haut-Canada le nombre des victimes s'élève à plus de trente. Mais ces barbaries, loin de consolider la domination de la farouche puissance qui les ordonna, l'ont, au contraire, rendue à jamais impossible. Elles ont soulevé l'horreur du monde civilisé.

Aux Etats-Unis surtout, l'impression a été profonde; qu'on en juge par l'extrait suivant de la *Revue Démocratique*, journal mensuel, publié à Washington, sous

¹ Papineau commet ici une erreur. Les condamnations à la peine capitale ont été de 89 dans le Bas-Canada et une soixantaine dans la province voisine. Il y a eu douze exécutions chez nous et trois dans le Haut-Canada.

la direction et avec le concours des hommes publics les plus influents de l'union. Cet arrêt de proscription, fulminé au vu et su du congrès, dans les premiers jours de mars dernier, contre la domination anglaise en Amérique, a, pour qui en connaît la source, la plus grande portée.

"C'est en vain que le gouvernement anglais cherche à justifier les exécutions récentes qui ont ensanglanté les Canadas, par cette raison que des lois les autorisaient. Les lois de l'Angleterre, ses rois les ont souillées par une pénalité atroce décrétée contre toute espèce d'offense. Comme celles de Dracon, elles sont écrites avec du sang. La peine de mort s'y applique à un si grand nombre de délits, et si injustement, que, pour rendre bonne justice, le juge est souvent obligé de torturer le sens de la loi, de la faire taire ou même de la violer ouvertement.

"La loi de haute trahison, prétexte de tant de meurtres juridiques, et qui date du règne d'Edouard III, prononce la peine de mort contre les attentats à la vie du roi. Et, c'est en vertu de cette loi vieille de plusieurs siècles, que l'on punit de mort un crime véritablement imaginaire, puisqu'il ne peut être commis en Amérique. Oui, l'esprit d'assassinat s'est incarné dans l'esprit de la monarchie anglaise.

"Mais ce n'est pas au peuple anglais que nous reprochons ces crimes monstrueux : son influence, quand elle a pu se faire sentir et pénétrer dans la législation britannique, a été, comme celle du peuple de tous les pays, humaine, éclairée, protectrice. L'influence de la monarchie fut au contraire invariablement funeste. Et qui pourrait énumérer ces nombreux holocaustes des plus illustres et des meilleurs des fils de la Grande-Bretagne, consommés pour honorer et apaiser son dieu Moloch, sa monarchie.

"Quelle noble armée de martyrs, bientôt rendus au culte dont ils sont dignes, ne composera pas la longue liste de ses héros ! Depuis les Cobhams et les Balls, de l'époque de ces vieilles chroniques, jusqu'aux Russell et aux Sydney, des temps de ces modernes annales, jusqu'aux Emmett et aux Lount, des jours déplorables de son histoire contemporaine ! Hommes sublimes ! dont la réputation croissante brillera bientôt de l'éclat le plus pur, puisque la colère et le dégoût soulèvent enfin cette libre et puissante opinion publique qui va effacer le système qui les immola. L'ineffable sentiment d'horreur et d'indignation qu'ont fait naître ces cruautés dans toute l'étendue en largeur et en longueur de cette terre de liberté, où l'opinion publique est franche et saine à ce point qu'elle semble parler le langage de la postérité, révèle déjà quels pieux éloges éterniseront la gloire de ces grandes victimes et l'infamie de leurs bourreaux. Qu'ils égorgeont donc encore pendant quelques jours. Jamais, non, jamais, ne s'effaceront chez les hommes éclairés la haine et le dégoût que

leur ont inspiré contre le gouvernement anglais les meurtres juridiques qu'il demande contre les infortunés Canadiens; jamais ne s'apaisera l'aversion qu'elle inspire, cette puissance haïssable, aussi étrangère aux mœurs, aux intérêts, aux sympathies, comme elle l'est à la terre des hommes libres tant qu'elle n'aura pas été rejetée de toute l'étendue, vaste comme elle est, de l'Amérique septentrionale, que sa politique détestable et féroce a polluée."

Aux désordres dont lord Durham a déroulé l'interminable tableau, aux désordres plus nombreux et plus graves qu'il n'a pas même indiqués, quelle digne prétend-il opposer? Il signale ce que la liberté a produit de bien chez les Américains indépendants, ce que le despotisme a produit de maux chez les Américains anglais; il prouve l'impossibilité de la prolongation du gouvernement du Canada par l'Angleterre, et il conclut au maintien de cet état de choses. Quelle fatale inconséquence!

Je montrerai dans un prochain article combien sont injustes les griefs de lord Durham contre le Canada.

C'est pourtant de ces prétendus griefs que découle la grande, la seule mesure de réforme législative que recommande lord Durham: l'absorption de la population française par la population anglaise au moyen de l'union des deux Canadas. C'est cette mesure qui avait été arrêtée en 1808 par les monopoleurs du commerce des pelleteries au moment où ils perdirent la majorité dont ils avaient disposé jusqu'alors.

Depuis cette époque, et durant trente années, un gouvernement prétendu constitutionnel, s'appuyant sur des minorités, s'est constitué en hostilité permanente contre la majorité des représentants, qui, après les deux dernières élections générales, étaient dans l'une des assemblées, de soixante-dix-huit contre huit, et de quatre-vingts contre 10 dans l'autre. Des membres

composant ces minorités un seul était né dans la province. Au moment de leurs élections ces majorités avaient reçu de leurs commettants le mandat d'insister sur un changement organique dans les institutions, et de demander que la seconde chambre fut élective. Cette réclamation unanime, lord Durham l'a rejetée avec le même dédain que les Tories ses prédécesseurs. Le parlement britannique la repousse également. Ce que vous demandez, dit-il, nous le refusons. Mais nous sommes bienveillants et nous voulons que vous soyez contents de ce que nous déciderons vous convenir. La race saxonne est bien plus propre à gouverner que vous ne pouvez l'être vous-mêmes. Dans le Haut-Canada, elle est criblée de dettes, vous n'en avez point. Eh bien! nous allons former une grande et belle province qui ne devra plus rien, après le mélange du plein et du vide. Vous aurez alors un vice-roi, et à son titre de reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, notre gracieuse souveraine ajoutera: et de l'Amérique-Britannique-Septentrionale. Abjurez une étroite nationalité. Revêtez-en une plus grande et plus noble. Quittez votre nom de Canadiens, et prenez celui de Bretons de l'Amérique-Septentrionale!

Hélas! si notre nom, effacé par acte du parlement, était trop court, celui qui le remplace n'est-il pas trop long? et celui d'Américains indépendants n'est-il pas dans de plus justes proportions!

Un récit historique, impartial et succinct, des événements qui se sont passés dans mon pays pendant les deux dernières années portera dans tous les esprits cette conviction que ce ne sont pas les statuts anglais qui régleront le prochain avenir du Canada; mais que cet

avenir est écrit dans les déclarations des droits de l'homme et dans les constitutions politiques que se sont données nos bons, sages et heureux voisins, les Américains indépendants.

Ceux-ci savent bien, d'ailleurs, que leur révolution n'est pas encore entièrement terminée. Dans l'opinion de leurs hommes d'Etat, elle ne le sera que le jour où l'Union n'aura plus pour voisine une puissance qui, depuis le traité de 1783, n'a cessé, même en pleine paix, d'intriguer pour amener le démembrement de la confédération; puissance inquiète qui a suscité les guerres indiennes, les a perfidement alimentées par des distributions d'armes et de vivres aux tribus belligérantes; et s'est maintenue dans l'occupation violente de certaines portions du territoire, bien qu'aux termes des traités, ces portions envahies eussent dû être, longtemps avant ce jour, restituées aux Américains! puissance ambitieuse enfin qui ne conserve plus la possession des Canadas dans des vues légitimes de commerce et de colonisation, mais comme un poste militaire d'où elle se prépare à fondre sur la confédération américaine, pour y porter le trouble, la division et la ruine!

LOUIS JOS. PAPINEAU.

Paris, mai 1839.



TABLE ANALYTIQUE

A

	PAGES.
AYLMER (Lord), étudie les griefs des Canadiens.	79

B

BATHURST (Lord), conversation avec Papineau sur les affaires du Canada.	214
BLANCHET (J.-B.), député, explique pourquoi les Canadiens acceptent des lois contraires à leurs intérêts.	12
BOUCHETTE (R. S.-M.).—Son opinion sur les événements de "37".	148
BROWN (Storow), à l'assemblée de Saint-Charles	127
Commande à Saint-Charles, 25 novembre	135
BURTON (Sir Francis), cède le contrôle des subsides à la chambre. . .	66

C

CANADA (Le).—Sa situation avant Papineau.	21 et seq.
CANADIENS (les).—Traits particuliers de leur caractère durant les premiers temps du régime anglais.	10
CARLETON (Le général), gouverneur du Canada, se montre l'ami des Canadiens.	8
CHENIER (Dr), commande les patriotes à Saint-Eustache	135
CHOLERA ASIATIQUE (Le), au Canada 1832. La chambre accuse Aylmer de n'avoir pris aucune mesure pour le combattre.	92
CICERON.—Fait connaître le droit des vainqueurs sur les peuples vaincus d'après les Romains.	124
COLBORNE (Le général), commande les Anglais à Saint-Eustache. Son attitude durant les troubles politiques.	141
CONSEIL LEGISLATIF (Le).—Son opinion en matière de finances. . .	65
Changement dans sa composition suggéré par Kempt.	77
Papineau demande un Conseil législatif électif.	82
Jugé par Papineau.	83 et seq.

	PAGES.
CONSTITUTION (La) de 1774..	31
CONSTITUTION (La) de 1791.— Un grand nombre de Canadiens y sont opposés..	34-35
CRAIG (Sir James), gouverneur du Canada, gouverne despotiquement.	39
Question des subsides soulevée sous son administration	40
CUVILLIER, délégué en Angleterre pour présenter les pétitions contre Dalhousie..	69

D

DAVIGNON.— Arrêté à Saint-Jean..	130
DALHOUSIE (Lord).— Son caractère..	49
Question des subsides sous son administration	50
Querelle avec Papineau..	50
Proroge les chambres en prononçant des paroles blessantes pour l'Assemblée..	67
DEBARTZCH (M.), écrit à Papineau pour lui demander de plaider la cause des Canadiens en Angleterre..	53
DEMARAY.— Arrêté à Saint-Jean..	130
DEMERS (M.), prêtre du Séminaire de Québec, écrit à Papineau pour l'engager à accepter la délégation à Londres..	53
DURHAM (Lord).— Son rapport analysé par Papineau..	221

E

ETAT SOCIAL ET POLITIQUE de la province avant 1837..	154
Insolence des bureaucrates vis-à-vis des Canadiens..	156
EVENEMENTS de "37" (Responsabilité des)..	143

F

FILS DE LA LIBERTE aux prises avec le Doric Club..	129
--	-----

G

GIROD (Amury), à Saint-Eustache..	138
GODERICH (Lord), propose un compromis à Papineau..	80
GORE (Col).— Marche sur Saint-Denis..	130

	PAGES.
GOSFORD (Lord), arrive à Québec en 1835. Cherche à se concilier l'affection des Canadiens. Est nommé commissaire royal avec mission d'étudier l'état de la province	113
Témoignage qu'il rend à Papineau à son retour en Angleterre	115
Convoque les Chambres qu'il est obligé de proroger bientôt à raison du refus de la chambre de voter les subsides	118
Retourne en Angleterre en 1838	140
GROTIUS. — Ses principes en matière de droit des gens	24
GUGY (Conrad-Augustus), défend le gouvernement anglais contre Papineau	103

H

HALDIMAND (Le général), gouverneur du Canada. — Son hostilité envers les Canadiens	9
--	---

K

KEMPT (Sir James), administrateur pendant l'absence de Dalhousie 1829	76
---	----

L

LA FONTAINE répond aux attaques de Papineau	181
Il obtient une amnistie pour Papineau	181
Fait connaître les causes de sa retraite de la politique	187
LARTIGUE (Mgr), dénonce les agissements de Papineau	126

M

MORIN (A.-N.), propose que la Chambre blâme le gouvernement anglais de n'avoir pas répondu aux 92 Résolutions	103
MURRAY (le général), gouverneur du Canada, convoque une assemblée législative à Québec	6
Ses sentiments à l'égard des Canadiens	7
Accusé de cruauté par Papineau et de Gaspé	7

N

NEILSON (John), délégué avec Papineau à Londres pour combattre l'Union	54
Son opinion sur les ennemis des Canadiens	54
Délégué à Londres en 1827 pour porter les pétitions contre Dalhousie	68

	PAGES.
NELSON (Robert), commande les insurgés en 1838.. . . .	141
NELSON (Wolfred), à Saint-Charles.. . . .	127
Réunit les patriotes à Saint-Denis.. . . .	130
Fait prisonnier.. . . .	140

O

O'CALLAGHAN (Dr), son opinion sur les événements de "37".. . . .	145
--	-----

P

PAPINEAU (Louis-Joseph). — Comparé à Georges-Etienne Cartier..	15
Ses débuts dans la vie publique.. . . .	39
Président de la Chambre d'assemblée.. . . .	43
Son opinion sur la constitution de 1791.. . . .	44
Délégué à Londres pour combattre le projet d'Union.. . . .	52
Son arrivée à Londres. Entrevue avec les ministres.. . . .	54
Ecrit à Neilson pour se plaindre de Dalhousie.. . . .	61
Fait signer des requêtes contre Dalhousie.. . . .	68
Ecrit à Neilson, octobre 1827, pour se plaindre de l'apathie des Québécois.. . . .	74
Appelé à faire partie de l'exécutif.. . . .	77
Refuse d'accepter les propositions de Goderich.. . . .	81
Attaque violemment Lord Aylmer à la session de 1835.. . . .	102
Dénonce les résolutions Russell aux assemblées de Saint-Ours, de Saint-Laurent et de Saint-Charles.. . . .	125, 126, 127
Quitte Montréal en novembre 1837 à raison des troubles que provoque sa présence en ville. — Passe aux Etats-Unis .. .	140
En exil.. . . .	159
Ses occupations à Paris.. . . .	161
Ses lettres à son frère, Denis-Benjamin Papineau, sur la situation politique au Canada.. . . .	163
Son opinion sur la présence de son frère et de M. Viger dans le cabinet Draper.. . . .	167
Son opinion sur l'annexion du Canada aux Etats-Unis.. . . .	170
Rentre au Canada en 1845.. . . .	173
Son manifeste aux électeurs de St-Maurice.. . . .	176
Il attaque le cabinet Lafontaine-Baldwin.. . . .	177, 179
Fonde le parti radical.. . . .	186
Ses idées religieuses.. . . .	194
Sa mort.. . . .	194
Coup d'œil sur sa carrière	193 et seq.

	PAGES.
Histoire de l'insurrection de 1837, par Papineau.. . . .	214
Analyse le rapport de Lord Durham.. . . .	221
PAPINEAU (Joseph). — Son portrait par Garneau.. . . .	18
PARENT (Etienne), se sépare de Papineau.. . . .	124
PLESSIS (Mgr), fait l'éloge du régime anglais.. . . .	10

R

RESOLUTIONS (Les 92)..	89
Rédigées par Morin..	90
Leur rédaction ampoulée..	93 94
Le ministre des colonies ne fait aucune réponse aux 92 Résolutions qui lui avaient été adressées.. . . .	101
Irritation de la Chambre à ce sujet..	102
RUSSELL (Lord John). — Résolutions proposées au Parlement anglais, pour enlever à la Chambre le contrôle des subsides; causes immédiates du soulèvement de 1837.. . . .	120

S

SAINT-CHARLES (Assemblée des six comtés à)..	127
SAINT-DENIS (Bataille de). — Description par le lieutenant Lysons.	131
SAINT-EUSTACHE (Affaire de)..	136
SAINT-OURS (M. de), presse Papineau d'aller combattre le projet d'union du Canada à Londres.. . . .	53

U

UNION. — Premier projet d'union du Canada.. . . .	51
Les marchands de Montréal et de Québec l'appuient à Londres.	
Il est mis de côté..	59

V

VALLIERES (De Saint-Réal), attaqué par Papineau.. . . .	75
VIGER (Denis-Benjamin), délégué en Angleterre pour présenter les pétitions contre Dalhousie.. . . .	69

W

WEIR (Le lieut. Jack), tué à Saint-Denis.. . . .	164
Sa mort vengée à Saint-Eustache..	139
WETHERALL (Col.), marche sur Saint-Charles.. . . .	134

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVIS AU LECTEUR.....	1
INTRODUCTION.....	5
Chapitre I. — Les Papineau.....	15
Chapitre II. — Quelques pages d'histoire.....	21
Chapitre III. — Régime parlementaire.....	31
Chapitre IV. — Débuts de Papineau.....	39
Chapitre V. — Premier projet d'union des provinces.....	49
Chapitre VI. — Lord Dalhousie et Papineau.....	61
Chapitre VII. — Les ennuis de Papineau.....	71
Chapitre VIII. — Lord Aylmer.....	79
Chapitre IX. — Les 92 Résolutions.....	89
Chapitre X. — La convention.....	101
Chapitre XI. — Gosford, les propositions Russell.....	113
Chapitre XII. — Aux armes.....	129
Chapitre XIII. — Après la bataille.....	143
Chapitre XIV. — L'exil.....	159
Chapitre XV. — Le retour au pays.....	175
Chapitre XVI. — Conclusion.....	193
APPENDICE.....	213
TABLE ANALYTIQUE.....	239

